

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Sommes-nous prêts ?

De Vauvenargues à Thérive

L'Histoire

Encore le danger de guerre

La vie romantique en Suisse française

Deux romanciers réalistes : Jean Giono et Sigrid Undset

La Société des Nations et l'opium

Une histoire de Lulu

Les idées et les faits : Chronique des idées : La Congrégation et les chevaliers de la foi, Mgr J. Schyrgens. — Cité du Vatican. — France.

Lieutenant général A. Hellebaut

J. Calvet

E. de Moreau, S. J.

Hilaire Belloc

Comte Gonzague de Reynold

Paul Halflants

Louis Van Hée, S. J.

Vicomte Ch. du Bus de Warnaffe

La Semaine

Nous publions dans ce numéro le texte complet de l'allocution consistoriale du Saint-Père. Le nationalisme s'y trouve dénoncé, une fois de plus, ce nationalisme dur et égoïste qui « au lieu de l'amour véritable et légitime de la Patrie », n'est que haine et envie...

Souignons aussi à l'adresse des pacifistes qui s'imaginent qu'il suffit de bêler : « Il est également impossible que les peuples jouissent de cette tranquillité dans l'ordre et dans la liberté... lorsque de l'intérieur et de l'extérieur s'accroissent sur eux les menaces et les périls et que l'on n'y oppose pas suffisamment de mesures et de précautions défensives. »

Quant au danger de guerre, le Pape ne peut pas croire « qu'il existe un Etat civilisé qui veuille devenir si monstrueusement homicide et en même temps se suicider presque certainement. Que si Nous devons positivement douter de cette éventualité, Nous devrions recourir à Dieu et lui adresser la prière inspirée du Prophète : *Dissipa gentes quae bella volunt...* ».

* * *

Une à une, toutes les grandes figures de la guerre disparaissent. Il est providentiel que la France ait eu à la tête de ses armées, en août 1914, alors que l'Allemagne comptait bien l'écraser en quelques semaines, l'homme dont rien ne parvenait à troubler le calme et la sérénité. Sans l'extraordinaire faculté « d'encaisser » d'un Joffre, les défaites des premières semaines de la guerre eussent aisément pu tourner en déroute.

Et puis il y eut la Marne, dont le moins qu'on puisse dire, c'est que sans Joffre cette bataille, qui décida du sort de la guerre, n'eût pas eu lieu. La Marne au sujet de laquelle le général Ludendorff écrit dans ses souvenirs : « Si la France avait eu les munitions nécessaires, la guerre se serait terminée par sa victoire à la première bataille de la Marne. »

Nous dédions ces lignes à M. Jules Destrée, qui vient d'affirmer dans le *Soir*, que « les armements attirent la guerre, comme les sommets la foudre ». Ce n'est tout de même pas aussi simple. Si la France avait mieux pourvu à sa préparation militaire, nous n'eussions pas connu l'invasion et peut-être n'y eût-il pas eu de guerre. M. Destrée le reconnaît lui-même : « Nous avons été envahis parce que la France avait négligé de songer à la défense de sa frontière nord », c'est-à-dire n'avait pas suffisamment armé !

Oui, la course aux armements attire la guerre, mais quand un peuple s'arme, ne pas s'armer pour lui enlever l'envie d'attaquer appelle la guerre bien plus fatalement encore...

* * *

« Nous avons promis à Genève de réduire nos armements ; allons-nous les augmenter ? De quel droit exigerions-nous alors des autres peuples qu'ils respectent les traités, si nous commençons

par y manquer ? » Toujours le même sophisme. M. Destrée oublie de nous dire si, oui ou non, l'Allemagne arme... Il ne nous dit pas non plus si augmenter les armements de la Belgique, armements purement défensifs, augmente ou diminue le danger de guerre européenne... Il y a armements et armements.

* * *

Nous avons reçu, cette semaine, un livre dont nous voudrions dire quelques mots avant de reparler de notre querelle linguistique qui a fait couler encore pas mal d'encre, ces jours-ci.

La *Vérité sur l'Alsace*, écrit par un français, M. Oscar de Férenzy, préfacé par un prêtre alsacien, Mgr A. Kannengieser, édité chez Bloud et Gay à Paris.

L'ouvrage — un gros bouquin de cinq cents pages — porte en exergue une phrase de Mgr Ruch, évêque de Strasbourg : « Chaque fois qu'un Français traite de « Boche » un Lorrain ou un Alsacien, il travaille pour le roi de Prusse ». Or, le matin même du jour où nous recevions ce volume, et où nos yeux tombaient sur ces lignes, nous avions lu dans la *Nation belge* un grand article intitulé « Au service de l'Allemagne »...

Mgr Kannengieser fut un protestataire jusqu'au bout. Il vécut longtemps à Paris. Fixé en Alsace, il ignora toujours les autorités allemandes. « Je n'imitais pas, en cela, un grand nombre de notables alsaciens qui se pressaient aux dîners de fête de l'Empereur et sollicitaient des distinctions et des décorations allemandes. Quand je passe en revue ceux qui flagornaient le gouvernement allemand à outrance, je m'aperçois que ces mêmes hommes sont aujourd'hui parmi les grands patriotes français, voulant sans doute se faire pardonner ainsi les faveurs du passé... »

Auteur de nombreux ouvrages sur l'Allemagne catholique et sur l'Alsace, où il disait aux Allemands certaines vérités désagréables, Mgr Kannengieser fut arrêté le 4 août 1914 sous l'inculpation d'espionnage et de haute trahison. Acquitté, il n'en fut pas moins tenu en prison pendant cinquante-deux mois, dont trente mois au secret.

Citons :

« Rentré dans mon pays après quatre ans de captivité, je fus heureux, moi aussi, de reprendre ma place dans notre pays libéré. Je fus ravi d'être redevenu Français pour la seconde fois, mais, faut-il l'ajouter, la lune de miel ne fut, hélas ! que de courte durée. Je m'aperçus bien vite que malgré la parole célèbre de Clemenceau de faire aimer la France, la franc-maçonnerie voulait avant tout nous assimiler, nous laïciser, nous déchristianiser, en un mot.

» Ce fut un rude coup pour moi et pour le grand nombre des catholiques d'Alsace, lorsqu'on supprima définitivement le Commissariat général pour nous faire gouverner par des préfets qui

n'avaient rien à dire et qui recevaient leurs inspirations et leurs ordres de l'autorité lointaine de la capitale.

» Je me rappelai alors mélancoliquement l'époque encore peu éloignée, où, sous le régime allemand, nous avions obtenu, en 1911, l'autonomie législative et administrative qui nous donnait presque pleine satisfaction.

» Comme beaucoup d'Alsaciens, je redevins autonomiste à la façon de l'abbé Wetterlé après la constitution de 1911. Je ne m'en cachais nullement et au célèbre procès de Colmar où je fus cité comme témoin, je déclarai publiquement que j'étais autonomiste et le resterais.

» Vous, Monsieur, sous le fouet de l'expérience, vous avez également évolué, aussi douloureux que cela pût être pour un patriote français de l'Intérieur. Cette évolution vous fait dire dans votre volume « qu'il suffirait de débaptiser le mot autonome » même pour le rendre non seulement légitime et très acceptable, » mais même souhaitable ».

» Vous ne pouviez vous déclarer ouvertement autonomiste parce que d'abord le gouvernement traduit le mot autonomisme par le terme séparatisme, ce qui est une odieuse calomnie en même temps qu'un non sens. Ensuite parce que un certain nombre d'autonomistes alsaciens, selon vous, se livrent trop souvent à des excès de langage, mais ces excès, vous en conviendrez, furent toujours provoqués par les actes arbitraires de l'autorité.

» Faut-il vous rappeler, en effet, tout ce que l'Alsace a eu à souffrir de par le gouvernement depuis huit ans? Le mot « Heimat » si doux à l'Alsace, proscrit, et ridiculisé; une centaine de perquisitions opérées le 25 décembre pour gâter à ces horribles Alsaciens « leur petit Noël boche »; une vingtaine d'Alsaciens emprisonnés près de six mois et traités en vrais criminels, dont, après des souffrances morales inouïes, quatre seulement purent être retenus par les Assises; le jugement abominable arraché aux jurés de Colmar à une voix de majorité et cela en présentant cette condamnation uniquement comme une nécessité pour sauvegarder le prestige du président du Conseil, alors que son vrai but était de priver de leurs droits civils les accusés dont on redoutait l'influence, but qu'on dissimula perfidement au jury qui n'eût jamais consenti à cette œuvre de haine.

» Faut-il rappeler le procès de Roos qui, condamné par contumace, se présentait spontanément à ses juges pour être jugé à nouveau? Le gouvernement n'osant pas recommencer l'expérience à Colmar traduisit l'accusé devant la Cour d'assises de Besançon. Or, les jurés franc-comtois l'acquittèrent à l'unanimité avec ce considérant qu'il n'y avait pas eu de complot autonomiste en Alsace. Par ce dernier jugement, l'Alsace était acquittée par un tribunal français et le condamné était le gouvernement. Poincaré le sentait si bien qu'au lendemain de ce verdict il déposait un projet d'amnistie pour tous les condamnés du Complot. Hélas! les sectaires et les assimilateurs à outrance arrivèrent à saboter ce projet et les victimes attendent encore aujourd'hui cette amnistie les rétablissant dans leurs droits.

» Si la politique française en Alsace, au lieu d'être une politique du coup de force, avait été celle que vous avez préconisée dès le début, Monsieur, si on avait tenu compte de vos avertissements, il n'y aurait eu, ni Zukunft, ni Heimatbund, ni Autonomisme, ni prison, ni rien de cette douloureuse agitation de ces dernières années. Les ennemis de l'Alsace le sentent bien et alors, pour faire diversion, ils calomnient la population croyante du pays et ses prêtres en les accusant de pactiser avec l'Allemagne.

... Il n'y aurait eu ni *Zukunft*, ni *Heimatbund*, ni autonomisme, ni prison, ni rien de cette douloureuse agitation de ces dernières années!...

En Belgique, non plus, si on avait su s'y prendre, il n'y aurait ni frontisme, ni extrémiste séparatiste, « ni rien de cette douloureuse agitation de ces dernières années »...

Mais on ne sut pas s'y prendre... On continue hélas! à ne pas savoir s'y prendre, comme le montre encore l'incident Hulín de Loo. La *Nation belge* ne craint pas d'accuser le *Standaard* d'être « au service de l'Allemagne ». Nous osons dire, nous, que *Nation belge*, *Etoile belge*, *Indépendance belge*, *Libre Belgique*, et tous les journaux qui font chorus, sans parler de la *Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles*, de M. Jacques Pirenne et de M. Hulín de Loo, que tous ces bons patriotes font, eux, le jeu de l'Allemagne en travaillant à diviser la Belgique. Comme les extrémistes flamands et wallons doivent se frotter les mains! Des réunions comme celle de dimanche dernier à la *Fédération libérale*, des articles comme ceux publiés, cette semaine, en particulier par la *Nation* et par l'*Indépendance*, quelle propagande pour les frontistes!...

« Un coup de force. Le Cabinet Jaspar obéit aux sommations des frontistes du *Schelde* et de leurs alliés du *Standaard*. Au mépris de la loi, il somme M. Hulín de Loo de choisir entre l'Université de Gand et l'Institut des Hautes Etudes. » Sous ce titre paraissait, dimanche dernier, un lamentable article signé *La Nation belge*, comme dans les grandes occasions. Citons :

« Ainsi le gouvernement vient de mettre le couronnement sur son œuvre démoralisatrice et destructive. [...] Il (le gouvernement) capitule sans plus de souci pour sa dignité à lui que pour le droit des citoyens qu'il foule ignominieusement aux pieds. [...] Ce gouvernement qui après avoir louvoyé et tergiversé, honteux de se sentir pris en flagrant délit de lâcheté, se pare brusquement de la franchise de sa lâcheté et donne raison à l'émetteur contre l'ordre, à la rébellion contre le droit... [...] »

« Ce qui importe pour l'instant c'est le coup de force que dans l'esprit à la fois le plus absurde et le plus mesquin, le gouvernement tente contre la liberté et le droit. Nous le répétons, ce qu'il y a de grand, ce qu'il y a de beau, c'est que dans la débâcle des consciences, un citoyen, un homme se soit levé pour défendre à la fois ces causes qui font que la vie vaut la peine d'être vécue et ces principes dont la ruine entraînerait celle des assises profondes et permanentes sur lesquelles reposent l'Etat et la société. »

Ce même dimanche, la *Fédération libérale de Bruxelles* tint une réunion fort animée. Si l'activité de M. Jacques Pirenne ne nuisait qu'au parti dont il se réclame, on assisterait amusé à cette agitation politique éperdue d'un savant historien du droit antique. Mais ses agissements font grand tort à la commune Patrie et voilà pourquoi nous ne cesserons de les dénoncer et de les combattre. Une fois de plus M. J. Pirenne n'a pas craint d'affirmer qu'« l'Ecole des Hautes Etudes n'est pas un organisme de combat; qu'elle ne s'occupe que d'enseignement. C'est là une contrevérité évidente. L'Ecole des Hautes Etudes n'est qu'une œuvre de combat elle n'a été créée que pour combattre la flamandisation de l'Université de Gand. Quelles que fussent les intentions de ses fondateurs, ils ont travaillé pour les frontistes! Et quand M. Fernan Neuray adjure M. Jaspar de se hâter « de résoudre conformément au bon sens et à la justice, non seulement la question de Gand mais la question linguistique tout entière »; il n'y a qu'à répondre que le bon sens condamne l'Ecole des Hautes Etudes, et que la justice demande que les progrès du flamand ne soient pas tentés pour des défaites belges.

On nous assure que le gouvernement, qui a eu le grand tort de ne pas pratiquer une politique claire et nette dans la question du cumul, répondra avec fermeté à l'interpellation annoncée de MM. Devèze et Max. La réponse est d'ailleurs toute simple le bien commun, la raison d'Etat condamnent l'Ecole des Hautes Etudes.

* * *

Autre question : M. Hulín de Loo donne-t-il le même cours à deux institutions? Si oui, l'ordre du jour libéral s'écroule...

Que M. Hulín de Loo ignore tout de la situation en pays flamand

son grand âge l'explique et l'excuse. Sans doute est-il convaincu que la défense qui lui est faite est illégale. Mais quelle erreur et quelle faute commettent ceux qui exploitent l'incident à des fins antiflamandes! Comment est-il possible de se tromper encore sur la force du mouvement flamand et sur les progrès inquiétants des idées extrémistes?

« Poignée de factieux, chez qui la bêtise le dispute à la mauvaise foi, et réciproquement », écrit la *Nation belge!* Et l'*Indépendance* : « Le gouvernement nous avait appris à céder aux extrémistes flamingants, qui sont une douzaine dans le parti catholique flamand et une autre douzaine dans le parti frontiste. Deux quarte-rons de parlementaires font depuis un peu plus d'un an la loi au gouvernement, aux partis politiques, à l'opinion publique. Il est logique et normal qu'à la longue, une réaction de la majorité, de l'écrasante majorité de tous les citoyens qui ont encore une conscience nationale, emporte comme paille ceux dont la politique a consisté à céder et à capituler à la menace d'une minorité turbulente et révolutionnaire. »

Que faudra-t-il donc pour ouvrir les yeux à ces gens-là? Des élections « bormsistes » dans tous les arrondissements flamands?..

* * *

Le dernier numéro des *Stimmen der Zeit* contient un intéressant article du R. P. Krose, S. J., sur la dénatalité en Allemagne. En cinquante ans, le nombre de naissances par 1,000 habitants (enfants vivants) tomba de 37,01 à 17,93. A la veille de la guerre le chiffre était encore de 27,5. En 1920, il fut de 25,88. Puis vint la chute rapide, plus rapide que partout ailleurs comme le montre ce tableau :

Naissances d'enfants vivants par 1,000 habitants :

	1900	1913	1923	1928
Allemagne.	35,6	27,5	21,0	18,6
France	21,4	18,8	19,4	18,2
Angleterre.	28,7	24,1	19,7	16,7
Italie.	33,9	31,7	29,3	26,1
Espagne.	33,8	60,4	30,5	29,5
Suisse.	28,6	23,1	19,4	17,3
Belgique	29,0	22,4	20,3	18,3
Pays-Bas	31,6	28,1	26,0	23,3
Danemark.	29,7	25,6	22,3	19,6

Après le recul allemand, vient le recul anglais, puis le suisse, puis le belge...

Autre expression numérique du problème : en cinquante ans le nombre d'enfants légitimes vivants par 1,000 femmes mariées de quinze à quarante-cinq ans tomba, en Allemagne, de 307,1 à 127,9. Comparons ces chiffres avec ceux des autres pays pour constater que nulle part ailleurs la diminution ne fut aussi forte qu'en Allemagne :

Enfants légitimes vivants par 1,000 femmes mariées de 15 à 45 ans :

	1900-01	1910-11	1912-13	1920-22	1924
Allemagne.	286,1	227,0	202,3	183,9	146,0
France	158,9	133,5	131,7	149,1	140,7
Angleterre.	234,3	198,7	195,8	179,1	148,4
Italie.	268,5	265,1	268,0	262,0	
Espagne.	259,4	248,9	245,4	240,7	248,4
Suisse.	265,9	220,1	216,2	188,3	175,1
Belgique	250,8	186,5	182,9	165,7	160,4
Pays-Bas	320,0	269,3	276,0	245,7	238,9
Danemark.	257,1	226,0	222,1	187,4	181,3

On ne pense pas sans frémir à ce que ces chiffres représentent d'aberrations et de crimes, de drames et de pleurs, de souffrances

physiques et morales... Si le catholicisme est la vérité, et la morale catholique la vraie règle des mœurs, la dénatalité, indice le plus certain de la paganisation, doit fatalement conduire l'Europe à la décadence et à la ruine.

* * *

On dit le film *A l'ouest, rien de nouveau* très impressionnant et très beau, montrant le côté horrible de la guerre. Sans doute a-t-il les défauts du livre, unilatéral et un peu simpliste. Mais ayant plus d'intérêt que quiconque à voir se répandre la haine de la guerre, ce ne sont pas les Belges qui le critiqueront. Quel dommage, toutefois, qu'il soit interdit précisément dans le pays dont le militarisme déchaîna la grande tuerie et qui connaît à nouveau une exaltation militaire grosse des pires catastrophes?

En chantant les louanges du film dans le *Peuple*, le citoyen Vandervelde s'est laissé aller à un écart de langage qui appelle une protestation. «... Un film qui montre la guerre telle qu'elle est, avec la gloire d'un côté, pour ceux qui la dirigent, loin du front, et la saleté, les poux, la faim, la boue, le sang et la mort, ou la peur de la mort, des deux côtés, pour les combattants, c'est un film contre la guerre, contre la guerre tout court. »

... La gloire d'un côté, pour ceux qui la dirigent, loin du front... Paroles in lignes d'un ancien ministre du Roi des Belges qui s'est couvert de gloire à la tête de son armée...

Et puis, la campagne contre la guerre devrait, tout de même, ne pas faire oublier d'élémentaires distinctions. Oui, la guerre est une chose horrible, « la plus effroyable des catastrophes, la plus dégoûtante des opérations et la plus monstrueuse des stupidités »; pour reprendre les termes du leader socialiste, mais il ne faudrait jamais oublier d'ajouter que quand elle nous est imposée, cette guerre devient le devoir, un devoir social de défendre en commun, par les armes, au besoin en immolant sa vie, le patrimoine de la cité. La haine de la guerre ne peut aller jusqu'au refus de se préparer contre l'attaque et de se défendre si elle se produit. Pareille lâcheté serait une catastrophe plus grande encore car elle conduirait un peuple à l'esclavage...

* * *

Nous avons parlé, la semaine dernière, des articles de MM. Vandervelde et Dewinne dans le *Peuple*. Depuis, les citoyens Huysmans et Piérard sont intervenus dans le débat, le premier pour parler du « pessimisme de commande », le second pour donner la « réponse d'un Wallon à Dewinne ». M. Dewinne a répliqué dans le *Peuple* de mercredi.

« Après la flamandisation de l'Université de Gand, écrit-il, l'apaisement nous avait été promis. On en est loin. La surexcitation des esprits n'en est devenue que plus grande et l'on parle maintenant de réviser la Constitution, de centraliser, de créer un Etat fédératif, en attendant sans doute que d'autres proposent de couper en deux ou en trois morceaux, le Parti ouvrier, le Conseil général, la Commission syndicale et nos organisations ouvrières nationales ».

Pourquoi Gand-flamand fut-il une déception? Parce qu'on ne s'y résigna pas! En face de l'Université nouvelle, on créa une machine de guerre antiflamande, car l'Ecole des Hautes Etudes n'est que cela, puisque après, comme avant Gand-flamand, personne n'est obligé de faire ses études universitaires en flamand. D'autre part, alors que Gand-flamand n'avait rien à voir, ni avec la liberté d'enseignement, ni avec la liberté du père de famille, on lia Gand-flamand à ce que l'on appelait la liberté du père de famille dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement moyen. Résultat : jamais la querelle linguistique ne fut aussi âpre...

Et le citoyen Dewinne de demander : « Qui pourrait s'étonner d'entendre les Wallons nous dire : « Nous avons assez longtemps,

» à cause des Flamands, subi le régime clérical, nous en avons
 » assez de jeter nos millions en subventions aux écoles confes-
 » sionnelles. Nous voulons un régime de démocratie, un gouver-
 » nement et des écoles selon les vœux de nos populations et, par
 » conséquent, un Parlement bien à nous pour réaliser ces vœux. »
 » Que leur répondront les autonomistes qui prétendent arrêter
 le mouvement linguistique à l'endroit choisi par eux? »

Il faut remercier M. Dewinne de sa franchise. Il est parfaitement exact que certains milieux wallons, anticléricaux avant tout, se félicitent de la querelle linguistique, s'appliquent à l'envenimer et ne cherchent que l'occasion favorable pour soustraire la Wallonie à l'emprise cléricale flamande.

Citons encore :

« Je ne dis pas que l'irréparable est accompli ou est en train de s'accomplir. Je ne le crois même pas. Nous n'en avons pas fini, du reste, et il est long le chemin de Tipperary. Nous avons encore le temps de réfléchir et des solutions apaisantes peuvent encore intervenir même si elles ne résolvent pas tout le problème.

» Mais il faut, au préalable, que Wallons et Flamands se montrent conciliants et fassent un grand effort de compréhension mutuelle. La Wallonie veut rester unilingue? Mais la Flandre ne le pourrait pas sans danger. C'est d'elle que dépendent les destinées du pays et, par conséquent, la sienne. Qu'elle comprenne de quels merveilleux afflux la civilisation française peut enrichir sa propre culture. Que les socialistes flamands se pénétrant de cette vérité, qu'ils se fassent les protecteurs et les propagateurs de la langue et des idées françaises en Flandre et qu'ils n'oublient pas que des centaines de mille de travailleurs flamands ont besoin de la connaissance du français pour gagner leur vie.

» Et qu'au lieu de suivre les séparatistes, leurs véritables ennemis, pour se livrer à la surenchère, ils se dressent contre eux.

» Le salut peut encore venir de ce côté, du bilinguisme en Flandre ».

Le problème n'est pas du tout là. Le mouvement flamand ne tend pas le moins du monde à chasser le français de Flandre. Jamais le français n'y fut aussi répandu qu'à l'heure actuelle. Mais l'immense majorité du peuple flamand entend que sa langue et sa culture ne soient plus reléguées à la deuxième place. Au flamand le primat en Flandre. Si la minorité s'était résigné à cela — qui est d'ailleurs parfaitement inévitable — si elle y avait applaudi surtout, il y a longtemps que la concorde régnerait.

* * *

L'Armée du Salut a des côtés admirables de dévouement aux misères humaines. Les catholiques applaudissent au bien que font les salutistes au nom de Notre-Seigneur, quitte à déplorer que ces frères dans le Christ ne puissent donner à leurs protégés, avec les secours matériels et moraux qu'ils leur prodiguent, la Vérité religieuse intégrale, l'aumône par excellence puisqu'elle aide à trouver la porte du Paradis, but de toute existence humaine. Une imposante manifestation a eu lieu à Bruxelles dimanche dernier en l'honneur du général Higgins, chef suprême de l'Armée du Salut, « une des grandes puissances dans le monde », a déclaré M. le Ministre de la Justice, qui présidait.

Après la conférence du Général, le sénateur Lafontaine « a exalté — nous citons le compte rendu de l'Etoile — à son tour le grandiose effort de l'Armée du Salut, « effort qui témoigne de ce que les hommes peuvent accomplir lorsqu'ils n'ont d'autre dessein que de faire le bien.

» Si cette volonté existait chez ceux qui assument le devoir de conduire les peuples, la crise actuelle n'existerait pas.

» Ces paroles du Christ : « Aimez-vous les uns les autres; ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit » ont été souvent répétées. L'Armée du Salut, seule, les a réalisées dans la vie. »

Il y est, tout de même, allé un peu fort, l'honorable sénateur socialiste! Et pour louer l'œuvre des salutistes, il n'est pourtant pas nécessaire de méconnaître les exemples admirables de dévouement héroïque que donnent, chaque jour, chez nous, les Frères de la Charité, les Petites Sœurs des Pauvres, les Sœurs de l'Assomption, les Sœurs de la Charité et tant d'autres institutions catholiques que M. Lafontaine serait inexcusable d'ignorer. Encore une fois : honneur à l'Armée du Salut pour tout le bien qu'elle fait en Belgique, mais il n'est pas permis d'oublier que ces œuvres-là ne représentent pas grand-chose à côté de l'ensemble de nos œuvres catholiques similaires de pur dévouement aux malheureux.

M. Pètre, bourgmestre de Saint-Josse, a loué avant tout l'Armée du Salut — nous citons le *Peuple* — « de savoir respecter les convictions philosophiques de chacun, de faire le bien pour la seule satisfaction de le faire, pour la valeur de l'exemple donné, mais jamais dans un esprit de contrainte religieuse. »

Quel dommage que les bureaux de bienfaisance et les hôpitaux de nos communes anticléricales ne suivent pas ce bel exemple, eux qui excellent à « faire le bien » dans un esprit de contrainte antireligieuse qui paraît s'appliquer parfois à vouloir reculer toujours davantage les bornes de l'odieux.

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

Salle « PATRIA », 23, rue du Marais, Bruxelles.

Les mardis

27 janvier, 3 et 10 février 1931

à 5 heures,

le R. P. SANSON

le plus grand orateur sacré de l'heure

fera trois conférences sur

l'appel des « **Enfants du Siècle** »

CES CONFÉRENCES SERONT RÉPÉTÉES

les jeudi 29 janvier, mercredi 4 et vendredi 13 février 1931
 à 8 1/2 heures.

PREMIÈRE CONFÉRENCE :

« **Qui croire? Que croire?** »

DEUXIÈME CONFÉRENCE :

« **Qui nous délivrera de l'esclavage de l'argent et des sens?** »

TROISIÈME CONFÉRENCE :

« **Qui apaisera notre soif d'éternel et d'infini?** »

Des abonnements, places numérotées, pour les trois conférences du R. P. SANSON, sont en vente à la Maison Lauweryns, 36, Treurenberg, aux prix de :

60 francs pour les trois conférences, à 5 heures (il ne reste de disponibles que des places sur la scène);

50, 35 et 25 francs, pour les trois conférences du soir.

Des cartes d'entrée pour une seule conférence seront mises en vente, à partir du 15 janvier seulement, à 25 francs pour les mardis, à 5 heures; et à 20, 15 et 10 francs pour les conférences du soir.

Sommes-nous prêts ?

Pour pouvoir répondre à cette question avec moins d'ambiguïté qu'on n'a accoutumé de le faire, il s'agit, avant tout, de savoir à quoi nous voulons, à quoi nous devons être prêts.

Est-ce à empêcher une nouvelle invasion de notre territoire, en arrêtant l'ennemi à la frontière et en lui enlevant, peut-être, par les mesures que nous prendrions à cet effet, l'envie de passer une fois de plus par chez nous ?

Ou bien, voulons-nous nous contenter — comme se le propose notre état-major — de « faire la guerre honorablement sans plus », c'est-à-dire de rendre à nos alliés comme en 1914 au prix d'une nouvelle invasion, l'immense service de retarder la progression de l'ennemi commun en l'arrêtant quelques jours successivement devant Liège devant Namur et devant Anvers, de manière à donner aux troupes françaises de l'intérieur et des colonies, notamment aux formations de réserve, le temps d'aller occuper la frontière française du nord et aux troupes anglaises le temps de s'organiser et de débarquer sur le continent ?

Telle est la question qui s'impose avant tout examen de notre problème militaire, mais au sujet de laquelle ni le chef d'état-major de l'Armée, ni le ministre de la Défense nationale, ni le gouvernement n'ont jamais voulu s'expliquer catégoriquement.

S'il ne s'agit que de retarder la progression ennemie, s'il ne faut pas empêcher l'invasion mais simplement « gagner la guerre » en escomptant la reconnaissance de nos alliés, mon Dieu, nous sommes prêts.

Car il suffit pour cela d'obliger l'ennemi à se déployer successivement devant un certain nombre de positions défensives ou à immobiliser momentanément des forces pour les masquer. Il ne faut pour cela ni des effectifs très nombreux ni un armement de tout premier ordre ; il suffit de ne jamais accepter la bataille avant d'avoir reculé, à la manière d'une avant-garde stratégique, jusqu'à la position occupée par le gros des forces alliées, là-bas du côté de l'Yser ou encore plus loin. C'est ce que nous avons fait en 1914, et, parce que cela nous a finalement réussi, si l'on peut dire, en 1918, l'état-major ne songe qu'à recommencer.

Sans doute, le retard que nous infligerions de la sorte aux Allemands serait d'autant plus grand que l'armement de notre petite armée de campagne serait plus puissant et que le nombre de nos places fortes, échelonnées en profondeur, serait plus grand. Et c'est pourquoi le gouvernement, puisqu'il accepte les yeux fermés le système du général Galet qui voue le pays à une nouvelle invasion, est logique en demandant des crédits non seulement pour perfectionner l'armement de nos troupes — ce qui est en tout cas nécessaire — mais surtout pour remettre en état quelques-uns de nos anciens forts, ce qui constitue un véritable gaspillage des deniers de l'Etat.

C'est pourquoi, d'autre part, nos excellents amis du sud qui n'ont aucune action sur notre gouvernement pour lui imposer un système défensif déterminé et qui ne peuvent que souhaiter tirer le meilleur parti pour eux du système du général Galet, envisagent très favorablement, vu la faiblesse de nos effectifs, la demande de crédits pour nos fortifications.

La place d'Anvers, notamment, parce qu'elle est excentrique par rapport aux lignes d'invasion allemandes les plus directes vers la France, présenterait au point de vue de la défense de celle-ci l'avantage considérable d'obliger les Allemands à l'attaquer ou tout au moins à la masquer, d'où perte de temps et d'effectifs au profit du transport des réserves françaises sur la ligne Longwy-Dunkerque, qui sera fortifiée sous peu à la frontière même, car les Français, eux, sont résolus à empêcher une nouvelle invasion et veulent à cet effet résister à outrance à leurs frontières.

Ceci dit, il importe peu, pour le moment, d'examiner quelle valeur pourraient avoir, du point de vue technique, les travaux pour les-

quels le gouvernement demande au pays un premier crédit de 300 millions. Ce que je tenais à vous faire comprendre, c'est que ces fortifications n'ont nullement pour but d'empêcher l'invasion du pays, mais que, au contraire, le désir de les édifier prouve bien la volonté de faire la guerre uniquement en aidant nos alliés sans compromettre les maigres forces dont nous disposons et sans empêcher l'invasion chez nous.

Et c'est, je me hâte de le dire, la seule chose que nous puissions faire aussi longtemps que nous ne disposerons que des 6 divisions prétendument actives à quoi le général Galet a réduit nos forces utilisables au début de la guerre aussitôt qu'il devint chef d'état-major de l'armée en 1926 et sans consulter ni le Conseil supérieur de la Défense nationale ni aucun des titulaires du haut commandement.

La Commission des forteresses, instituée en 1927, sous la présidence du général Borremans, et la Commission-mixte de 1928 se sont trouvées, à cet égard, devant le fait accompli et n'ont pas cru pouvoir débiter sur d'autres bases ; c'est ce qui peut expliquer leurs conclusions.

Que le gouvernement renonce à défendre sérieusement la frontière, cela ne nous paraît peut-être pas croyable ; mais cela résulte cependant à l'évidence notamment de la déclaration que le comte de Broqueville vient de faire ces jours-ci au correspondant bruxellois du *Petit Parisien*, déclaration reproduite par la plupart de nos journaux si pas avec satisfaction du moins sans commentaires, ce qui prouve qu'ils n'en ont pas compris la très grave portée.

« Le plan des fortifications que le gouvernement belge se propose de réaliser, a dit le ministre de la Défense Nationale, a été préparé depuis 1927, ... il a pour base le système défensif d'avant la guerre, Ce système défensif a été jugé bon au point de vue politique à un moment où le statut de neutralité était celui de notre pays et où il nous appartenait de prévoir une défense contre n'importe lequel de nos voisins... »

« Le plan défensif en question, dont la valeur politique n'est pas discutée, a fait ses preuves au point de vue militaire. Brialmont attendait de ce régime défensif un retard de dix jours de l'invasion ennemie, en 1914, ce retard a été de onze jours. »

Comment ne pas voir dans ces paroles le désir de donner satisfaction à certains personnages qui, au sein du gouvernement ou dans d'autres milieux très influents, veulent fermement en revenir à la neutralité d'avant-guerre ?

Ces gens ne veulent faire à l'Allemagne aucune peine, même légère — il paraît que c'est indispensable si l'on veut paraître pacifiste. Ils renouent, dès lors, à fortifier la seule de nos frontières réellement menacée, mais constituent au centre du pays un système de forteresses dans lequel Liège (à 50 kilomètres de la frontière) serait le seul noyau de résistance préparé du côté de l'est, tandis que Namur ferait face au sud et Anvers au nord, en attendant qu'on ose demander des crédits pour édifier d'autres fortifications pouvant paraître faire face à l'ouest.

Voulant ainsi préparer le retour à la neutralité, l'on se met dans l'impossibilité d'envoyer à aucune de nos frontières notre minuscule armée de six divisions, mais on voue aux bombardements et à toutes les représailles du seul ennemi à craindre la bonne ville de Liège, enserrée dans un demi-cercle de forts démodés et beaucoup trop rapprochés de l'agglomération.

Peu importe, dès lors, que le projet du gouvernement soit complètement indépendant de l'accord militaire franco-belge, comme voulait le démontrer au correspondant du *Petit Parisien* notre ministre de la Défense Nationale ; il suffit qu'il nous voue d'une manière certaine à l'invasion et qu'il expose inutilement la ville de Liège aux pires horreurs de la guerre pour que vous le condamnerez.

Car, s'il est vrai que le mal a été fait pour Liège, malgré la campa-

(1) Conférence faite à Liège, hier, 8 janvier.

gne courageusement soutenue depuis plusieurs années par le journal *La Métropole* d'Anvers contre le rabibochage de nos anciens forts, il faut aujourd'hui empêcher à tout prix qu'en fortifiant Namur et Anvers, on ne consacre définitivement un système défensif déplorable et qui deviendrait définitif une fois qu'il aurait coûté au pays l'argent nécessaire pour en adopter un autre garantissant mieux notre sécurité.

La déclaration faite par le comte de Broqueville au *Petit Parisien*, ajoutait, il est vrai, à ce que je viens de vous citer :

« Mais il convient aujourd'hui de mettre le plan de 1914 en rapport avec les besoins actuels, de pourvoir les forts de canons à longue portée et d'organiser dans les intervalles un sérieux barrage de feu d'infanterie. »

Les derniers mots de cette phrase pourraient faire croire que la défense de Liège ne se bornerait pas au rôle aléatoire des canons à longue portée des forts en vue de tirs d'interdiction à grande distance, mais qu'on résisterait sérieusement dans la région de Liège, si pas à la frontière même, du moins à hauteur des forts. Mais, pour réaliser un barrage de feu infranchissable, il faudrait un nombre considérable de mitrailleuses, surtout en terrain accidenté, contrairement aux illusions qu'entretient dans l'armée une doctrine tactique exagérant les effets du tir d'enfilade et que j'ai mise au point dans des rapports restés sans contradiction mais aussi sans suite.

Il en résulte qu'à moins d'employer toute notre armée de six divisions à la défense de Liège, la résistance ne pourrait pas y avoir de consistance et que, d'autre part, si toutes nos forces étaient employées à défendre la tête de ponts de Liège, l'ennemi pourrait passer au nord ou au sud pour faire tomber la résistance par débordement.

Pourquoi, d'ailleurs, attache-t-on tant d'importance à Anvers et réclame-t-on pour cette place la plus grosse partie des crédits demandés, si ce n'est parce qu'on sait bien à l'état-major de l'Armée que toute résistance sérieuse serait impossible non seulement à la frontière mais même sur la Meuse, vu l'insuffisance de nos effectifs utilisables au début de la guerre. Il ne s'agit que de retarder la progression de l'adversaire de quelques jours comme en 1914.

Voulant probablement atténuer la portée de ce qu'il avait été entraîné à dire pour démontrer que notre système défensif n'est pas imposé par l'accord franco-belge, notre ministre de la Défense Nationale disait enfin au correspondant du *Petit Parisien* :

« En agissant comme elle le fait, la Belgique se défend elle-même comme la France le fait de son côté sur toutes les frontières et notamment sur sa frontière du nord. »

Ce qui est une erreur de nature à égarer l'opinion et que je dois bien vous signaler puisque j'ai accepté l'honneur de vous faire connaître ma pensée.

Contrairement à nous, la France est décidée à empêcher l'invasion de son territoire; à cet effet elle organise la défense de toute sa frontière exposée, en épousant celle-ci au plus près, au lieu de se borner à fortifier certaines villes comme Liège, Namur et Anvers qui sont à une distance de la frontière allant de 40 à 50 kilomètres et davantage. Contrairement à nous, elle dispose, d'ailleurs, d'effectifs pour défendre toute sa ligne frontière, non seulement à l'est mais aussi au nord, à condition de ne pas en envoyer chez nous.

Et c'est précisément parce qu'elle sait bien qu'avec notre petite armée nous ne pourrions pas empêcher l'ennemi de pénétrer chez nous que la France s'est résignée à accepter la guerre sur son propre territoire au lieu de la faire chez nous et qu'elle fait le gros sacrifice d'organiser défensivement à cet effet sa frontière du nord, où ses formations de réserve auraient le temps d'arriver à la faveur du retard que la traversée de la Belgique imposerait de toute manière aux Allemands.

Nous sommes prêts, dès maintenant, à infliger dans une certaine mesure, en reculant comme en 1914, du retard à la progression allemande. Reste à savoir si, pour augmenter le retard de quelques jours, il convient de consacrer des sommes considérables à réparer ou à édifier des fortifications qui constitueront un sérieux danger pour d'importantes agglomérations, ou si, pour « faire la guerre honorablement sans plus », c'est-à-dire à la manière envisagée par le chef d'état-major actuel, nous ne devrions pas essayer de la faire avec le minimum de frais et de risques pour le contribuable. C'est ce qui a fait dire dans un journal :

« Si on n'est pas décidé à s'accrocher désespérément, en attendant les renforts, à la frontière même; si l'on abandonne à l'ennemi des portions de territoire plus ou moins grandes, alors mieux vaut, semble-t-il, minimiser la casse et éviter les bombardements et toutes les horreurs de 1914. »

* * *

Voyons maintenant l'autre terme du dilemme : Sommes-nous prêts à empêcher une nouvelle invasion; faisons-nous tout ce que nous pouvons pour que ne se renouvellent pas les horreurs d'une occupation dont les dévastations, les déportations et les exécutions de civils furent une des moindres conséquences et dont le séparatisme de quelques mauvais Belges et d'un certain nombre de fanatisés est l'un des plus exécrables fruits?

Tenons-nous compte du fait nouveau créé par l'expérience si chèrement acquise, c'est-à-dire de ce que la guerre ne se borne plus à la lutte entre armées mais qu'elle s'en prend désormais aux populations et qu'elle n'épargne plus ni les richesses matérielles et morales ni les personnes des pays envahis?

Ici, je dois répondre nettement non à la question que vous m'avez posée.

L'état actuel de l'organisation de notre armée ne permet en aucun cas d'empêcher l'invasion; nous n'avons ni les effectifs ni les cadres indispensables — je ne parle pas de l'armement — pour défendre deux cents kilomètres de frontières en attendant des renforts alliés suffisants. Et nous aurions beau avoir un armement meilleur, une durée de temps de service plus longue et des fortifications nombreuses à l'intérieur du pays, fussent-elles de tout premier ordre, que cela ne changerait rien quant à la possibilité d'arrêter l'ennemi à la frontière même, c'est-à-dire d'empêcher l'invasion.

Je vais essayer de vous le faire comprendre.

À cet effet, il faut que je dégage d'abord le terrain en dissipant les équivoques à la faveur desquelles peuvent croire ou laisser croire à la possibilité de défendre nos frontières certains militaires qu'un enseignement basé uniquement sur les leçons d'un passé déjà lointain et une ambiance essentiellement traditionaliste ont peu à peu déformés au point qu'ils ne peuvent comprendre le cas particulier de la Belgique à notre époque.

Avant tout, il faut que je vous parle de la « couverture », cette mystérieuse prétendue nécessité que l'on confond facilement avec la défense des frontières. Voici comment s'exprimait à ce sujet, le 6 novembre dernier, le grand quotidien catholique d'Anvers, *La Métropole*, dont les chroniques militaires, pendant longtemps soumises à une véritable conspiration du silence, sont depuis quelques mois abondamment citées par la plupart de nos journaux de toutes couleurs et opinions :

« En attendant que toute l'armée soit à pied d'œuvre, il faut, bien, dans un grand pays, couvrir la mobilisation et la concentration ainsi que le territoire le mieux qu'on le peut. On recourt, à cet effet, aux troupes qui sont le moins éloignées de la frontière et qui sont organisées de manière à être plus rapidement mobilisées? C'est ce qu'on appelle les troupes de couverture. »

« Ces troupes, insuffisantes en nombre pour tenir le coup contre une attaque sérieuse, manœuvreraient éventuellement en retraite en s'appuyant à des fortifications disposées en profondeur dans une « zone de couverture », qui a donc des chances d'être sacrifiée en tout ou en partie. La zone de couverture française de l'est, qui va du Rhin, par Strasbourg et Thionville en première ligne, est fortifiée jusqu'à Belfort, Epinal et Verdun; elle a une profondeur qui est de l'ordre de grandeur de la distance de notre frontière orientale à Bruxelles. »

« Chez nous, la mobilisation et la concentration sont particulièrement rapides et ces opérations pourraient, d'ailleurs, être encore beaucoup plus rapides si une partie seulement des sommes que l'on veut gaspiller à mettre les canons à longue portée dans certains forts de Namur et d'Anvers — ne parlons plus de Liège puisque le mal est fait — étaient consacrées à améliorer notre réseau ferroviaire en créant notamment des quais de débarquement supplémentaires à la frontière. »

« En deux ou trois jours, nos troupes combattantes — qui devraient compter dès le début non pas six divisions, mais toutes les ressources du service général — pourraient être à la frontière et y constituer non pas une couverture c'est-à-dire une force destinée

à reculer, mais la défense du pays, sur une position bien étudiée, connue de tous et préparée dès le temps de paix.

» Bien qu'on parle toujours chez nous de « couverture » et qu'on ait même obtenu pour cet objet une durée de service plus longue pour 21.000 miliciens, nous n'avons aucune troupe de couverture. Toutes nos troupes ont, en effet, la même organisation; elles se partagent les 21.000 miliciens en question et elles se mobilisent toutes dans le même délai, qu'elles soient en garnison à Liège ou à Ostende. »

Lorsque le général Galet, lui-même ou par la bouche du ministre, nous parle de la couverture à réaliser par nos 6 divisions actives « disposées sur leurs positions de combat à la frontière » — ou sur une ligne plus ou moins éloignée de la frontière mais qu'il baptise du nom de frontière — il entretient une confusion, car il ne s'agit nullement dans son esprit de défendre notre frontière ni même de couvrir avec nos 6 divisions prétendument actives la mobilisation de nos troupes de réserve.

Si couverture il y a de notre part, c'est simplement que toute notre armée formera couverture de la mobilisation et des transports alliés en reculant dans une zone sacrifiée d'avance et qui n'est autre que notre territoire tout entier.

Il faut maintenant que je vous dise un mot de l'accord militaire réglant l'arrivée de renforts français chez nous.

Cet accord, qui fait couler tant d'encre depuis quelque temps, ne mériterait certainement pas l'honneur qu'on lui fait, tant parmi ses partisans que parmi ses adversaires, s'il ne servait pas de prétexte et d'aliment aux passions anti-françaises ainsi qu'aux rêveries des apôtres du désarmement unilatéral ou de la neutralité.

Ainsi que le dit expressément la correspondance échangée entre les gouvernements belge et français en 1920.

« Il va de soi que la souveraineté des deux Etats demeure intacte quant aux charges militaires qu'ils imposeront à leurs pays respectifs et quant à l'appréciation dans chaque cas, de la réalisation de l'éventualité en vue de laquelle le présent accord est conclu. »

Il en résulte que l'accord militaire proprement dit, qui comporte uniquement les dispositions techniques établies pour le cas où le traité entrera en action, ne peut viser que les modalités d'exécution relatives à des éventualités déterminées, et qu'il ne peut en aucun cas engager les gouvernements.

Lors donc qu'on vient nous dire, comme le général Galet l'a fait à la commission mixte, que tout est réglé pour l'arrivée de nombreux renforts français à notre frontière de l'est dès les premiers jours de la mobilisation, il ne faut pas oublier que le travail fait en commun à cet effet par les deux états-majors intéressés ne vise pas nécessairement toutes les éventualités à prévoir; j'y reviendrai tantôt, et que, d'autre part, ce travail n'engage en rien les gouvernements. Il en serait d'ailleurs de même pour toute action concertée, arrêtée éventuellement par les états-majors dans des vues contraires au maintien de cette paix que les gouvernements, et particulièrement le nôtre, désirent si ardemment.

* * *

Voyons, maintenant si, en adoptant une autre organisation de la défense nationale, et grâce au concours indispensable d'alliés, il nous serait possible de défendre le pays à la frontière même, c'est-à-dire d'empêcher une nouvelle invasion.

Nous avons, de Maeseyck à Arlon, ou de Bourg-Léopold à Arlon quelque deux cents kilomètres de frontières susceptibles de voir déboucher des forces ennemies, si pas tout à fait par surprise du moins très rapidement après le moment où nous serons avertis du danger.

L'attaque aura-t-elle lieu simultanément partout ou bien seulement en un seul point de cette ligne, et, dans ce cas, ce point sera-t-il Liège? Bien malin serait celui qui pourrait le dire avec certitude; il convient donc que nous soyons prêts à chacune des éventualités si nous voulons empêcher l'invasion.

Cependant l'attaque brusquée sur Liège hypnotise seule notre chef d'état-major, au point de lui faire négliger complètement les autres éventualités. C'est en grande partie à cause des théories du général von Seeckt.

Vous savez certainement, parce qu'on en a beaucoup parlé, que cet ancien chef de la Reichswehr a fait depuis quelque temps,

notamment à l'étranger, une active propagande en faveur des petites armées de métier destinées à agir par surprise dès le début de la guerre. C'est ce qui a pu faire croire à certains esprits peu perspicaces que l'Allemagne renoncerait à ses traditions les plus conformes au génie de son peuple et commencerait la guerre sur un front limité en faisant une attaque brusquée avec les seules forces de sa Reichswehr contre un point vital, par exemple contre Liège.

Mais la propagande à laquelle s'est livré à l'étranger le nationaliste allemand qu'est le général von Seeckt ne pouvait pas avoir pour conséquence de dévoiler les intentions secrètes de son pays. Tout porte à croire, au contraire, qu'il aurait jugé très favorable à l'Allemagne l'adoption des petites armées par les autres nations, soit que l'Allemagne voulut rester fidèle aux stipulations du traité de Versailles lui imposant l'armée de métier, soit qu'elle nourrit secrètement l'intention d'utiliser un jour pour l'offensive toutes les ressources en hommes de son peuple prolifique et admirablement préparé au métier des armes.

Si les autres peuples avaient, comme nous, donné dans le piège du général von Seeckt, il serait en tout cas resté aux Allemands l'immense avantage d'avoir sur eux soit une formidable supériorité numérique dans le cas où ils en reviendraient à la nation armée, soit la supériorité manœuvrière qu'aurait donnée à leur armée de métier une organisation antérieure, bien mise au point, et une meilleure préparation de la jeunesse. Les militaires qui rêvent d'opérations offensives sont, d'ailleurs, tout naturellement enclins à préférer aux masses de la nation armée, aptes à la défensive, les armées de métier, plus faciles à faire manœuvrer et mieux en main parce que moins nombreuses.

Ce qui a pu faire croire d'autre part à une attaque brusquée partielle, c'est que, malgré l'existence des nombreuses associations de caractère militaire qui pullulent en Allemagne, rien ne semble organisé en ce moment pour la mobilisation rapide et l'utilisation immédiate de ces réserves; on peut donc présumer avec assez de certitude que si l'Allemagne voulait attaquer, dans l'état actuel de son organisation militaire, elle serait réduite à faire une attaque brusquée avec les seules forces de sa Reichswehr, à moins de perdre le bénéfice de la surprise.

Reste à savoir si l'Allemagne n'attendra pas, pour faire la guerre, que son armée ait pu être réorganisée en vue de l'utilisation immédiate de ses réserves.

Déjà elle revendique ouvertement le droit de ne plus s'en tenir à l'organisation militaire imposée par le traité de Versailles et elle laisse entendre qu'elle veut avoir une grande armée sous prétexte qu'en ne renonçant pas au service général, d'autres nations ne désarment pas. Et ne constatons-nous pas, depuis douze ans, que l'Allemagne arrive peu à peu à tout ce qu'elle veut? Ce n'est pas, dans ce cas, à une attaque partielle sur un point que nous devrions nous attendre, mais à une attaque générale menaçant simultanément la frontière belge et la frontière française, ce qui, surtout si l'on n'était pas fixé sur les intentions de l'Italie, ne permettrait certainement pas aux Français de venir à notre secours dès le début de la guerre sans compromettre gravement leur propre sécurité et même le succès final de la guerre, c'est-à-dire nos propres intérêts.

Nous devons faire œuvre durable et ne pas engager le pays dans la réalisation d'un système défensif coûteux n'envisageant — et d'ailleurs fort mal — qu'une seule hypothèse et qui devrait être modifié de fond en comble dans un avenir plus ou moins rapproché si les Allemands modifiaient leur organisation militaire. Nous devons pouvoir résister partout, et pas seulement à Liège, avec nos seules ressources jusqu'au moment où nos alliés pourront raisonnablement nous envoyer des renforts.

Liège est incontestablement un centre vital et un neud de communications des plus importants; il faut donc en tout cas protéger ce point. Mais les anciens forts, parce que beaucoup trop rapprochés de la ville, constituent pour celle-ci un réel danger, surtout depuis que les portées de l'artillerie ont plus que doublé.

Nos six divisions suffiraient d'ailleurs à peine pour défendre Liège, surtout si, comme pourrait le faire croire une récente déclaration du ministre de la Défense Nationale à la Commission militaire du Sénat, les pièces à longue portée des forts étaient destinées à appuyer de loin une ligne de défense établie à la frontière même et dont le développement autour de Liège atteindrait dans ce cas plus de soixante kilomètres dans un terrain dépourvu de toute organisation défensive sérieuse préparée dès le temps de paix.

Au nord et au sud de Liège, la voie resterait en tout cas ouverte, par le Limbourg ou par l'Ardenne, et, dès lors, la position de Liège devrait être évacuée sous peine d'être prise par débordement, maintenant que les forts de la rive gauche de la Meuse ne sont plus utilisables.

Pour empêcher l'invasion, il faut être prêt à toutes les éventualités et non pas seulement à celle que, à tort ou à raison, les états-majors estiment la plus probable. Avant toutes les guerres, les états-majors se sont trompés quant aux intentions de l'Allemagne et notamment quant à l'utilisation de leurs réserves.

Nous devons donc être prêts à résister, en n'importe quel point de la frontière, soit à une attaque partielle, soit à une attaque sur tout le front. Nos six divisions, à peine suffisantes pour défendre la région de Liège, seraient à fortiori tout à fait insuffisantes pour arrêter l'ennemi débouchant par surprise en un point inconnu d'avance ou en plusieurs endroits de la frontière à la fois.

Il faut, à cet effet, réaliser un front continu suffisamment étoffé exigeant des effectifs nombreux, que peut seule nous donner une armée de milices.

Car ce front continu veut dire, si pas l'occupation continue d'un long cordon sans consistance et sans profondeur, mais une répartition judicieuse des forces assurant la possibilité de réaliser à tout moment une densité de feu suffisante devant tous les points d'accès possibles de l'adversaire. Il exige, en outre, que le dispositif de défense ait une certaine profondeur et des réserves mobiles si l'on veut pouvoir reprendre éventuellement les parties du front qui auraient cédé ou rétabli la continuité de la défense devant les troupes faites par l'ennemi et qui permettraient sinon la manœuvre. C'est précisément parce que le front continu, tel que je viens de le définir, empêche toute manœuvre débordante de l'ennemi et lui enlève donc les avantages escomptés d'une armée bien dressée à l'offensive, c'est pour cela que les Allemands nourrissant des projets de revanche désirent par-dessus tout voir adopter les petites armées de métier chez leurs adversaires éventuels. Ils n'ont aucune envie de se heurter de nouveau, comme pendant les quatre années de la guerre, au front continu que pourraient leur opposer les masses en armes d'un peuple décidé à ne pas jurer et accrochant résolument toutes ses joies valides à une organisation défensive du terrain judicieusement préparée.

C'est pourquoi, d'autre part, surtout dans un petit pays comme la Belgique, nous devons absolument opposer à l'invasion un front continu, réalisé à la frontière même, avec toutes les ressources en hommes que nous donnent les quinze premières classes de milice du service général. Malheureusement, sous l'influence convergente du colonel Nuyten, qui lui fut donné comme chef de son Cabinet, et du général Galet, devenu chef d'état-major de l'armée, le comte de Broqueville renonça, lorsqu'il redevint ministre, en 1926, à utiliser le service général qu'il est si fier d'avoir obtenu en 1913... et voilà pourquoi nous n'avons que six divisions à opposer à l'invasion.

Le front continu à la frontière même n'est pas complètement réalisable dès le début de la guerre dans un grand pays comme la France, où les délais nécessaires pour la mobilisation et pour le transport de certaines troupes à la frontière seront toujours des opérations relativement longues et doivent se faire, comme je vous l'ai dit, sous la protection de troupes de couverture. Mais il en est tout autrement chez nous.

Nous pourrions parfaitement réaliser assez à temps à la frontière même le front continu — à quoi redoutent tant de se heurter les meilleures armées offensives — si nous avions assez de troupes immédiatement utilisables et moyennant quelques travaux d'organisation du champ de bataille-frontière à exécuter en partie dès le temps de paix et à compléter par l'armée mobilisée.

Non seulement, cela nous permettrait de résister à une attaque générale comme à une attaque brusquée partielle, mais encore cela enlèverait probablement aux Allemands toute envie de passer par chez nous et ce serait donc la plus sérieuse des garanties de paix que nous puissions espérer.

J'ai établi à la Commission mixte de 1928 qu'il nous faudrait, dix-huit divisions immédiatement utilisables — et non pas six — si nous voulons être prêts à empêcher une nouvelle invasion.

Pour avoir ces dix-huit divisions, il ne faudrait pas augmenter le nombre actuel de nos unités du temps de paix, c'est-à-dire les dépenses d'entretien relatives à l'armée. Il suffirait de prévoir, par des mesures appropriées le détriplement de chacune de ces unités au moment de la mobilisation.

Grâce à une organisation conformément au système des milices, l'utilisation immédiate des réservistes — cadres et soldats — serait possible parce que des rappels et des exercices post-régimentaires, échelonnés sur le nombre d'années nécessaire, entretiendraient les aptitudes militaires des hommes en congé. Le détriplement de nos six divisions actives, prétendument actives mais qui n'ont plus rien de divisions actives, ne diminuerait en rien la cohésion ni la valeur de l'armée. Je me suis étendu longuement sur ces questions, d'un caractère trop technique pour que j'en parle ce soir.

Mais l'histoire de la commission mixte de 1928 est bien la plus curieuse que j'aie vécue au cours de ma carrière qui en a vu pas mal cependant.

Ni moi, ni aucun de mes collègues commandants de corps d'armée, nous n'avons été jugés assez orthodoxes pour être désignés comme membres de cet aréopage, qui présenta donc cette particularité de ne comprendre parmi ses membres aucun représentant du plus haut commandement de notre armée.

Cependant, j'eus l'honneur d'y être appelé en consultation, à la demande expresse d'un groupe de membres civils qui désiraient manifestement, je ne fus pas longtemps à m'en apercevoir, se servir de mon programme pour laisser supposer qu'ils s'y rallieraient dans le cas où ils n'obtiendraient pas les concessions linguistiques faisant le principal, si pas le seul objet de leurs préoccupations.

Or il arriva que le chef d'état-major prit les devants en proposant lui-même le régime flamand pour l'armée.

Dès ce moment, plus personne n'appuya mes idées, dont il ne fut plus question que pour en dénaturer le sens et la portée aux yeux du public et de l'armée.

C'est ainsi que je fus amené à envoyer le 27 février 1928 au président de la commission mixte une « note complémentaire » dont je demandais instamment la publication comme annexe aux procès-verbaux des séances.

Dans cette note j'étais précisais quelques-unes de mes déclarations, qui avaient été tendancieusement interprétées et combattues alors que je n'étais plus là pour les mettre au point et les défendre.

Ma note complémentaire devait être assez gênante, car elle ne fut pas livrée à la publicité comme je l'avais formellement demandé et l'on ne jugea même pas utile de me dire pourquoi.

* * *

Si la résolution, aujourd'hui démasquée, de fortifier Anvers ne jetait pas une lumière éclatante sur la pensée secrète du chef d'état-major de l'armée, on pourrait croire qu'il veut réellement défendre la frontière, mais en comptant en ordre principal sur les renforts importants pour l'arrivée desquels, d'après ce qu'il a dit à la commission mixte, l'accord militaire franco-belge prévoit tous les détails du transport.

Mais les plans de transport dont il s'agit — et que je ne connais que parce que tout le monde a pu en lire dans les procès-verbaux de la commission mixte — n'ont, de toute évidence, pu être établis que pour la seule éventualité où les Français pourraient dégarnir dès le début leurs propres frontières allemande et italienne, c'est-à-dire pour l'éventualité la moins probable, celle dans laquelle la Belgique seule serait menacée.

Depuis lors, la France a organisé la défense de sa frontière du nord, montrant ainsi qu'elle croit fort peu à pareille éventualité. La mise en état de défense de la frontière nord, de Longwy à Dunkerque, vise, en effet, l'éventualité beaucoup plus probable dans laquelle, les frontières de l'est étant menacées, la France ne pourrait prélever sur ses troupes de couverture les effectifs nécessaires pour venir nous secourir à temps.

Dans ce cas, le recul, à quoi seraient condamnées nos pauvres six divisions livrées à elles-mêmes, ne donnerait plus aux réserves françaises le temps d'aller prendre position plus loin qu'à la frontière du nord, et c'est évidemment pour les y recevoir et les y fixer que nos amis organisent solidement, dès le temps de paix, une ligne fortifiée en cet endroit. A la guerre, nécessité fait loi, et le gouvernement français serait coupable s'il exposait son pays à un désastre pour essayer vainement de secourir ses amis belges.

J'avais donc raison de vous dire tantôt que, du point de vue militaire, l'accord franco-belge n'a pas du tout — pas plus pour nous que pour les Français — l'importance que lui donnent en ce moment des raisons de sentiment.

Quelle que soit la nature de l'alliance franco-belge, la controverse

actuelle tend à soulever de petites inimitiés entre peuples amis et c'est la principale raison pour laquelle il ne peut être question de dénoncer l'accord existant.

Quant à en revenir, pour nous, à la neutralité, ce serait pure folie. Car, si nous étions neutres, nous n'aurions plus le droit de préparer notre défense contre un seul de nos voisins à l'exclusion des autres; je vous ai déjà fait remarquer que la remise en état des places de Namur et d'Anvers doit avoir été approuvée si pas suggérée par des partisans de la neutralité. Nos moyens ne nous permettent évidemment pas de créer des champs de bataille-frontière de tous les côtés, c'est-à-dire sur une étendue de 600 kilomètres et nous pourrions, tout au plus, constituer, si nous étions neutres, un seul point fortifié faisant face à chacune des frontières; c'est dire que nous ne pourrions en défendre vraiment aucune, mais que nous en serions réduits au système défensif de Brialmont, conçu sous le régime de la neutralité et qui, comme vient de le rappeler, si opportunément pour ma thèse mais sans s'en douter, le comte de Broqueville, n'a pu empêcher l'invasion mais lui a simplement infligé un retard de onze jours en 1914.

D'ailleurs, il faudrait pousser bien loin la volonté de ne plus se souvenir pour oublier que nous étions neutres en 1914 et que l'une des puissances garantes de notre neutralité n'hésita pas à violer celle-ci, tandis qu'aucune des autres puissances garantes ne put, malgré son vif désir, nous fournir aucune aide de nature à empêcher l'invasion. C'est ce qui arriverait certainement encore, surtout si les obligations de la neutralité empêchaient de nouveau les arrangements entre états-majors dès le temps de paix. L'expérience de la neutralité a été faite chez nous et elle a été concluante.

Nous devons absolument avoir des accords tels que l'accord franco-belge, pour renforcer les garanties de paix et de sûreté résultant du « pacte de la Société des Nations » et qui n'ont rien de contraire à l'esprit de ce pacte. Mais il serait nécessaire à tous points de vue que l'accord militaire avec la France fut complété par des accords analogues avec la Hollande et avec l'Angleterre, ce qui, d'ailleurs enlèverait tout prétexte à ceux qui combattent l'accord actuel en vertu d'une politique anti-française et ce qui serait peut-être possible si, comme on l'a suggéré, la Belgique et la France précisaient, par un texte public et soumis à la Société des Nations, que les seules obligations politiques qu'elles se reconnaissent l'une vis-à-vis de l'autre sont celles de Locarno.

Il importe au plus haut point que nous nous entendions avec la Hollande pour la défense de Maestricht et du Limbourg ainsi que pour la prolongation d'un front continu franco-belge. Quant à l'Angleterre, les intérêts les plus impérieux de sa défense aérienne sont communs avec les nôtres; nous pourrions donc être délivrés d'un grand souci et autorisés à ne pas dépenser, pour l'aviation, plus que ne le permettent les ressources d'un petit pays si une action commune avec l'Angleterre était réglée dès le temps de paix.

Quoi qu'il en soit, aussi longtemps que nous n'aurons que six divisions immédiatement utilisables, nos excellents amis de France seraient, dans la plupart des éventualités, dans l'obligation de renoncer à venir à notre aide en Belgique sous peine de compromettre le succès final commun de la guerre. Mais un accord militaire franco-belge beaucoup plus favorable à nos intérêts et à ceux de la France pourrait certainement être conclu si l'état-major français avait l'assurance que nous tiendrions tout le long de notre frontière assez longtemps pour lui permettre d'y transporter ses troupes non indispensables à sa frontière de l'est, c'est-à-dire pour garantir la sécurité du débarquement de ces troupes à proximité des nôtres.

C'est donc uniquement l'insuffisance numérique de nos forces immédiatement utilisables, résultant de la malheureuse réorganisation de notre armée en 1926, qui s'oppose à ce que nous fassions quoi que ce soit pour empêcher une nouvelle invasion.

CONCLUSION.

On a dépensé de l'argent pour très mal défendre Liège et on demande en ce moment des sommes considérables pour fortifier Namur et surtout Anvers, sous prétexte de refaire de cette dernière place le « réduit national ». Bientôt sans doute, poursuivant un plan machiavélique, depuis longtemps arrêté sans consulter personne, vous demandera-t-on de nouvelles sommes pour fortifier Termonde et Gand, ce qui permettrait de recommencer la manœuvre de 1914, aujourd'hui éventée, c'est-à-dire l'évacuation d'Anvers qu'on n'hésite pas cependant à vous proposer aujourd'hui comme

le réduit de la défense du pays, en d'autres mots comme une place où l'on doit résister à outrance et que l'on n'évacue pas.

Quant tous ces travaux seraient terminés et en admettant qu'ils répondissent aux dernières exigences de la technique, nous n'en serions pas moins dans l'impossibilité de défendre notre frontière de l'est et d'empêcher ainsi l'invasion. Et peu importe, je crois, à nos populations civiles que le retard soit de dix jours, de onze jours ou davantage si elles sont quand même vouées à l'occupation avec toutes ses horreurs après avoir vu se dérouler sur leur sol des batailles meurtrières et subi des bombardements. Ce qu'il nous faut avant tout, c'est une armée plus nombreuse sur le pied de guerre et organisée, puisque nous en sommes déjà au service de huit mois, conformément aux principes qui sont à la base de l'organisation de bonnes milices et non plus, comme aujourd'hui, en s'accrochant désespérément à l'apparence des anciennes armées à long temps de service.

Il y a déjà quelques années, le général Buat, commissaire du gouvernement français, avait dit :

« Il n'y a pas d'étape intermédiaire entre le système de dix-huit mois et le système de la nation armée intégrale. Parlons franc et donnons-lui son véritable nom : le système des milices. »

De son côté, le général Targe, membre du Conseil Supérieur de la Guerre en France vient de publier sous le titre « La garde de nos frontières », un ouvrage qui met en lumière l'erreur des militaires incapables de tenir compte des circonstances et des faits nouveaux, qui s'obstinent dans les anciens errements et prennent leurs désirs pour la réalité en organisant les armées modernes à courte durée du temps de service à la ressemblance plus ou moins vague des anciennes armées permanentes.

Tout comme le général Buat, le général Targe affirme catégoriquement qu'en dessous de dix-huit mois il y n'a pas d'armée permanente possible et que, si l'expérience du service d'un an n'a pas été favorable en France, c'est parce qu'elle a été viciée à la base, l'armée du service d'un an n'ayant pas été organisée conformément au système des milices, seul admissible quand on descend en dessous de dix-huit mois.

Vouloir, avec le service d'un an, conserver une armée permanente est, à son avis, une erreur semblable à celle qu'on commettrait en voulant couronner Sainte-Sophie des tours de Notre-Dame ou Notre-Dame de la coupole de Sainte-Sophie. C'est l'erreur monstrueuse que l'on a commise chez nous en voulant conserver l'ancienne apparence de l'armée, pas seulement lorsque nous avions le service d'un an mais même avec le service de huit mois.

Cette erreur a engendré du découragement dans l'armée; elle a, de plus, fait renoncer au nombre, c'est-à-dire à la possibilité de défendre la frontière, sous le prétexte illusoire de maintenir à la troupe la qualité.

Mais, dans l'armée bien plus encore que dans les milieux politiques rien n'est plus difficile que de changer les convictions dans lesquelles ont été nourris et grâce auxquelles les chefs se sont élevés dans la hiérarchie. Même que les esprits jeunes et déformés entrevoient la vérité, la discipline — discipline de parti ou discipline militaire — les empêche trop souvent de dire ce qu'ils pensent ou d'agir en conséquence.

La réforme militaire, qui s'impose absolument chez nous plus que dans n'importe quel autre pays rencontre, comme en France, l'hostilité de beaucoup d'officiers de carrière; on y viendra cependant. Fasse le Ciel que ce ne soit pas trop tard et que, d'autre part, la réforme ne s'accomplisse pas sans le concours de ceux qui connaissent la mentalité et les besoins de la troupe! C'est pourquoi, en prenant récemment congé de mes officiers, je leur ai tout particulièrement recommandé de penser par eux-mêmes et de faire preuve de personnalité.

Je puis adresser ici la même recommandation à l'élite de la jeunesse intellectuelle qui m'écoute et parmi laquelle se trouvent certainement pas mal de jeunes gens ayant passé par l'armée et y ayant acquis la qualité d'officier de réserve. Je me permets de signaler à leurs méditations la lecture *in extenso* des procès-verbaux de la commission mixte de 1928; ils y verront à quel point on a travesti ou passé sous silence les graves déclarations que j'y ai faites.

En attendant que les idées nouvelles triomphent; si, plutôt que d'augmenter les effectifs immédiatement utilisables de notre armée en faisant donner au service général le rendement dont il est susceptible, on persistait à se résigner à l'invasion et à vouloir

« faire la guerre honorablement sans plus », je n'en resterais pas moins adversaire résolu des crédits pour les forts de Namur et d'Anvers, crédits dont le vote engagerait définitivement le pays dans une voie où il lui serait de plus en plus difficile de faire machine-arrière lorsque, tôt ou tard, l'erreur apparaîtra à tout le monde.

Je ne me dissimule d'ailleurs pas qu'il faudra un réel courage aux parlementaires de la majorité pour ne pas voter des crédits présentés sous le signe du plus impérieux patriotisme par un gouvernement qu'on a accoutumé de considérer comme seul capable en ce moment de tenir tête aux revendications des partis extrêmes, surtout que ces crédits sont à présent combattus d'autre part au nom d'une idéologie pacifique stupide ou de sentiments hautement condamnables. Le courage est bien plus difficile, bien plus rare que le courage du champ de bataille, je n'ai cessé de le répéter à mes officiers depuis que le service en temps de paix leur a créé des devoirs nouveaux.

Quoi qu'il en soit, la défense du pays est bien au-dessus des questions de politique intérieure; elle devrait, comme lorsqu'il s'est agi de l'adoption du service personnel en 1909, échapper aux disciplines des partis et rallier les patriotes de toutes opinions autour de la solution qui leur est dictée par leur conscience individuelle dûment éclairée.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, cette conférence, au cours de laquelle, pour la première fois, j'ai pu parler en public avec l'entière indépendance que me donne ma situation de retraité, permettez-moi de rendre l'hommage qu'ils méritent à mes camarades de cette armée que j'aime et que je viens de quitter avec une très grosse émotion après en avoir fait partie pendant si longtemps.

Pendant ma longue carrière militaire, au cours de laquelle j'ai souvent eu et affirmé sur bien des questions une opinion diamétralement opposée à celle généralement admise, j'ai toujours été frappé de la puissance des convictions de ceux pour qui les traditions et jusqu'aux routines militaires prennent la valeur de dogmes intangibles; mais j'ai pu constater notamment ces jours derniers, que, pour avoir fait preuve de personnalité, je n'ai jamais été inquiété ni même moins estimé de mes camarades et de mes chefs, au contraire.

Quand on rencontre chez des hommes — à notre époque — la foi et la culte d'un idéal unis à tant de tolérance et de loyauté, il convient de s'incliner bien bas et d'admirer l'institution qui forme de tels apôtres, lors même qu'un intérêt supérieur, l'intérêt de la Patrie, oblige à combattre leurs idées.

Mais les erreurs s'accroissent à mon avis et le danger se fait pressant; c'est ce qui peut expliquer la fougue, peut-être un peu violente parfois, avec laquelle j'ai cru devoir, ce soir, attaquer non pas des personnes mais un programme, en dévoilant ici, dans la Cité ardente, devant un auditoire qui aime passionnément comme moi son Pays et l'Armée, le résultat des observations et des méditations que je n'ai cessé de faire en vivant au milieu de la troupe pendant quarante-cinq ans — notamment au front pendant les quatre années de la guerre — et en pratiquant le commandement à tous les échelons de la hiérarchie.

Lieutenant Général A. HELLEBAUT.

La retraite des quatre mardis

La Société médicale belge de Saint-Luc a l'honneur de vous inviter à la **Retraite ouverte** pour les **Messieurs appartenant aux Carrières intellectuelles**, les mardis 6, 13, 20 et 27 janvier 1931, à 20 1/2 heures et à la Messe de clôture, avec allocation, le dimanche 1^{er} février, à 7 1/2 heures.

La Retraite se donnera, 11, rue Brialmont, porte de Schaerbeek, à Bruxelles. **Orateur :**

Monsieur l'Abbé Jacques Leclercq

docteur en droit et en philosophie, professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Institut Saint-Louis.

Sujet : La doctrine chrétienne de l'Amour

Le président D^r Wibo : 306, avenue Louise.

La Retraite est réservée aux Messieurs.

De Vauvenargues à Thérive

Ce n'est pas de mourir qui est dur, c'est d'attendre la mort. Voilà pourquoi la guerre est si affreuse pour tous ceux qui n'ont pas autre chose à y faire qu'à attendre d'être tués. Ceux qui ont la garde de cette attente et la responsabilité de ce massacre, s'ils sont dignes de leur fonction, ont d'autres soucis qui libèrent leur âme. Voilà pourquoi on peut prendre de la guerre des vues très diverses, suivant la place qu'on a occupée dans la grande angoisse; et au lieu de prétendre que toutes ces vues sont fausses parce qu'elles ne sont que fragmentaires, je dirais volontiers qu'elles sont toutes vraies parce qu'elles reproduisent un aspect des choses. Sur le sens de cette vérité faudrait-il encore s'entendre. On sait le bruit suscité par M. Cru qui, le calendrier et la carte à la main, a convaincu d'erreur beaucoup d'annalistes de la guerre. Cette objectivité matérielle a son prix; mais il me semble que la vérité des impressions et des réactions a bien aussi sa valeur. La seule chose insupportable, c'est le mensonge littéraire.

La seconde génération des écrivains de la guerre, celle qui écrit depuis un ou deux ans, adresserait volontiers cette accusation de mensonge à la première génération, à celle qui fut contemporaine de la guerre ou de l'armistice. On parlait encore, il y a douze ou quinze ans, d'héroïsme ou du moins de courage et des sentiments nobles qui survivaient à la débâcle des cœurs. « Le réalisme », à moins qu'il ne fut gai, était mal vu et rattaché au défaitisme, Il fallait, coûte que coûte, envelopper cette guerre de noblesse ne fût-ce que pour sauver la mise de l'humanité.

Aujourd'hui, on ne tient plus du tout à sauver cette mise. L'histoire officielle a beau essayer d'imposer une version correcte de la guerre, la littérature à la mode s'acharne à la déshonorer. Qui a raison? Je l'ignore et ne m'en met point en peine; ce qui importe, c'est que chacun dise avec sincérité ce qu'il a vu et ce qu'il a retenu; nous composerons, si nous le pouvons, avec tous ces fragments une image synthétique et puis nous jugerons les écrivains, car chacun est responsable de ce qu'il a choisi pour le voir et pour le retenir; je veux dire que chacun, par ce choix, nous donne une idée de sa personnalité morale et artistique.

* * *

Depuis Vauvenargues, les intellectuels, les moralistes, même s'ils ont la vocation militaire, sont plus que d'autres éprouvés par la guerre. Non pas qu'ils manquent spécialement d'adaptation; tout le monde manque d'adaptation. Mais ils voient plus que d'autres des détails affligeants; ils ont la fâcheuse habitude de les rattacher à une philosophie générale qui les désole. De plus, comme ils ont des besoins spirituels, et qu'à ce point de vue le ravitaillement est déficient, ils surchargent leur douleur physique d'une douleur morale. La bonne brute simple voit la guerre d'une tout autre manière; il est vrai qu'elle ne la raconte pas.

Vauvenargues, à dix-huit ans, était parti pour la guerre (1), non pas avec enthousiasme — il était trop réfléchi pour se laisser emporter de la sorte — mais avec la pensée qu'il s'engageait dans une noble aventure. Il souffrit du froid, de la faim, de la stupidité, de la vulgarité, de l'immobilité, de l'ironie froide du destin. Pour lui seul d'abord, il constata et il rédigea sa déconvenue. « Parce qu'on est né gentilhomme, on fait la guerre, quoi qu'on n'ait ni santé, ni patience, ni activité, ni amour des détails, qualités essentielles et indispensables dans un tel métier... Il y en a qui aiment à faire distribuer de la paille, à mettre en prison un soldat qui n'a

Cf. LANSON : *Le marquis de Vauvenargues* (Hachette, édit.).

pas bien mis sa cravate, ou à donner des coups de canne à l'exercice; ils sont rogues suffisants, altiers, et tout contents de leur petit poste; un homme de plus de mérite se trouverait humilié de ce qui fait leur joie, et négligerait peut-être son devoir. »

Par amour-propre, il marche droit et se compose un air martial; il croit qu'il fait impression; et si par hasard il rencontre et regarde un miroir, il est aussi surpris que s'il voyait un cyclope ou un habitant du Tartare. Il ne se reconnaît pas et il est bien près de se mépriser. Les soldats l'irritent et déconcertent sa philosophie. Il note deux traits qu'il croit nouveaux et qui sont éternels.

« Les soldats mettent le feu au camp qu'ils quittent, malgré les défenses du général; ils aiment à fouler aux pieds l'espérance de la moisson et à démolir de superbes édifices. Qui les pousse à laisser partout ces longues traces de leur barbarie? Est-ce seulement le plaisir de détruire, ou n'est-ce pas plutôt que les âmes faibles attachent à la destruction une idée d'audace et de puissance?... »

« Les soldats marchent à l'ennemi comme les capucins vont à Matines. Ce n'est ni l'intérêt de la guerre, ni l'amour de la gloire et de la patrie qui animent aujourd'hui les armées : c'est le tambour qui les mène et les ramène, comme la cloche fait lever et coucher les moines. On se fait encore religieux par dévotion et soldat par libertinage; mais dans la suite, on ne pratique guère ses devoirs que par nécessité ou par habitude. »

Quand il en est arrivé là, Vauvenargues prend le parti d'observer la guerre en la faisant. Il prend des vues; il dessine des silhouettes d'officiers pittoresques. C'est fini, l'homme de lettres a pris la place du soldat. Soldat, il aurait pu écrire, mais il n'aurait écrit que pour exalter son métier. Homme de lettres, il aperçoit encore dans la guerre des lueurs dorées, mais il voit surtout le noir, le deuil de ses rêves, le deuil de l'humanité. Noir et or.

* * *

Noir et Or, c'est justement le titre qu'André Thérive donne à son livre de guerre (I), le premier livre de ce genre qu'il ait écrit après un silence significatif de quinze années. Il se taisait par pudeur. « Je suis, nous confie-t-il, d'une vieille race de soldats, je n'ai pas l'horreur naïve de l'état militaire, mais la guerre, hélas! ne m'est pas apparue en rose. Noir et or, telles en sont les couleurs. » En 1918, son recueil aurait ressemblé à une manifestation d'avant-garde, chose dont Thérive a honnêtement horreur; aujourd'hui, il peut le risquer, il paraîtra réactionnaire.

Non pas qu'il ne contienne assez de gros mots et d'obscénités militaires pour satisfaire Barbusse et ceux qui se délectent dans les documents coprographiques. J'ai l'impression que par ce débordement de jurons et de grossièretés, Thérive se libère de toute l'ignominie de la guerre qui pesait sur lui et qui l'écrasait. Il en a tant vu et tant entendu de saletés qu'il éprouve le besoin d'en évacuer une bonne fois l'obsession. Son livre est manifestement une délivrance.

Ce n'est pas d'ailleurs pour faire « soldat », pour faire riche, que Thérive multiplie les mots d'un argot décivilisé; cela aussi est un élément de la guerre et en précise la physionomie. L'attente constante de la mort dans une condition où les conventions et les lois sociales ne comptent plus, ramène l'homme à la nudité de l'animal, à la simplicité brutale des gestes instinctifs. Et comme à l'attente de la mort imminente s'ajoute la peur de la mort, il se défend contre cette peur par la gouaille, par la violence demeurée du langage. S'il parle alors, ce n'est pas pour exprimer une pensée, c'est pour se dissimuler à lui-même ce qu'il pense. A la lettre, ces « horreurs » ne signifient rien.

Thérive ne craint pas qu'on les lui reproche. Il redoute plutôt qu'on le blâme de « s'être plu à l'exceptionnel et au pittoresque excessif »; et il avoue en artiste loyal que « la mémoire débrouille et stylise la confusion de la vie ». Un livre qui prétendrait photographier la confusion de la vie ne serait plus un livre. A travers le tohu-bohu de la guerre, comme un intellectuel qui sait observer et penser, Thérive a choisi des vues pour essayer de nous révéler la réalité sous ses aspects divers. Ces vues ne constituent pas le décor d'un récit continu; l'auteur a craint d'être happé par le calendrier, la carte d'état-major et les communiqués. Tout en s'attachant à un groupe de compagnons, à une seule équipe de soldats, il garde une entière liberté d'annaliste. Sans se préoccuper de fixer une date ou un lieu, quand il croit le moment favorable, il enregistre un disque. Ces disques, mis bout à bout, constituent son livre.

L'art en est merveilleux. Je n'aime pas les récits que Thérive met dans la bouche des soldats; ils sont peut-être d'une admirable vérité; mais comme la langue est déformée pour la couleur locale, la grimace du dictionnaire me fatigue à la longue. Je le goûte fort quand il parle pour son compte. Il y a, çà et là, des instantanés d'un définitif et d'une robustesse qui me rappellent Stendhal. Je n'écris pas le nom pour faire un rapprochement flatteur. On sait ce que Fabrice a vu de la bataille de Waterloo et comment il l'a vue. Pour l'escouade de Thérive, la guerre de 14-18 n'est qu'une immense bataille de Waterloo dont elle n'aperçoit qu'un coin minuscule.

Ce coin, une tranchée, un boqueteau, un carré de seigle, une ferme à l'arrière, un abri malodorant, devient un microcosme où des hommes, dépouillés de tout ce qui fait l'homme dans la vie courante, laissent la voie libre à leur animalité et à leurs passions élémentaires. Ce spectacle, il faut l'avoir vu pour savoir ce qu'est l'homme quand il est arrivé aux dernières limites de la résistance morale ou quand il ne contrôle plus ses instincts.

Cependant, même alors, la diversité des caractères s'affirme. Chacun est offensé par la même réalité, mais chacun a sa manière de réagir et chacun de ceux qui tiennent à leur autonomie a sa manière de la défendre. Thérive fait défiler sous nos yeux une série de types inoubliables, l'instituteur, le prêtre, l'intellectuel, l'homme qui ne croit pas à la guerre, le froussard, le désaxé, voilà pour les soldats; le capitaine sacreux et bon enfant, le lieutenant qui fait du zèle, le sous-lieutenant antipathique, voilà pour les officiers. Dans ces portraits, rien de conventionnel, tout est vu et individualisé par ces détails qu'on ne trouve jamais dans les images en séries.

Sur toute cette horreur plane un grand sentiment. N'attendez pas que je dise que c'est le sentiment de la Patrie. Ces hommes souffrent trop et d'une manière constamment trop odieuse pour y penser. C'est nous qui avons bénéficié de tous leurs sacrifices, qui pouvons penser à la Patrie et la nommer avec une piété attendrie. Quant à eux, nous ne pouvions leur demander qu'une chose, c'était de ne pas oublier qu'ils étaient des hommes, c'est-à-dire des âmes, condamnées à la prison de ce corps douloureux et du corps de boue humide qui l'enveloppait. L'escouade de Thérive ne l'oublie pas. Et voilà le grand sentiment qui plane sur ce champ de désolation; c'est un sentiment humain : l'amitié, la pitié, la bonté, la volonté et la force de sourire et de plaisanter quand même. Je ne veux pas comparer ce livre à d'autres livres de guerre qui sont célèbres : il me suffit de dire, et mes lecteurs compléteront ma pensée, qu'il se distingue par cette haute qualité humaine de tous ceux que dessèche l'ironie ou qu'écrase le lourd couvercle du matérialisme.

Je reviens à Vauvenargues. Déjà il notait que la guerre abaisse le soldat. Et pourtant, il n'a pas connu ce que nous appelons les armées nationales. Il parlait des soldats qui sont soldats par choix

(1) ANDRÉ THÉRIVE : *Noir et Or* (Grasset, édit. Collect'on *Pour mon Plaisir*).

et par vocation. Que dirait aujourd'hui un Vauvenargues en face de cette loi de fer qui fait de tout homme un soldat? Si la guerre est inévitable, qu'elle soit confiée à une caste spéciale afin que les délicatesses de l'âme humaine, fruit de la méditation et de la paix, ne soient pas compromises en un instant et pour plusieurs générations: Qu'en pense Cazin, cet autre humaniste qui a fait durement la guerre et qui en a souffert *usque ad interiora*? Qu'en pense Cathlin, cet autre humaniste dont la désolation a eu besoin pour s'exprimer du verbe de Job?

J. CALVET.

Licencié ès Lettres
Professeur à l'Université catholique de Paris.

L'Histoire

Les initiateurs de l'histoire critique.

Les représentants les plus en vue de l'histoire et des archives, vers 1870, Pouillet, Gachard, Kervyn, disparaissent de la scène en 1882, en 1885 et en 1891. Or l'année 1890 marque, pour les études historiques, le terme d'une évolution dont l'origine se place en 1874. Depuis cette dernière date se sont introduits peu à peu dans les universités les cours pratiques d'histoire; la loi de 1890, en même temps qu'elle consacre définitivement cette institution si utile, vient spécialiser les doctorats en philologie et en histoire. Des mains des autodidactes, l'histoire passera de plus en plus entre celles des professionnels. A part des exceptions qu'il ne faut pas perdre de vue, ceux-ci devront leur formation aux universités. Les professeurs de l'enseignement supérieur, tout au moins les plus marquants d'entre eux, seront des chefs d'école.

On se demandera sans doute pourquoi ils ne le sont pas devenus plus tôt. Pour le comprendre, il suffira de rappeler ce que fut la législation de l'enseignement supérieur de l'histoire avant 1890.

D'après la loi du 20 mai 1876, l'histoire était enseignée en philosophie. Mais la philosophie n'avait pas encore, comme actuellement, ses divers doctorats spéciaux. Bien plus, l'enseignement de l'histoire se trouvait relégué en candidature, et celle-ci pouvait se faire en une année. Il s'y donnait des leçons sur l'histoire politique de l'antiquité et du moyen âge, l'histoire politique moderne, l'histoire politique de la Belgique. Le cours d'histoire contemporaine ne sera créé que par un arrêté du 24 février 1880. Les professeurs étaient donc astreints à un enseignement fort général. « Chez nous, écrivait en 1880, Léon Vanderkindere, le professeur est condamné à tourner toujours dans le même cercle; comme une machine, il recommencera, fût-ce pendant trente ans, le même travail. Son cours une fois fait, pourvu qu'il se tienne au courant, il aura accompli sa tâche. Il y a là pour l'homme de science un véritable amoindrissement; il a perdu son vrai rôle, qui est celui de créateur et de novateur, et, de l'enseignement supérieur, il retombe platement dans l'enseignement moyen. »

La loi du 1^{er} mai 1857 avait méconnu encore davantage la formation historique. Elle avait créé des « cours à certificat » que l'étudiant devait suivre, mais sur lesquels il ne devait pas passer d'examen. Or, l'histoire politique du moyen âge et l'histoire politique de la Belgique avaient été rangées dans cette catégorie, peu favorisée, de cours. Quant à l'histoire contemporaine, elle ne figurait pas au programme de philosophie.

Certains des professeurs d'histoire avaient beau être de bons historiens. On ne peut dénier ce titre à Thonissen, à Jean Moeller, au chanoine David, à Edmond Pouillet, pour Louvain; à Moke et à J. de Saint-Genois, pour Gand; à Reiffenberg et à A. Borgnet, pour Liège; enfin, pour Bruxelles, à Altmeyer, dont l'ouvrage le plus connu est consacré aux *Précurseurs de la Réforme dans les Pays-Bas*. Mais leur enseignement, comme l'a dit M. Pirenne, « ressemblait à ce que pouvait être un cours de chimie privé de laboratoire ».

Pour préparer des historiens, il n'existe qu'une méthode. Elle consiste à appliquer le candidat à l'étude critique des sources, littéraires, diplomatiques et monumentales. Il doit apprendre

à discerner les matériaux authentiques des matériaux apocryphes; à déterminer leur date, leur lieu d'origine et leur auteur; à établir leur originalité; à leur appliquer les procédés de la critique d'intégrité, c'est-à-dire à se rendre compte de la manière dont on restitue le texte d'un auteur déformé par les fautes des copistes; à interpréter dans leur contexte matériel et historique les anciens témoignages; à discuter une à une les affirmations d'un témoin, à les comparer avec celles d'autres historiens, etc. Ces diverses opérations rendent nécessaire l'étude de plusieurs sciences dites auxiliaires, en particulier de la paléographie et de la diplomatique. Or, d'après les lois antérieures à celle de 1890, aucun de ces cours pratiques ou théoriques n'était obligatoirement organisé dans l'enseignement universitaire.

Ce fut par l'action individuelle de professeurs qu'ils s'y introduisirent, à partir de 1874.

On signale cependant, avant cette date, quelques initiatives intéressantes. Nous rencontrons la première à Louvain, de 1845 à 1854. Jean Moeller, que l'université renaissante vient d'aller chercher en Allemagne, donne à l'*Institut philologique* de cette université, destiné à former les professeurs d'humanités, des cours théoriques sur la critique et les sciences auxiliaires: géographie, ethnographie, chronologie, méthodologie, sources anciennes et historiographie moderne; il fait de plus rédiger à domicile des travaux écrits et préside à des leçons orales données par ses élèves. De ces cours sortira le *Traité des Etudes historiques*, revu et complété par Charles Moeller, qui paraîtra de 1887 à 1892. Ce programme, on le voit, poursuivait avant tout un but pédagogique; de plus, il n'organisait pas le travail en commun des étudiants.

A Liège, nous trouvons une institution semblable, mais moins développée. Un arrêté royal du 1^{er} septembre 1852 avait érigé en établissement distinct de l'Université, l'*Ecole normale des humanités*. En troisième et, plus tard, en quatrième année d'études, le programme comportait des « dissertations et exercices sur des sujets historiques ». La direction de ces travaux fut confiée au professeur A. Borgnet qui la garda jusqu'en 1872. Ici encore, c'est la préparation des professeurs de l'enseignement moyen qui se poursuit par ces exercices: ceux-ci sont d'ailleurs organisés de façon défectueuse.

Mais voici qu'en 1873, Godefroid Kurth inaugure à l'Université de Liège sa carrière professorale de trente-cinq années. En 1874, il a visité les Universités de Leipzig, de Berlin, de Bonn. Au cours de l'année 1874-1875, il fait paraître aux valves de l'Université « un petit avis d'une écriture illisible et d'un contenu bizarre. Ceux qui eurent la curiosité de le déchiffrer apprirent que le jeune professeur conviait les étudiants de la faculté de philosophie à prendre part sous sa direction à des exercices pratiques d'histoire ». (H. Pirenne.)

Laissons pour plus tard l'œuvre historique de Kurth. Les cours pratiques, dont il fut l'initiateur en Belgique, méritent qu'on s'y arrête.

Cette institution nous vient d'Allemagne. Depuis 1830, Ranke présidait à Berlin des exercices historiques où se formèrent des disciples presque aussi célèbres que lui, Waitz, Giesebrecht, Sybel, Wattenbach. Par eux, l'initiative de Ranke se répandit en Allemagne. En 1881, toutes les universités de ce pays possédaient au moins deux, et jusqu'à sept cercles pratiques d'histoire, sans compter les cours de paléographie, de diplomatique et d'encyclopédie. La France n'imita l'Allemagne qu'en 1868, sous le ministère de Duruy. D'alors date la création de l'*Ecole pratique des hautes études*. La Belgique fut le troisième pays à marcher dans cette voie.

Kurth commença donc en 1874 son cours pratique. Cette réunion était, d'abord, absolument libre; elle ne fonctionnait qu'en marge du programme et d'un programme conçu dans un esprit fort différent; on ne disposait pour elle d'aucune bibliothèque, d'aucune salle spéciale, d'aucun subsidé. Cependant l'idée féconde du savant paraît avoir été comprise de la jeunesse. Dès les premières années, le cours pratique de Kurth se composait de cinq ou six élèves, nombre que, d'après lui, il ne fallait pas dépasser. Dès l'origine de ces réunions, Kurth se mit à étudier avec ses disciples des sources médiévales, surtout ligeoises. Parmi les premiers élèves, mentionnons un archiviste, M. L. Lahaye, et un historien, M. Pirenne.

Les autres professeurs d'histoire et les autres universités ne pouvaient rester en arrière. A Bruxelles, Vanderkindere organisa un cours pratique en 1877-1878. Il devra l'abandonner en 1879, mais le reprendra en 1887. De 1879 à 1889, un ancien professeur

de Bonn, M. Philippson, donnera également un enseignement pratique dans la capitale. Vanderkindere prônait la concentration à Bruxelles de tout l'enseignement réservé aux futurs historiens et il alla même jusqu'à proposer la création, dans cette ville, d'un Institut complet des hautes études. Mais P. Frédéricq s'opposa vigoureusement à ce projet.

Collègue de Kurth à Liège, P. Frédéricq créa son cours pratique en 1880-1881. Il commença, dès lors, à y étudier son sujet de prédilection, l'histoire de l'inquisition aux Pays-Bas. Ce professeur travailla peut-être plus que tous les autres à faire triompher le nouveau système de formation des historiens. Il entreprit, en 1881, 1882 et 1884, des voyages en Allemagne, à Paris, en Ecosse, en Angleterre, dans le but principal d'y étudier l'enseignement supérieur de l'histoire. Dans ses notes de voyage publiées ensuite et réunies en volume, il ne cherche nullement à dissimuler son enthousiasme pour la méthode allemande qu'il a vu fonctionner surtout à Berlin, à Halle, à Leipzig, à Goettingue. Il y a entendu — le plus souvent une seule fois — soit dans leurs cours pratiques, soit en visite chez eux, les Treitschke, les Droysen, père et fils, les Wattenbach, les Waitz, les Ranke, les Curtius, etc. Les moindres détails lui paraissent dignes d'être notés. Il nous raconte par exemple, sans perdre rien de son sérieux, qu'à Goettingue, la servante de M. Weiszaecker, « soljide Allemande d'un âge mûr », suit le professeur quand il va donner son cours, étreignant dans ses bras nus « une grande corbeille d'osier, remplie d'exemplaires des *Monumenta* et d'autres livres nécessaires aux cours ».

A partir de 1882-1883, les cours pratiques se multiplient. En cette année scolaire, il s'en établit deux à Gand, sous la direction des professeurs Motte et Thomas (Histoire ancienne). P. Frédéricq, transféré à Gand en 1882, y continue ses exercices sur les hérésies et l'inquisition. M. H. Pirenne dirige des travaux sur l'histoire du moyen âge, d'abord à Liège, à l'*Ecole des humanités* (1885-1886), puis, à Gand, aux sections normales d'histoire et de langues germaniques (1886-1890), ensuite à l'Université. A Liège, M. Hubert et H. Francotte (Histoire ancienne) commencent leurs réunions pratiques en 1884.

L'histoire des cours pratiques à Louvain est un peu plus compliquée. En 1883, le professeur Alberdingk Thijm y forma un cercle flamand qui avait pour but d'étudier l'ancienne civilisation chrétienne nationale, d'après les sources traitées scientifiquement. Deux années après, d'autres jeunes gens de Louvain obtenaient de la direction universitaire l'équivalent, pour l'histoire, de la *Societas philologa*, qui fonctionnait depuis 1868, sous la direction de P. Willems. A 1885 remonte ainsi la fondation de la *Conférence d'histoire*, dont une section se consacra à l'histoire ancienne, et l'autre à l'histoire moderne. La seconde se trouva longtemps sous la direction de Ch. Moeller. Presque en même temps que la *Conférence d'histoire* avait été établi à Louvain le doctorat-académique en sciences morales et historiques. De plus, à la demande du recteur, le chanoine Jungmann avait inauguré, en 1889, des Exercices critiques sur les sources, à la faculté de théologie. De cette dernière institution sortit le *Séminaire historique*. En 1896, il comprenait trois sections : Exercices critiques sur les sources (pour les élèves en droit canon), conférences historiques (pour les élèves en théologie), et travaux pratiques sur le moyen âge (pour les étudiants du doctorat légal en histoire). Toutes ces sections se trouvaient sous la direction du chanoine Cauchie. Le *Séminaire historique* resta toujours distinct de la *Conférence d'histoire*. Enfin, au point de vue de l'enseignement des sciences auxiliaires, il faut ajouter que le professeur Reusens donnait un cours d'archéologie chrétienne, depuis 1864, et un cours de paléographie et de diplomatique, depuis 1881-1882. Tel est l'ensemble d'initiatives, toutes antérieures à 1890, qu'il fallait au moins mentionner pour Louvain.

Comme nous l'avons déjà dit, la loi de 1890 spécialisa les doctorats de la faculté de philosophie et lettres. Un de ces doctorats est réservé à l'histoire. La même loi renforça considérablement les programmes; elle y fit une place aux cours pratiques; elle y rendit obligatoire la dissertation doctorale ainsi que la soutenance de thèses. Dès lors, il sortira chaque année de l'université quelques docteurs préparés à la besogne scientifique. Les professeurs prendront davantage conscience de leur rôle; ils s'affectionneront à leur tâche; ils deviendront vraiment des maîtres par leurs rapports suivis avec les étudiants qu'ils dirigent. Les publications belges croîtront en nombre et en valeur. Enfin, le nouvel esprit pénétrera peu à peu, des universités, dans les sociétés historiques et archéologiques et, en partie tout au moins, dans le public cultivé.

En 1895, l'établissement d'un examen d'archiviste vint pour ainsi dire compléter la loi de 1895.

Comme nous l'avons déjà marqué, tous les historiens de la Belgique depuis 1880 ne sont pas sortis des universités. Il reste d'abord en dehors d'elles un certain nombre d'autodidactes dont les travaux sont appréciés. Mais nous voulons plutôt nous arrêter ici à un groupement proprement dit, et même au groupement historique le plus ancien de la Belgique. Au temps où les universités organisaient leurs cours pratiques, les Bollandistes, fixés à Bruxelles, s'engageaient, eux aussi, dans une réforme de leur méthode.

L'entreprise gigantesque des *Acta sanctorum*, dont les deux premiers volumes avaient vu le jour en 1643, s'était continuée sans interruption jusqu'en 1773, année de la suppression de la Compagnie de Jésus. La société des Bollandistes connut ensuite des périodes diverses et cessa complètement d'exister, sous le régime jacobin. Quarante années plus tard, en 1837, elle revenait à la vie. De 1845 à 1883 parurent les tomes VII-XIII d'octobre, LIV-LX de toute la collection. Parmi les savants qui se distinguèrent le plus pendant cette période, il faut nommer le P. E. Carpentier et le P. V. De Buck. Le premier mourut en 1868, le second en 1876.

Les premiers Bollandistes de l'œuvre renaissante avaient dû travailler dans des conditions fort désavantageuses : les anciennes traditions s'étaient perdues; les livres, les notes, les manuscrits avaient été dispersés, égarés ou vendus; l'ordre des Jésuites, rentré en Belgique en 1830, y avait d'abord consacré ses meilleures forces à l'établissement de collèges; enfin, les Bollandistes qui, jusqu'en 1869, touchaient du Gouvernement une allocation annuelle de 6,000 francs, se virent retirer cette année-là. En raison des exigences et de l'étroitesse d'esprit du public et des Chambres législatives, ce subside les avait d'ailleurs forcés à ne pas espacer trop l'apparition de leurs in-folios et à se livrer à un travail un peu rapide. Aussi les tomes publiés à cette époque, malgré des pages excellentes, ne sont-ils pas dans l'ensemble les meilleurs de la collection.

Le P. Ch. De Smedt enseignait l'histoire de l'Eglise au collège des Jésuites de Louvain, quand il fut définitivement attaché au Bollandisme, en 1877. En 1870 déjà, il avait été sollicité de prêter son concours à cette œuvre scientifique, mais il ne s'était pas montré fort enthousiaste de la proposition, parce que ses plans de réforme n'avaient pas de chance d'être adoptés à ce moment. Le P. De Smedt s'était fait connaître, avant son entrée dans la corporation des hagiographes, par deux ouvrages que nous ne pouvons omettre de rappeler ici. Le premier, les *Principes de la critique historique*, paru d'abord en articles, dans les *Etudes religieuses* de 1869 et de 1870, puis en livre (1883), avait été fort remarqué. On n'avait pas sur ce sujet, en français du moins, de travail récent et à la hauteur. Et puis, les catholiques cultivés savaient gré au P. De Smedt d'avoir attaqué de front des ouvrages de fausse apologétique, comme l'*Histoire de l'Eglise*, de l'abbé Darra. Aussi son livre fut-il longtemps le guide recommandé par les historiens à leurs disciples, le manuel suivi et commenté dans les cours pratiques, par Frédéricq aussi bien que par Kurth. Il mériterait à ce seul titre de ne pas être oublié. Aujourd'hui encore, il se lit avec plaisir et profit. Mais on n'y trouve résolues que quelques-unes des questions de la critique et on n'y rencontre guère, par exemple en matière de critique d'autorité, que des règles générales. Il est incontestablement dépassé par les traités de Bernheim, de Langlois et Seignobos, pour ne citer que ceux-là.

L'*Introductio ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, parue en 1878, fut moins célèbre, mais elle mérite incontestablement encore plus d'éloges. Les ouvrages de Nirschl, de Bratke, d'Acquoy-Pyper, de M. De Schepper, de M. Guiday, parus de 1888 à 1925, sont venus la compléter sur bien des points. Aucun d'entre eux n'est parvenu à la remplacer. Comme les *Principes*, l'*Introductio* avait été, à son heure, un livre nouveau et novateur. Vers 1880, sauf en Allemagne, la méthode de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, dans les séminaires, ne reposait ni sur les principes critiques bien fermes ni sur une sérieuse connaissance des sources.

Devant ses élèves de Louvain, le P. De Smedt avait au contraire appliqué les règles de la critique à de multiples questions d'histoire de l'Eglise, étudiées d'après leurs sources. En 1876, déjà, il publiait deux volumes de ces *Dissertationes selectae*. Il promettait d'en faire suivre quatre autres. Son transfert à Bruxelles l'empêcha de poursuivre ce travail.

Bollandiste, le P. De Smedt se mit d'accord avec ses deux col-

lègues pour réaliser dans les *Acta sanctorum* quelques progrès essentiels. Il fallait d'abord publier les *Actes des saints* sous toutes les formes qu'ils affectent dans les manuscrits, mais en faisant connaître par le commentaire préliminaire leur valeur respective; il fallait tenir compte dans l'édition, de tous les manuscrits, préalablement classés, et relever les variantes dans l'appareil critique. Le premier volume de novembre, sorti de presse en 1887, avait été composé d'après ces principes. Aussi cette année marque-t-elle dans l'histoire de la critique en Belgique. On remarqua tout particulièrement dans ce volume la partie consacrée aux sept *Vitae* de saint Hubert par le R. De Smedt lui-même.

Quatre années auparavant, en 1882, les Bollandistes avaient décidé de créer un recueil trimestriel, pouvant servir de supplément aux volumes des *Acta* déjà publiés et de préparation à ceux qui devaient encore paraître. On y éditerait des textes, on y imprimerait des dissertations critiques, on y décrirait des manuscrits hagiographiques. Les *Analecta Bollandiana* furent en outre dotés, à partir de 1891, d'un *Bulletin des publications hagiographiques*. Des recherches systématiques dans les bibliothèques de Belgique et de l'étranger donnèrent lieu à la publication de catalogues insérés dans les *Analecta* ou formant des numéros d'une collection nouvelle, les *Subsidia hagiographica*. Celle-ci comptait en 1914 une vingtaine de volumes, parmi lesquels les plus utiles sont le *Repertorium hymnologicum* d'Ulysse Chevalier et les trois répertoires appelés *Bibliotheca hagiographica latina* (1911), *Bibliotheca hagiographica graeca* (2^e édit. 1909), et *Bibliotheca hagiographica orientalis* (1910).

Le P. Ch. De Smedt mourut le 4 mars 1911. Moins d'une année après, devait le suivre dans la tombe un de ses collègues, le P. Alb. Poncelet, doué lui aussi d'un talent critique peu ordinaire. Il jouissait surtout de l'estime des spécialistes en histoire mérovingienne, qui utilisaient sans cesse la *Bibliotheca hagiographica latina*, dont il fut le principal auteur, et appréciaient hautement ses articles des *Analecta* et ses contributions aux tomes II et III de novembre. Heureusement la société bollandienne comptait encore, au moment où elle fit ces deux pertes, deux hommes de haute valeur scientifique, le P. Delehay et le P. P. Peeters.

Nous avons rencontré dans ce chapitre bien des historiens de renom. Il va falloir revenir maintenant à la plupart d'entre eux et en ajouter encore quelques autres, afin de prendre une vue d'ensemble des résultats de leur labeur scientifique personnel et de l'activité des écoles qu'ils ont créées ou, pour le moins, dirigées.

L'HISTOIRE DE BELGIQUE DE M. PIRENNE

Dans cet aperçu rapide sur les historiens de la Belgique depuis 1880 environ, il nous reste à signaler un fait capital : la publication de l'*Histoire de Belgique*, de M. Pirenne, dont trois volumes ont paru avant 1914.

Cet ouvrage relève au rang des antiquités de musée toutes les Histoires générales de la Belgique publiées antérieurement. Il présente sous un jour nouveau bien des événements de notre histoire nationale et soulève divers problèmes à résoudre par les historiens de l'avenir. Il replace l'histoire de notre petit pays dans l'histoire générale, dans l'histoire surtout de la France et de l'Allemagne, dont elle ne cesse de dépendre. Il suit, sans jamais s'écarter de ce dessein, la formation de la future patrie belge et de la future « âme belge » à travers les péripéties si mouvementées de notre histoire, depuis la lointaine époque romaine. Il simplifie l'histoire compliquée de notre moyen âge, tout en développant beaucoup plus qu'on n'avait coutume de le faire dans des ouvrages généraux de ce genre, notre histoire économique et sociale. Il fonde en une synthèse très large, très harmonieuse, très objective les innombrables travaux de détail qui méritaient de ne pas être oubliés. Il ramène à l'histoire de Belgique le public qu'en avaient détourné les livres et les articles trop techniques et trop chargés d'annotations bibliographiques, de la plupart de nos historiens. L'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne devait paraître à l'apogée du règne de Léopold II. Comme l'œuvre, surtout coloniale, de ce Souverain, elle élargit notre horizon; mais elle nous attache davantage à notre pays et à ses traditions.

GODEFROID KURTH

La tâche de M. Pirenne était loin d'être finie quand éclata la guerre. Son maître, G. Kurth, témoin de l'invasion, ne devait

pas goûter, lui, les joies de la victoire. La perte de ce savant illustre fut douloureusement ressentie par tous les historiens belges. Vers 1914, il occupait incontestablement parmi eux la toute première place.

Bien des notices biographiques lui furent consacrées, en Belgique, en France, en Italie. Aucune, à notre avis, n'est attachante et délicate au même point que les pages consacrées à son maître par M. Pirenne et qui parurent dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* de 1924. Kurth, nous y révèle-t-on, n'a pas « ouvert » à M. Pirenne « toute sa pensée », mais il lui « a ouvert tout son cœur ».

L'œuvre de Godefroid Kurth reste incompréhensible si l'on ne se rappelle ce qu'il fut avant tout : un croisé, un soldat de Dieu et de l'Eglise. Les lignes suivantes datent de 1873; elles semblent calquées sur des déclarations tombées des lèvres de Montalembert : « Les chrétiens, écrivait Kurth, n'ont pas encore jusqu'ici dans leur lutte avec l'esprit du mal, fait usage de toutes leurs armes et de toutes leurs ressources. Nous pourrions être tous des missionnaires du Christ, rapportant l'Évangile à une génération qui l'a oublié... Non, quand j'y réfléchis bien, je ne voudrais pas être né à une autre époque que celle-ci, car jamais il n'a été donné aux chrétiens de mieux montrer leur amour pour l'Eglise et de soutenir de plus grands combats. Donc vive la lutte et les flamberges au vent ! »

L'amour de l'Eglise fit de Kurth un *prédicateur*. Prédicateur dans les assemblées ouvrières, dans les congrès eucharistiques, dans les réunions étudiantes, dans les chaires universitaires. Cet amour inspira toute son œuvre historique. Il se manifeste en particulier dans un système de philosophie de l'histoire dont ce savant n'est pas l'inventeur et qui s'étale surtout dans les *Origines de la civilisation moderne* (1886), dans *Clovis* (1896), dans *Sainte Clotilde* (1897), dans *Saint Boniface* (1901). L'Eglise y est représentée comme la seule force morale capable de civiliser le monde, c'est-à-dire de lui procurer le plus de facilités pour atteindre sa fin dernière, tout en satisfaisant les besoins actuels de l'homme. Cette capacité de l'Eglise prouve sa transcendance, sa divinité. À l'époque que Kurth étudia, surtout, la période franque, il nous montre la Providence choisissant Clovis, si peu préparé naturellement pour cette tâche, comme le principal collaborateur de l'Eglise dans l'accomplissement de sa mission. Dans un petit livre qui, d'après Hanquet, fait le mieux connaître Kurth, *L'Eglise aux tourments de l'histoire* (1909), se poursuit, mais en tableaux simplement esquissés, la grande fresque de la civilisation chrétienne. Pour rester toujours à la hauteur de son rôle, l'Eglise a dû s'adapter elle s'est adaptée, en effet, aux différentes formes de société et de gouvernement, aux différents temps et aux différents pays.

La foi enthousiaste de Kurth ne l'a nullement empêché d'être un très grand historien. Il se trouva puissamment aidé dans son travail historique par la ténacité de sa nature ardennaise, par son tempérament robuste, par son intelligence ouverte, par son flair psychologique, par sa connaissance des langues modernes, surtout de l'allemand, par sa culture classique, par sa préparation philologique à l'École normale des Humanités de Liège, enfin, par son imagination de poète. Celle-ci lui permettait de suppléer à l'insuffisance des documents pour arriver à l'intuition du passé. Elle joue parfois un rôle exagéré, spécialement dans *Clovis* et dans *Sainte Clotilde*; on peut se demander ce qu'il resterait de ce dernier livre si l'on en supprimait toutes les conjectures; elle colore peut-être aussi trop son style, où se reconnaît encore le prédicateur.

On s'étonne de la variété de cette œuvre historique. Sans doute, elle ne sort guère de l'histoire franque et de l'histoire de Liège au moyen âge. Mais on y trouve d'excellentes éditions de textes littéraires et diplomatiques : ainsi les *Chartes de Saint-Hubert-en-Ardenne* (1903) et la *Vita Frederici* (1883); elle compte de très nombreuses études critiques sur les sources, où se dévoile le mieux la perspicacité, la prudence, la pénétration d'esprit et la hardiesse du professeur de Liège. Les deux volumes des *Études franques*, réunis après sa mort, en 1919, sont particulièrement instructifs sous ce rapport. Voici, après les études toponymiques, déjà signalées plus haut, l'*Histoire poétique des Mérovingiens* (1893). C'est, d'après M. Pirenne, « le plus hardi mais aussi le plus original de ses livres ». Le savant professeur y étudie les légendes qui sont à la base de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours. Enfin, l'histoire de la ville et de l'ancien diocèse de Liège a fourni au maître la matière de quantité de travaux sur les chroniqueurs et les hagiographes de ce pays et, en outre, son *Notger et la civilisation au X^e siècle* (1905) et sa *Cité de Liège au moyen âge* (1910).

Que, dans cette œuvre littéraire si vaste il y ait des faiblesses; que certaines thèses, comme celle de l'*Histoire poétique des Mérovingiens*, soient aujourd'hui partiellement abandonnées; nous ne le nierons pas. Mais personne ne se refusera à admirer la beauté, la solidité et la variété de l'édifice historique élevé par Godefroid Kurth.

Une année avant la guerre, paraissait sa *Nationalité belge*. Là encore se rencontrent, à côté de quelques affirmations discutables, bien des pages neuves, des pages à relire aujourd'hui, en ce centenaire de notre indépendance.

Kurth qui aimait l'Allemagne, qui avait tant travaillé à l'introduction en Belgique des méthodes scientifiques allemandes, ne voulut pas laisser passer sans protestation la violation de la neutralité belge et les massacres d'août 1914. Le *Guel-apens prussien en Belgique* fut son dernier ouvrage. Il ne parut qu'après la guerre (1919). Le 3 janvier 1916, le grand historien belge s'était éteint à Assche.

De Kervyn de Lettenhove à Kurth, que de progrès réalisés! Ils se constatent dans l'œuvre personnelle de ce dernier savant. Ils se constatent tout aussi bien dans l'ensemble de la production historique! « De nos jours, écrivait Ch.-V. Langlois, en 1904, la Belgique, également ouverte aux influences françaises et germaniques, exécute proportionnellement autant de travaux utiles que la France et l'Allemagne (1). »

E. DE MOREAU, S. J.
Docteur en philosophie et lettres,
Professeur d'histoire de l'Église au Collège théologique
de Louvain.

Encore le danger de guerre.

J'ai parlé, récemment, ici même, du danger de guerre. Je rentrais alors d'un assez long voyage sur le Continent. J'avais rencontré beaucoup de monde, entendu bien des choses, et j'avais constaté que la crainte d'une guerre imminente était très vive, surtout en France. J'ajoutais que, personnellement, les arguments *contre* me semblaient l'emporter encore sur les arguments *pour* l'éventualité d'une guerre imminente, mais pas de beaucoup.

Depuis lors, je suis retourné en France et en Italie. J'en reviens avec l'impression que le danger de guerre s'est légèrement aggravé. J'oserais toujours parier qu'elle n'éclatera pas dans un avenir très proche, mais je n'oserais pas parier gros...

Pour nous, Anglais, la question qui prime est la suivante : Que nous arriverait-il en cas de guerre continentale nouvelle? On peut admettre comme certain qu' : la Grande-Bretagne ne provoquera pas de guerre. Dans aucun coin du monde, les choses étant ce qu'elles sont en ce moment, l'Angleterre ne fera acte d'agresseur. Elle n'a rien à gagner par une attaque. Tout son intérêt est de conserver ce qu'elle possède et de ne pas ajouter à tout ce qui déjà, pèse sur elle.

Il ne s'ensuit pourtant pas que la politique anglaise ne puisse conduire, indirectement, à provoquer une guerre entre d'autres puissances. Il s'en suit moins encore que l'absence d'agression de notre part implique l'absence de soutien moral à une agression faite par autrui. Et surtout une absence d'agression de notre part ne signifie pas du tout une compréhension active du très grand danger qui résulterait pour l'Angleterre d'une guerre continentale.

Nous voici, vraiment, au cœur de la question. Ceux qui, chez nous, en Angleterre, soutiennent l'offensive allemande contre la Pologne, ceux qui plaident en faveur de la révision des traités, ceux qui appuient les soulèvements des minorités, font tout cela, convaincus qu'en cas d'hostilités continentales, l'Angleterre pourrait se tenir à l'écart d'un conflit qui ne l'atteindrait pas. Est-ce possible? Toute la question est là.

A première vue, il peut sembler que oui. Des nations qui voulaient rester neutres ont toujours pu, dans le passé, le rester indéfiniment, sauf si elles étaient très faibles. Pendant la grande guerre, l'Espagne resta neutre, et on voit difficilement comment, si l'Italie avait décidé de le démettre, elle aussi, on eût bien pu s'y prendre pour l'obliger d'intervenir. Mais les circonstances actuelles ne sont plus celles du passé, et la principale erreur de ceux qui travaillent en ce moment à gêner les choses sur le Continent et à battre en brèche les accords qui ont fixé dans des textes la victoire des Alliés, est de croire qu'ils vivent encore dans des circonstances identiques. Ils s'imaginent toujours que, stratégiquement, l'Angleterre est une île. Ils pensent toujours que la flotte anglaise est l'instrument suffisant de la défense anglaise et que cette flotte sera invincible partout où elle interviendra pour décider de l'issue. Ils ne croient plus que la position économique de l'Angleterre est suprême — penser cela serait heurter de front l'évidence immédiate de la vie quotidienne — mais ils exagèrent la puissance financière de Londres et ignorent les bases très instables de ce qui nous reste encore de puissance financière.

* * *

Comme exemple de ces illusions, considérons la campagne de presse menée, en ce moment, contre la Pologne. Elle est inspirée par Berlin. Le *Manchester Guardian*, le principal organe engagé dans l'affaire, soutient l'intérêt allemand, exactement de la même façon qu'il soutenait l'intérêt allemand quand notre politique était d'enlever le Congo à la Belgique pour le donner à l'Allemagne. Cette façon d'agir est naturelle parce qu'il existe, nécessairement, une forte sympathie entre des pays de culture et de religion similaires, et une antipathie correspondante entre des nations de culture et de religion opposées. La Pologne est catholique, et donc la Pologne est dégradée et faible, et tout ce que fait la Pologne ne peut être que mal. La Prusse est protestante, et donc la présente éclipse de la Prusse est purement artificielle et ne saurait durer. La Prusse doit recevoir notre appui moral, à nous Anglais, dans son effort pour recouvrer son ancienne situation, y compris son droit de diviser la Pologne. Attitude naturelle, je le répète, mais attitude extrêmement dangereuse.

La raison pour laquelle nous ne pouvons nous offrir ce luxe démodé d'alliances morales avec les forces qui s'appliquent, en ce moment, à troubler l'Europe, c'est que de nos jours la guerre est, pour les nations qui la font, une question de vie ou de mort.

Un pays luttant pour obtenir un certain avantage, agira d'une certaine manière; mais que ce pays en soit réduit à défendre son existence même et il agira tout autrement. Le commerçant se défend d'une certaine manière contre un rival qu'il désire apparvenir à son propre avantage. Il agira tout autrement contre un voleur qui s'est introduit par effraction dans sa maison. Un malade s'y prend d'une certaine manière pour se guérir d'une indisposition,

(1) Cet article est composé d'extraits du chapitre consacré à l'histoire dans le troisième volume de l'*Histoire de la Belgique contemporaine* qui paraîtra ce mois-ci chez Dewit à Bruxelles. Ce dernier tome d'une œuvre qui restera le monument intellectuel le plus marquant du Centenaire comprendra : IX^e partie : L'Enseignement en Belgique, par A. Mélot; X^e partie : La Philosophie en Belgique, par Mgr L. Noël; XI^e partie : La Préhistoire et l'histoire par Dom G. Fournier et le P. E. de Moreau; XII^e partie : La Philologie en Belgique, par A. Roersch, F. Desonay, H. de Vocht; XIII^e partie : La Littérature belge, par G. Doutrepoint et L. Van Puyvelde; XIV^e partie : Les Beaux-Arts, par G. Saintenoy, A. Goffin et E. Closson; XV^e partie : L'histoire des Sciences en Belgique, par M. Alliaume, M. de Hemptinne, W. Mund, V. Grégoire, P. Debaisieux et P. Kaisin; XVI^e partie : La Formation d'un empire colonial belge, par C. Leclère; XVII^e partie : Notre monarchie nationale, par le comte L. de Lichtervelde. 4 cartes hors texte.

mais il s'y prendra tout autrement pour se guérir d'une maladie mortelle. Un homme dans l'embarras, ou qui fait une chute, peut se contenter de grogner contre le tiers se tenant à l'écart, mais s'il est attaqué par un assassin, il se comportera tout différemment envers ce tiers qui se tient à l'écart.

En pratique, en cas de nouvelle guerre continentale, la neutralité de la Grande-Bretagne signifierait une aide accordée à l'une ou l'autre des parties engagées dans une lutte dont dépendrait leur existence nationale. Et bien longtemps avant la fin de la crise, il n'y aurait pas moyen d'éviter d'y être entraîné *sauf* si les États-Unis garantissaient notre sécurité. Le monde est en ce moment tellement sensible à la force potentielle — sur terre et sur mer — des États-Unis, que si nous étions effectivement protégés par l'Amérique, cette protection serait certainement respectée.

C'est d'ailleurs sur une pareille protection américaine que comptent les moins fous de ceux qui, de chez nous, par la parole et par la plume, fomentent des troubles sur le Continent. C'est cette protection qui fait l'objet de l'alliance anglo-américaine, proclamée avec tant d'enthousiasme par l'une des parties et si peu reconnue par l'autre.

Les États-Unis nous assureraient-ils une pareille protection? Il existe des arguments favorables à la thèse. En matière financière, l'Amérique nous a déjà aidés. Pas plus tard que l'autre jour, notre crédit fut soutenu artificiellement par New-York, et une menace contre la Livre fut postposée. En agissant de la sorte, la puissance financière américaine se comporta tout autrement qu'elle ne le fit, il y a une demi-douzaine d'années, vis-à-vis des Français. Durant ces dernières semaines, la finance américaine agit comme si la stabilité de la Livre sterling était d'intérêt américain primordial. On prétend que l'Amérique agirait de même, et pour les mêmes raisons, pour nous garantir contre toute pression dans le cas d'une Angleterre restée neutre en face d'un conflit européen, et que donc les Anglais qui excitent les ennemis de la paix européenne ne courent aucun risque, ni pour eux ni pour leur pays.

L'argument est insuffisant, et ceux qui en usent ne comprennent pas l'opinion américaine. Un soutien financier secret est une chose. L'Américain moyen n'y comprend rien; il comprendrait, d'ailleurs, qu'il n'y ferait aucune objection. Un soutien politique déclaré serait une toute autre affaire dont l'Américain moyen ne voudrait à aucun prix. Il n'éprouve aucun amour spécial pour l'Angleterre; il considère la complication européenne comme une nuisance; il est décidé à empêcher son pays d'être entraîné dans des troubles sévissant au delà de l'Atlantique; il nous laisserait cuire dans notre propre jus. L'Américain moyen est le créateur de l'opinion publique américaine et pour nous, Anglais, dans un pays où il existe à peine une opinion publique en matière politique, il est difficile de comprendre la force de l'opinion publique aux États-Unis.

Si une guerre devait éclater, nous serions entraînés et nous avons le plus à perdre. Voilà la considération qui devrait peser davantage, aux yeux de ceux qui fomentent des troubles à l'étranger, que leurs sympathies religieuses ou leurs antagonismes raciques.

HILAIRE BELLOC.

AVIS IMPORTANT

Il ne sera plus donné suite aux demandes d'envoi d'exemplaires de la « Revue catholique des Idées et des Faits » non accompagnées du coût des numéros demandés.

La vie romantique en Suisse française

C'est un bien beau volume que j'ai sous les yeux, tout en rédigeant cet article. Sur sa couverture bleue, on voit des musiciens italiens donnant une sérénade, au clair de lune, devant le portail d'un château situé quelque part, entre Lausanne et Genève, sur un des longs coteaux qui dominent le lac Léman. Le frontispice est en style cathédrale. Les pages sont imprimées sur deux colonnes. L'illustration, à elle seule, révèle la vie de tout un peuple. Mais voyons le texte et tâchons d'en dégager le sens général (1).

La *Vie romantique en pays romand* est ainsi composée : d'abord une étude générale sur le romantisme dans la Suisse française, puis une série d'études particulières sur le romantisme dans les différentes républiques ou régions dont se compose la Suisse romande : Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura bernois; enfin des chapitres sur les romantiques étrangers en terre romande, la politique et les politiques, les théologiens, moralistes et philosophes, l'alpinisme et les alpinistes, les savants et les chercheurs, la musique, la littérature et l'art. On le voit, le tableau est complet. On peut donc se demander ce qu'il représente exactement.

* * *

Il nous frappe par sa richesse. Il ne faut jamais l'oublier : la Suisse française, comme étendue et comme population, ce n'est guère plus qu'un ou deux départements français. Elle compte environ neuf cent mille habitants aujourd'hui : elle en comptait quelque six cent mille en 1830. Mais, en 1830, la Suisse romande avait déjà, depuis plus d'un siècle, une importance intellectuelle hors de proportions avec son importance géographique ou numérique. Songez-y : elle avait déjà donné Jean-Jacques Rousseau à la France, elle venait de lui donner M^{me} de Staël et Benjamin Constant; mais elle avait gardé pour elle Topffer, Vinet, Juste Olivier, le doyen Bridel, Charles Secrétan, M^{me} de Gasparin, Ernest Naville, Agassiz jusqu'à son expatriation aux États-Unis, Augustin-Pyrame de Candolle, et combien d'autres, car je veux abrégé ma liste. Elle était déjà un des rendez-vous de l'Europe : Genève possédait alors une importance internationale que, malgré la Société des Nations, elle a perdu aujourd'hui, car elle la possédait en tant que Genève. Une vie de société, à la fois traditionnelle et cosmopolite, s'était développée jusque dans de petites villes qui jouaient un rôle de capitales. La production littéraire et artistique était abondante, presque trop abondante. Des conflits politiques littéraires, philosophiques, religieux tenaient en ébullition des « milieux » que la bise calviniste aurait sans cela passablement figés. Bref, si j'ose me servir ici d'une tout autre image, la Suisse romande apparaît à l'horizon intellectuel comme un relais au carrefour des voies où passent toutes les diligences et toutes les berlins de l'Europe.

Mais continuons d'examiner de près ce tableau de la vie romantique dans la Suisse française. Il est fait de détails, de trop de détails. Mais c'est le romantisme qui manque le plus. Et pourquoi? Voici la réponse.

Première raison : la Suisse est trop compartimentée pour qu'un grand souffle, d'où qu'il vienne, ne soit pas amorti, affaibli, par des cloisons; seconde raison : le tempérament helvétique est froid, lent, réaliste, raisonnable, bien qu'assez sentimental, et d'une indépendance qui n'a rien de commun avec l'individualisme. Il est donc réfractaire au romantisme parce que celui-ci est une inquiétude. Mais pour qu'une inquiétude naisse, il faut de grandes villes où les idées fermentent dans les cerveaux d'une nombreuse jeunesse intellectuelle, où la misère et le mécontentement agitent tout un prolétariat d'artisans et d'ouvriers. Or, troisième raison, en Suisse française, on ne trouve alors que de petites académies bien appliquées dans de petites villes bien tranquilles situées elles-mêmes en des cantons essentiellement agricoles, où l'ouvrier et le paysan sont déjà des bourgeois. Sans oublier que de 1815 à 1830, se déroulent des années de calme et de bonheur : les « quinze

(1) *La Vie romantique en pays romand* — Editions Freudweiller-Spiro, Lausanne 1930, 294 pages.

années de bonheur », comme on appelle en effet cette période dans l'histoire de Genève. Ce n'est qu'à partir de 1830 qu'une agitation politique commencera, dans laquelle il faut constater une répercussion de ce qui se passe dans les grandes nations voisines : France, Allemagne, Autriche, Italie; un effort pour affermir l'indépendance de la Suisse, enfin un moyen de se distraire et de se secouer un peu. Le Suisse déteste être mêlé aux grands événements de l'extérieur, mais il sait admirablement les reprendre, les corriger et se les ajuster sans trop de péril.

Pour toutes ces raisons, la vie romantique en Suisse romande est le bon vieux temps qui continue : la douce vie de ces gentils-hommes fribourgeois que nous décrit si bien M^{lle} de Diesbach, où ce grand mariage valaisan, vers 1843, que M. Maurice de Lavallaz nous raconte avec une complaisance attendrie, ou cette bonne éducation neuchâtelaise que M. Pierre Grellet évoque en des pages qui sont peut-être les meilleures du volume. Celui-ci donc ne mériterait-il pas son titre? La Suisse française aurait-elle ignoré totalement le romantisme? Non, certes, mais elle s'en est servie pour son « usage interne », elle s'en est servie au compte-gouttes. Nous avons là, deux exemples que M. Charly Clerc a su parfaitement mettre en évidence : celui de Topffer, celui de Juste Olivier. Ni l'un ni l'autre ne sont des romantiques, mais le romantisme leur a ouvert les yeux. Il a dégagé, chez Topffer, le réalisme inné de la race, ce réalisme, déjà un peu germanique, où il entre de l'humour, l'observation directe et bienveillante des hommes, un sentiment très profond de la vie familiale et de ses décors, le moralisme protestant et le sentiment rousseauiste de la nature. Il a dégagé, chez Juste Olivier, la volonté de créer une poésie, une littérature qui soient de notre sol, qui soient inspirées par le génie du lieu. La Suisse a d'autant plus rapidement nationalisé le romantisme qu'elle venait à peine de se constituer définitivement comme nation, d'être libérée de la domination napoléonienne. Or, ses plus jeunes cantons, ce sont précisément, Fribourg excepté, ceux de la Suisse romande; le romantisme leur fournit précisément les moyens d'exprimer leurs traditions, leur esprit, leur hélicité. Il les conduit à l'histoire et à l'Alpe. Il prend d'ailleurs très vite une forme politique et, d'un conservatisme à la fois aristocratique et religieux, où l'on retrouve, sous une forme protestante la double influence de Chateaubriand et de Joseph de Maistre, il fait glisser les Suisses romands dans le libéralisme, puis dans un radicalisme révolutionnaire et socialisant à la Mazzini, mais qui, dès qu'il aura conquis le pouvoir, deviendra presque conservateur et quasi nationaliste.

De vrais romantiques, la Suisse française n'en a guère produit. Quand elle en a produit, ils ont dû s'expatrier. C'est le cas d'un grand peintre, Léopold Robert; encore sa peinture est-elle toute pénétrée de noblesse romaine et de beauté grecque; c'est le cas de deux poètes : le Genevois Imbert-Galloix, que Victor Hugo appréciait, mais qui mourut à vingt et un ans à Paris, et le Fribourgeois Eglise Eggen, un vrai type de bohème, celui-là. C'est tout. Quand les peintres Calame et Diday — Baudelaire disait méchamment de cette « raison sociale » : c'est le même artiste qui s'appelle Calame quand il peint bien et Diday quand il peint mal — représentaient, en couleurs sombres, à la Delacroix, des rochers, des cascades, des torrents, des tempêtes, des lacs en furie, on les prenait et ils se prenaient pour des réalistes. Le poète Pétit-Senn était furieusement classique. Autour de lui, après lui, ceux qui ont voulu être plus modernes, auteurs ou lecteurs, n'ont jamais dépassé Lamartine. La Suisse française ne sera romantique qu'au moment du Parnasse, comme elle sera parnassienne au moment du symbolisme. Ce n'est qu'à partir du mouvement de la *Voile latine*, c'est-à-dire à partir de 1905, qu'elle rattrapera le pas.

Ce retard vient en grande partie du fait qu'au XVIII^e siècle la Suisse avait été en avance sur la France. Au XVIII^e siècle, en effet, elle fut, avec Haller, avec Gessner, avec Bodmer, avec Rousseau, le principal foyer du préromantisme. Ou du moins l'un des deux principaux, car il ne faut pas oublier l'Angleterre, dont la Suisse subit, recherche l'influence politique, philosophique et littéraire un quart de siècle au moins avant la France. Ce préromantisme du XVIII^e siècle, si dépourvu de romantisme véritable, avait donné à la Suisse les mythes dont elle avait besoin, entre autres celui du berger vertueux, du montagnard tout proche de l'état de nature. Il lui avait révélé son histoire et la beauté des Alpes. Il lui avait fait découvrir le moyen âge et le merveilleux chrétien. Bien plus, il l'avait mise à la mode : la Suisse doit à ses poètes son industrie hôtelière. Mais ce préromantisme repré-

sente exactement la dose de romantisme que l'esprit suisse est capable d'assimiler. L'esprit suisse, l'esprit romand n'est jamais allé au delà, ou plutôt il a sauté par-dessus le romantisme, du préromantisme de 1750 au réalisme de 1850.

* * *

Il est d'un grand intérêt pour la France de connaître l'histoire des régions de langue française qui s'étendent en dehors de ses régions politiques. Ces régions lui permettent de mesurer jusqu'à quel point son influence se répercute dans les pays germaniques et peut se combiner avec le germanisme lui-même. Elles sont les propagateurs naturels du génie français, mais en même temps elles le préservent, en l'isolant, d'influences qui lui seraient contraires et qu'elles absorbent en grande partie. Sans la Belgique wallonne, le Luxembourg, la Suisse française — et l'Alsace peut jouer un rôle analogue — le germanisme aurait peut-être envahi la France et d'autre part l'influence française n'aurait pas trouvé, vis-à-vis du monde occidental, quelques-uns de ses plus sûrs canaux et de ses meilleurs interprètes.

GONZAGUE DE REYNOLD,
Professeur à l'Université de Berne.
Membre suisse à la Commission de Coopération
intellectuelle à la S. D. N.

Deux romanciers réalistes Jean Giono et Sigrid Undset

Au fond de *Regain* (1), il y a une belle idée, celle du retour à la terre. Peu à peu, les derniers habitants d'un petit village des Basses-Alpes sont morts ou sont partis, fuyant cette solitude où l'on se morfondait. Finalement, il n'en reste qu'un, Panturle, mais il tient bien celui-là, avec sa chèvre Caroline. Un jour, il rencontre Arsule, la compagne (je ne dis pas la femme) d'un rémouleur. Il l'entraîne chez lui et, quand l'homme vient la réclamer, il la lui paie soixante francs. Ça fait tout juste le compte; la femme tirait la charrette; pour soixante francs, il s'achètera un âne, qui fera la besogne encore mieux.

Alors Panturle, qui jusqu'alors vivait de chasse et de bricole, se reprend à cultiver la terre. Et cette sauvageonne d'Arsule se découvre des qualités de ménagère. La maison de Panturle reprend peu à peu les allures d'une petite ferme. C'est le regain. Et son exemple ramène un voisin avec sa famille. Ainsi, le village va se reconstituer. La terre ressuscite.

Et ce serait très bien, si cette histoire était déceimment racontée, mais elle est toute gâtée par la grossièreté du ton et la vulgarité du style. Est-il croyable que les Basses-Alpes soient tombées à un tel degré de naturalisme païen? Pauvre France, alors! Le peuple est-il sauvage à ce point, depuis que ses églises voient l'herbe pousser entre leurs dalles? A-t-il perdu toute notion de morale, ne connaît-il plus que les instincts de l'animal? Plus rien là ne rappelle à l'homme une autre destinée que de manger, boire et s'accoupler. Il n'a, de plus que les bêtes, qu'une prévision plus lointaine de l'avenir, et que la parole (pas très distinguée, celle-ci!). C'est du paganisme sans les dieux, et il n'en est pas meilleur.

Je le sais, on pardonnera beaucoup à M. Jean Giono, parce qu'il fait du réalisme; il dépeint ses bonshommes tels qu'ils sont et non pas tels qu'ils devraient être. Ah non! il n'est pas cornélien pour un sou!

Quel dommage qu'on ne soit plus idéaliste en littérature! Cela faisait du bien, autrefois, ces belles histoires, où la méchanceté humaine n'intervenait que pour rehausser le prix de la vertu,

(1) Jean GIONO, *Regain*. Grasset.

d'où l'on sortait rassérénié, réconforté, plein d'enthousiasme pour le bien.

Maintenant, ce ne sont plus que des histoires écœurantes, qui donnent la nausée, qui font désespérer de l'humanité. Par une singulière contradiction, le réalisme fait abstraction de la vertu, qui reste cependant une réalité. Mais la vertu, en littérature, n'est pas photogénique, paraît-il.

Peut-être faut-il, en effet, plus de talent pour la représenter avec vraisemblance, ou plus d'élévation d'âme. Balzac, qui a dépeint le vice avec une maîtrise si ferme et une si profonde psychologie, tombe dans la mièvrerie et la boursoufflure chaque fois qu'il s'applique à tracer un beau caractère. Et le *Rêve* de Zola est bien faible en comparaison de *L'Assommoir*!

Un souvenir qui s'impose à la lecture de *Regain*, c'est le *Mâle* de Camille Lemonnier; on y trouve le même naturalisme, qui consiste à rapprocher l'homme de la terre jusqu'au niveau de la bête. Panturle est un frère de Cachapès, du moins pendant la période où il vit en sauvage solitaire, car après il se laisse reprendre par l'instinct social et par les agréments de la civilisation. Arsule refait son éducation; elle lui apprend à mettre une chemise propre et lui suggère l'idée d'acheter des allumettes pour remplacer le briquet, la pierre noire et l'étope. Cette esclave a du bon, elle est pour le progrès, et Panturle, sous son influence, s'humanise un peu. C'est pourquoi son histoire finit mieux que celle de Cachapès.

Lemonnier mettait, dans ses descriptions de la nature, le lyrisme un peu naïf de la sauvagerie primitive, encore à la mode dans notre littérature il y a cinquante ans. Jean Giono vise à une objectivité plus brutale, et surtout il évite avec soin le style distingué. Naturellement, ses paysans ne causent pas entre eux comme des académiciens; il faut de la couleur locale, n'est-ce pas? Mais lui-même parle comme eux et cela, on le sent vite, est trop voulu. C'est une application continue au débraillé, à la vulgarité, et cela devient une préciosité à rebours. Pourquoi ne pas dire les choses avec simplicité et juste, comme entre honnêtes gens? Pourquoi — et de ceci je m'abstiendrai de citer des exemples — ce rappel d'images charnelles, même quand il s'agit tout bonnement de choses indifférentes?

Tantôt, c'est la recherche de figures originales, le souci exagéré de la nouveauté :

« A la font-de-la-Reine-Porque, le bassin de la fontaine est déjà gelé. C'est une fontaine perdue et malheureuse. Elle n'est pas protégée. On l'a laissée comme ça, en pleins champs découverts; elle est faite d'un tuyau de canne, d'un corps de peuplier creux. Elle est là toute seule. (Voilà qui est bien, mais :) L'été, le soleil qui boit comme un âne sèche son bassin en trois coups de museau; le vent se lave les pieds sous le canon et gaspille toute l'eau dans la poussière. L'hiver, elle gèle jusqu'au cœur. Elle n'a pas de chance; comme toute cette terre. » (P. 37.)

Tantôt, c'est l'affectation du langage vulgaire. Notez que c'est l'auteur qui écrit et non ses personnages qui parlent :

« Un homme si gros que ça, ça avait une mère comme une sauterelle. Elle est morte du mal. On appelle ça : « le mal », mais c'est une vapeur; ça prend les gens d'âge. Ils ont les « trois sueurs », le « point de côté » puis, ça s'arrache tout, là-dedans, et ils meurent. C'est le sang qui se caille comme du lait. » (P. 25.)

Description des pluies d'automne :

« Il y a eu, juste après cette foire, trois jours comme on en a vu souvent au commencement de l'automne. Un choléra! Ça a fait les cent cochonneries : et du vent, et de l'eau, et de l'orage; le ciel était comme un chaudron. Avec ça, il fait un froid de glace. » (P. 202.)

Evidemment, tout le monde ne doit pas écrire comme Chateaubriand. Ça, c'est plus la mode, et c'est pas cocasse du tout.

Ne dites donc pas :

« Un jour le Meschacébé, encore assez près de sa source, se lassa de n'être qu'un limpide ruisseau. Il demande des neiges aux montagnes, des eaux aux torrents, des pluies aux tempêtes; il franchit ses rives, et désole ses bords charmants. L'orgueilleux ruisseau s'applaudit d'abord de sa puissance », etc.

Mais dites :

« Elles sont allées près du ruisseau. Il était tout emmoustaché d'herbes sales et grognon parce que les pluies lui ont donné pas mal d'eau. Alors il se plaint. Il se plaint de graisse. Il n'est jamais content. L'été il est là à gémir qu'il va mourir, et puis... c'est toujours comme ça, les ruisseaux ». (P. 229.)

O les belles-lettres!

* * *

Avec *Jenny* (1), roman de Sigrid Undset, que le lieutenant de vaisseau Gaston Bataille vient de traduire du norvégien, nous restons dans le réalisme, mais dans un réalisme plus sain et, pour tout dire, plus humain. C'est, écrite par une femme, l'étude d'une âme féminine.

Le caractère de Jenny est droit et loyal. Sa dignité naturelle lui fait éviter ce qui est déplacé. Malgré ses faiblesses et ses fautes, elle a le sens des limites qu'on ne pourrait dépasser sans déchoir, sans perdre l'estime qu'on veut se garder à soi-même. Mais sa morale, détachée de toute religion positive, uniquement fondée sur certaines convenances qui s'imposent naturellement à son esprit, est une morale indépendante, qu'aucune sanction ne soutient et qui ne résistera guère aux tentations un peu fortes.

Jenny s'en rend compte. Aussi a-t-elle son plan en tête pour le jour où elle se verrait vaincue par la passion : le suicide sera la porte de sortie ménagée avec une placidité bien digne d'une païenne. Cela prépare la scène finale où, après les déceptions de ses expériences amoureuses, elle se donnera la mort, sa noblesse native n'ayant pu supporter le dégoût profond que lui inspire la vie sans « amour vrai ».

La morale? Au lecteur à la tirer, s'il est capable de réflexion. Il faut, pour traverser la vie et pour en surmonter les tentations et les déceptions, autre chose qu'une vague règle de conduite, dont les contours fuyants opposent une trop molle résistance aux assauts du monde. D'autant plus que la société fréquentée par Jenny à Rome — jeunes artistes scandinaves attirés par l'Italie pour s'y perfectionner au contact des chefs-d'œuvre — prend avec la morale des libertés que ne contrarie aucun frein religieux.

Cela n'est pas dit explicitement, mais la vie même, objectivement décrite, impose la conclusion. Des convictions religieuses solides auraient seules pu sauver Jenny du désespoir et de cette mort violente qui tranche la jeunesse d'une vie, dont sa philosophie n'a pas compris le sens...

Bien sûrement, il y a, dans ce caractère, une profonde observation personnelle de l'auteur. En écoutant converser Jenny, en admirant cette droiture foncière qui se heurte à l'immoralité du milieu, on ne se défend pas de la pensée que Sigrid Undset révèle là son propre état d'âme, au moment où elle écrivait ce roman. Depuis lors, la romancière norvégienne s'est convertie au catholicisme, tirant ainsi pour elle-même une conclusion tout opposée à celle de son héroïne. Courageuse détermination, qui a projeté, à coup sûr, une éclatante lumière sur l'histoire de *Jenny*. Le document humain en devient plus significatif et plus palpitant d'intérêt.

(1) Editions Saint-Michel.

Jenny, le roman du désespoir, a été publié en Norvège en 1911. Dix ans plus tard paraissait la trilogie de *Kristin Lavransdatter*, non encore traduite en français. Sur la foi des comptes rendus, on pourrait l'appeler le roman de l'espérance : Mme Undset s'y plonge dans l'histoire de la Norvège catholique du moyen âge, où elle assiste à l'ascension d'une âme vers la sainteté. Ce sont là, semble-t-il, les deux étapes littéraires d'une conversion retentissante, qui fit scandale dans la Norvège protestante, mais n'empêcha pas l'attribution du prix Nobel à l'auteur en 1928.

Aujourd'hui a paru, en norvégien, le premier volume d'une nouvelle trilogie, *Gymnadenia*, dont l'intérêt s'annonce plus grand encore. Ce sera l'histoire de la conversion au catholicisme d'un héros imaginaire, artifice littéraire dont la discrète transparence n'échappera à personne.

Jenny est, pour le public de langue française, la révélation d'un grand écrivain, que l'Europe connaît depuis longtemps par des traductions multiples. Le cadre de Rome — qui n'est guère celui de la Rome chrétienne — y est décrit avec une précise sobriété, et la nature d'Italie, mise en opposition avec les paysages du nord, exerce son doux attrait sur les âmes d'artistes mêlées à ce drame. La psychologie de celles-ci est rendue par de petits traits successifs dont chacun porte. Les amours et les séparations se préparent par de légères sympathies ou par les heurts involontaires des caractères. L'histoire, certes, n'est pas édifiante, mais elle reflète la réalité de la vie.

Souhaitons que les Editions Saint-Michel soignent mieux la correction des épreuves, pour qu'on n'attribue pas à un bon traducteur des lapsus qui ne sont que des fautes d'impression.

PAUL HALFLANTS.

La Société des Nations et l'opium⁽¹⁾

La seconde Conférence de Genève

La seconde Conférence de Genève, qui se tint également de la fin de 1924 au début de 1925, devait préparer la réduction de la production des matières premières employées à la fabrication des stupéfiants.

Dès le début, M. Sugimura posa des principes qui ne furent malheureusement pas suivis. L'objectif assigné à la Conférence était double : restreindre la fabrication aux seuls besoins médicaux et scientifiques et limiter en conséquence la production des matières premières. Consommation, production, fabrication étaient les trois éléments essentiels du problème. Le prix des drogues doit être aussi modéré que possible, quand elles servent au soulagement de la souffrance humaine et au développement de la science. Les stupéfiants utilisés pour des besoins légitimes exigent la liberté du commerce, mais moyennant certaines précautions. Pour le reste, il fallait restreindre, limiter, proscrire pour des motifs de morale et d'humanité. Il fallait créer à cet effet un organisme international, fruit de la libre coopération des nations.

Le délégué américain, M. Porter, soumit deux propositions :

« Les parties contractantes édicteront des lois ou des règlements efficaces pour le contrôle de la production et de la distribution de l'opium brut et des feuilles de coca, de manière qu'il ne puisse se constituer un excédent disponible pour des usages qui ne soient pas strictement médicaux ou scientifiques.

« La disposition précédente n'aura pas pour but d'empêcher la production en vue de l'importation ou de l'exportation de l'opium brut destiné à la fabrication de l'opium préparé, dans les territoires

où l'usage de l'opium préparé est temporairement encore autorisé conformément au chapitre II de la présente Convention. »

L'Inde était visée. Sa délégation opposa l'incompétence de la Conférence. L'Angleterre et la Hollande se rallièrent aussitôt à cette thèse. Le Japon intervint avec adresse. Cuba et la Pologne appuyèrent les États-Unis. M. Zahle, favorable aux mesures sévères, mit la proposition américaine aux voix. Elle fut adoptée par l'Allemagne, la Belgique, le Brésil, Cuba, le Danemark, Dantzig, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Perse, la Pologne, la République Dominicaine, le Siam, la Suède, la Suisse, l'Uruguay, le Verezuela. L'Inde vota contre, tandis que s'abstenaient l'Angleterre, l'Australie, la France, la Grèce, la Hollande, le Portugal, la Serbie et la Turquie.

Pesons bien ces votes. Seul le Japon faisait partie de la première Conférence, celle des puissances intéressées ; seul il vota dans le sens de la justice et de l'humanité. En dehors de l'Australie, tous les abstentionnistes ont dans la question de l'opium des intérêts à protéger : nous savons trop lesquels !

On discuta ensuite, longuement et non sans passion souvent, sur les personnes adonnées au trafic des drogues, sur les établissements affectés à la fabrication, sur la circulation de la marchandise, etc. On dressa la nomenclature et les définitions des drogues soumises au contrôle : on s'étendit sur la surveillance intérieure, les certificats d'importation et d'exportation. Tous les délégués furent d'accord pour déclarer, avec les Américains, que le trafic international doit, en règle générale, être limité à des fins médicales ou scientifiques.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de contrôler le trafic à l'intérieur de chaque pays, on s'évertua à arrêter les termes d'une formule qui, sans porter atteinte à la souveraineté des États, permettrait d'empêcher la constitution des stocks qui alimenteraient la contrebande.

Seront soumis au contrôle intérieur : 1^o l'opium médicinal ; 2^o la cocaïne brute et ecgonine ; 3^o la morphine, l'héroïne, la cocaïne et leurs sels ; 4^o toute préparation contenant plus de 0,2 % de morphine ou plus de 0,1 % de cocaïne ; toute préparation contenant de l'héroïne ; 6^o toute préparation gaménique de chanvre indien ; 7^o tout stupéfiant auquel peut s'appliquer l'article 10 de la convention.

Il s'agit en effet de protéger la société contre l'abus des stupéfiants, sans pourtant la priver des services qu'elle est en droit d'attendre de ces remèdes précieux et efficaces. Le pharmacien pourra fournir de la teinture d'opium, du laudanum, de la poudre de Dover, sans dépasser toutefois le tirage de 0,25 % et pourvu que les quantités livrées figurent dans ses livres. Chaque pays réglementera comme il l'entend cette faculté, de manière à combattre plus efficacement les abus.

Le volume variable des récoltes provoque la fluctuation des prix et le déplacement des marchés ; ces effets échappent à toute action gouvernementale. C'est ainsi que, en 1921 et 1922, la récolte doublait dans tel pays, triplait dans un autre, tandis qu'ailleurs elle se réduisait d'un cinquième ou diminuait de moitié. En 1923, la production mondiale doublait. Fatalement, le commerce en gros s'est mué en un véritable trafic de spéculation.

Il faut aussi supprimer tout ce qui constituerait une prime au trafic illicite. Mais comment s'y prendre ? M. Bourgeois se prononça pour l'organisation sérieuse d'un contrôle national, contre l'immixtion vexatoire, compliquée et inopérante, d'une autorité internationale. L'Angleterre, la France, la Hollande soulignaient l'énergie et l'efficacité de leur contrôle. Celui-ci pourtant, la chose est trop certaine, laisse filtrer bien plus que le produit d'une inévitable contrebande. La Hollande se joignit à la France pour demander qu'un Comité central réunît les statistiques et les publiât : la pression morale résultant de cette publication déciderait plus efficacement les gouvernements à faire leur devoir, que si on les obligeait à donner, chaque année, l'estimation des quantités nécessaires. La Suisse abonda dans le même sens : les fabricants forceraient leurs estimations pour se garantir contre toute éventualité fâcheuse. Le rationnement supposait d'ailleurs un monopole d'État que tous les pays n'étaient pas disposés à instituer de sitôt.

L'Amérique et l'Angleterre répondaient que, pour prendre des sanctions et dépister les excès, il fallait une base ; ils n'en voyaient pas d'autre que l'estimation faite par les divers États. Les pays consommateurs la fourniraient sans peine ; pour les pays producteurs la difficulté est grande sans doute ; elle n'est pas insurmontable.

(1) Voir la *Revue* du 2 janvier 1931.

Les deux groupes antagonistes restaient sur leurs positions. Une fois de plus, le Japon trouva la formule d'un compromis : le Comité central subsisterait et se chargerait de recueillir les statistiques, mais il n'aurait qu'un pouvoir moral d'admonestation, de contrôle, de surveillance. Les gouvernements fourniraient de leur côté l'estimation annuelle tant discutée, sans être pour autant obligés de s'y tenir; quatre fois par an, ils enverraient des détails sur l'ensemble du trafic. Le Comité, composé de huit membres offrant toute garantie d'impartialité et d'indépendance, resterait attaché à la Société des Nations. Le rôle de ce Comité était à l'origine, surtout dans la pensée des États-Unis, d'imposer la restriction de la fabrication des stupéfiants; l'égoïsme des intérêts privés lui a fait retirer cette mission. Les statistiques qu'il publiera donneront toutefois une idée approximative des stocks et faciliteront ainsi la guerre à l'abus. L'Allemagne qui, en 1912, avait catégoriquement refusé sa collaboration à l'enquête, a fini par s'y résigner. La tâche du Comité sera donc de surveiller le marché de l'opium, de dépister les transactions illicites et, en travaillant l'opinion, de gagner à la cause qu'il représente toutes les bonnes volontés, publiques et privées. Son action sera toutefois entravée par l'immixtion des États intéressés et par le jeu de multiples formalités, toutes en faveur des industries à surveiller.

Les règles fixées à Genève n'auront d'elles-mêmes guère d'efficacité. Seules les bonnes volontés pourront remédier au mal. Une fois de plus, l'égoïsme l'a emporté sur les exigences de la justice et de la charité. Mais celles-ci n'ont pas entièrement perdu la partie et certaines de leurs revendications ont réussi à s'imposer. L'honneur en revient surtout au Japon, dont l'éminent délégué est resté jusqu'au bout le champion de la bonne cause. Les États-Unis ont, eux aussi, soutenu les seuls principes qui devraient dominer ces tristes débats; leurs délégués n'ont toutefois pas su, comme celui du Japon, corriger et compléter leur idéal par le sens averti des contingences réelles. La diplomatie vraie et utile ne consiste pas à dire « qu'une porte doit être ouverte ou fermée », mais bien à arracher à la ténacité de l'adversaire le maximum de concessions.

M. Sugimura, grâce à sa largeur de vues, a réussi non seulement à préserver la Conférence d'un inévitable naufrage, mais encore à obtenir des résultats tangibles en faveur de la cause de la civilisation et de l'humanité. Devant les délégués de quarante nations, il n'a pas hésité à déclarer : « Messieurs, je me permets de vous adresser un appel respectueux mais pressant. Vous êtes ici pour faire un pas en avant dans une question vitale pour l'humanité. Un tel résultat ne peut être atteint que par la collaboration internationale. Or, une collaboration internationale implique des sacrifices qui, en comparaison des buts élevés, sont insignifiants ».

Après la Convention de Genève

À Changhaï, la Conférence de 1909 réunit la Chine, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal et le Siam. Ses résolutions, consacrées par un acte diplomatique, sont les seules bonnes : prohiber sans délai les fumeries d'opium; appliquer aux territoires coloniaux les mêmes lois qui régissent la matière dans la métropole; réglementer l'exercice de la pharmacie et le trafic de l'opium. L'effet moral de cette Conférence fut considérable.

À la première Conférence de La Haye participant les mêmes puissances auxquelles s'est jointe la Russie. L'Angleterre, pour protéger l'opium de l'Inde, soulève la question de la morphine et de la cocaïne. La Convention de La Haye pose de bons principes, qu'énervent malheureusement les restrictions apportées par les intéressés. En dépit de l'accession ultérieure de la Bolivie, de la Norvège, du Pérou, de la Suède, de la Suisse, le résultat des trois Conférences de La Haye marque donc un indéniable recul sur celui de la Conférence de Changhaï.

Des Conférences de Genève sont sortis un accord et une convention où ni les exigences de la morale, ni les intérêts de la civilisation, ni les droits des peuples faibles ne sont suffisamment protégés. Des facilités trop grandes restent encore aux industries qui empoisonnent les nations et à leurs mercantis. Le lucre sordide a trouvé trop de défenseurs et de complices.

La Convention de 1925 ne devait entrer en vigueur que lorsqu'elle aurait été ratifiée par dix puissances, y compris sept des États appelés à désigner les membres du Comité central, dont deux au moins doivent être membres permanents du Conseil de la Société des Nations. Ces ratifications ne furent acquises qu'en 1928 et

le Comité central se réunit pour la première fois en février 1929.

Dans l'entretemps, quelques mesures salutaires avaient sans doute été prises sur les pressantes instances de la Commission consultative : les compagnies d'assurance, dans la plupart des pays, avaient refusé de couvrir les risques du transport des stupéfiants; les gouvernements anglais et américain avaient retiré le droit de battre leur pavillon aux navires engagés dans ce trafic illicite; on avait mis à l'étude les moyens de réprimer la contrebande par la voie postale; un code modèle avait été élaboré tendant à rendre plus efficace le contrôle du trafic. Mais la Commission permanente ne pouvait s'empêcher de déplorer le retard que trop de puissances, surtout celles de l'Amérique latine, apportaient à ratifier la Convention de 1925 et de reconnaître que plusieurs de ses signataires mettaient une insuffisante énergie à s'acquitter de leurs engagements.

Ces dispositions n'arrêtaient d'ailleurs pas le flot montant des stupéfiants qui, plus que jamais, inondaient les nations mal protégées. Dès 1926, la Commission permanente constatait que la quantité des stupéfiants fabriqués dépassait dans de larges proportions ce que réclamaient les besoins médicaux et scientifiques du monde; elle dénonçait en même temps l'effroyable gravité du trafic illicite qui s'étendait à presque toutes les parties du globe. Pour une population de 14 millions d'âmes, l'Égypte comptait, selon l'évaluation de son propre gouvernement, 500.000 toxicomanes! Les saisies opérées portaient sur des quantités énormes; mais le trafic clandestin qui échappait à la vigilance des autorités devait se chiffrer par tonnes et par millions de dollars.

Les statistiques recueillies par la Commission consultative d'abord, puis par le Comité central, enregistraient un accroissement rapide de la production des stupéfiants. La fabrication de la morphine avait augmenté, de 1921 à 1926, de 30 à 50 %. En France seulement, elle passait de 270 kilos en 1921 à 322 kilos en 1924 et à 2.000 kilos en 1926! Le délégué chinois, M. Wang King-Ky, était bien fondé à dire, devant la Commission consultative, le 25 janvier 1929 : « C'est donc à partir de l'époque où, par l'article 5 de la Convention de Genève de 1925... les Puissances s'étaient engagées à édicter des lois et des règlements efficaces de façon à limiter exclusivement aux usages médicaux et scientifiques la fabrication, l'importation, la vente, la distribution, l'exportation et l'emploi des substances toxiques que l'accroissement a été particulièrement rapide! »

Le distingué ministre chinois concluait de ces constatations que rien ne serait fait pour conjurer le fléau, tant que l'on n'aurait pas soumis la fabrication même des stupéfiants à un rigoureux contrôle.

Déjà, en 1927, le délégué italien à la Commission consultative avait réclamé le contingentement de la production, mais sa proposition n'avait pas été retenue. En 1929, les États-Unis revenaient à la charge; la France, de son côté, annonçait qu'elle avait résolu d'imposer une limitation à ses fabricants; enfin, les délégués du Venezuela, de l'Italie, de l'Uruguay, de la Grande-Bretagne elle-même déposaient une motion dans le même sens. Après tant d'années de stériles débats, on approchait enfin de la solution préconisée dès l'origine par tous ceux qui, sincèrement et sans retour d'égoïsme, aspiraient à libérer le monde de l'horrible tare de la toxicomanie.

Le 24 septembre 1929, l'Assemblée de la Société des Nations, considérant « comme étant dès maintenant accepté le principe de la limitation par voie d'accord international de la fabrication des drogues mentionnées aux paragraphes b., c. et g. de l'article 4 de la Convention de Genève », invitait la Commission consultative à préparer des plans en vue de cette limitation, en tenant compte des besoins mondiaux pour les fins médicales et scientifiques. Le Conseil, saisi de ces plans, convoquerait ensuite une conférence où seraient représentés les principaux pays fabricants et consommateurs.

La Commission se mit résolument à l'œuvre et, dès le début de 1930, elle soumettait au Conseil ses propositions. Celles-ci prévoyaient :

1^o La fixation de la quantité totale des stupéfiants qui doit être fabriquée annuellement pour tenir compte des besoins médicaux et scientifiques du monde;

2^o La répartition de cette quantité entre les pays producteurs;

3^o La distribution de cette quantité de manière à assurer à chaque pays consommateur la quantité dont il a besoin pour ses usages médicaux et scientifiques.

Chaque gouvernement sera invité à faire connaître ses besoins; l'évaluation fournie par lui équivaudra à un engagement de ne pas importer davantage. En cas de nécessité, il pourra cependant réviser son estimation en expliquant les circonstances qui l'ont déterminé à en agir ainsi. La répartition des contingents fera l'objet d'un accord entre gouvernements ou entre fabricants des divers pays. Chaque pays producteur aura le droit de fabriquer lui-même la quantité qu'il consomme; un pays non-producteur pourra entreprendre cette fabrication après en avoir averti l'autorité centrale, qui avisera aussitôt à une nouvelle répartition des contingents.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de ces suggestions, les fit siennes et se décida à convoquer pour le 1^{er} décembre 1930 une conférence internationale pour la limitation de la fabrication des stupéfiants. Auparavant se réunirait à Londres, sur l'invitation du gouvernement britannique, une Conférence préparatoire des fabricants aux fins d'aviser à la répartition entre les divers pays de la production autorisée. Cette réunion, primitivement fixée au mois de juillet, a été ajournée au début de novembre 1930. En conséquence le Conseil a reporté à une date ultérieure, au 27 mai 1931, l'ouverture de la Conférence pour la limitation de la fabrication des stupéfiants, à laquelle il convie non plus seulement les principales puissances productrices ou consommatrices, mais tous les Etats, membres ou non de la Société des Nations.

Conclusion

L'ampleur donnée aux prochains débats révèle assurément, dans le Conseil qui a pris l'initiative de la convocation, la volonté d'aboutir à un résultat. Reste à voir si les forces conjurées pour le maintien d'un abus si profitable ne réussiront pas, une fois encore, à déjouer ce ferme et noble dessein.

Pour l'honneur et le salut de l'humanité, il faut espérer que la Conférence de 1931 ne se clôturera pas sur un procès-verbal de carence.

L'opium brûle le cerveau et tout l'organisme du fumeur qui perd toute énergie, tout sens moral. La pipe est meurtrière : « Dix poisons, tous féroces, sont embusqués dans son noir cylindre pareil au tronc d'un cobra venimeux ».

La morphinomanie, acclimatée par les médecins allemands qui, pendant les guerres de 1866 et 1870, abusèrent des inoculations, est appelée la maladie médicale, car elle s'acquiert par suite de prescriptions imprudentes, et le personnel médical s'y livre dans la proportion de 40 à 50 % des cas. Le morphinome ne connaît plus ni parents ni amis. L'ivresse de l'opiomane est un délire de l'imagination; la morphine, elle, abolit l'effort et le travail, conditions nécessaires du bonheur et du progrès.

L'héroïne, alcaloïde dérivé de l'opium, est la propriété d'une maison allemande. Le Congrès américain l'a prohibée en 1923; quelques années auparavant, la Chambre de l'Association médicale américaine, qui compte 90,000 membres, en avait déjà proscribed l'emploi. Avec raison, car l'héroïne, est inutile en médecine, où on peut lui substituer d'autres alcaloïdes opiacés. L'emploi que les médecins français en font pour le traitement des maladies des voies respiratoires ne prouve rien. En tout cas ceux qui en prescrivent l'usage doivent veiller strictement à en prévenir l'abus, ce qui, hélas! n'a pas toujours été fait.

La cocaïne, extraite des feuilles de coca, est un poison central convulsif qui agit sur la substance grise du cerveau et fait de ses lamentables victimes des aliénés dont les nuits se peuplent d'affreux cauchemars. L'anxiété cocainomane se résout en fureur épileptique.

Le hachich, dérivé du chanvre, cause, lui aussi, la plupart des cas de folie en Egypte.

Depuis la grande guerre, le nombre des toxicomanes de toute espèce s'est terriblement accru parmi nous. Chaque victime se fait prosélyte du culte qui la tue : les crimes se multiplient; la débauche va souvent de pair avec ce vice dégradant; des gens infâmes se servent de la poudre blanche pour entraîner les jeunes filles à leur perte.

Personne ne conteste la réalité de ces faits. La morale, la justice, l'humanité exigent impérieusement que des mesures énergiques soient prises qui conjurent ce redoutable fléau. Les gouvernements occidentaux ont enfin pris conscience du grave danger qui menace leurs populations et s'efforcent, bien tard il est vrai, d'enrayer la contagion. Là pourtant ne s'arrête pas leur devoir : ils n'ont pas le droit de laisser leurs industriels et leurs trafiquants déverser plus

longtemps sur d'autres peuples, jugés de culture inférieure, le poison qu'ils proscrivent sur leurs propres territoires. Malheureusement, jusqu'à présent, l'esprit de lucre, une politique mal comprise qui tire de l'exploitation du vice des revenus malhonnêtes, l'influence corruptrice de quelques magnats de l'industrie, ont paralysé tous l'action des hommes de cœur et des esprits clairvoyants qui s'efforcent de lutter contre l'abus de l'opium et de ses dérivés.

Si ces influences malfaisantes devaient, une fois de plus, l'emporter à la Conférence de 1931, leur triomphe pourrait avoir des conséquences graves pour la paix du monde. La Chine nouvelle, quoi qu'il arrive, marchera de l'avant et, s'il le faut, travaillera seule et par tous les moyens à la libération. L'Amérique se mettra certainement de son côté. Ne sera-t-elle pas tentée alors — et qui l'en blâmerait? — de mettre, cette fois encore, la force au service du droit cyniquement outragé.

Il a fallu des siècles pour arracher à des gouvernements aveuglés par l'intérêt, l'abolition de l'esclavage. Serait-ce trop attendre de notre civilisation, si fière de ses conquêtes, qu'elle mette moins de temps à donner satisfaction à ceux qui réclament, au nom des intérêts les plus sacrés de l'humanité, l'extirpation radicale d'un mal qui ravage tous les pays du monde?

LOUIS VAN HÉE, S. J.

Ancien directeur de la « Nature chinoise » dite *Wei-poo*;

Professeur de philologie, littérature, et langue chinoise à l'Institut des Hautes Etudes chinoises; Ancien professeur aux Universités de l'Aurore et Nan-yang.

Une histoire de Lulu

Dimanche.

Je connais des célibataires qui célèbrent sur le mode lyrique les charmes du dimanche familial : le père et la mère régnant à leur foyer sur un peuple d'enfants libérés, pour un jour, de la classe; la joie de se retrouver au complet dans la confortable intimité dominicale; le coude-à-coude, le cœur-à-cœur, la réciproque confiance et tout le tralala.

C'est délicieux.

C'est délicieux et cela rappelle la description des travaux champêtres par des poètes incapables de distinguer une herse d'une batteuse, ou de dire si les vaches ont des dents à la mâchoire supérieure. On connaît le couplet : Noble labeur dans la paix des campagnes, utile collaboration à l'œuvre de la terre nourricière (ou mieux encore, de la glèbe féconde), avec, le soir, les sonnaillies des troupes, le chant des bergères, le tout couronné du geste auguste du semeur.

Ça, c'est la vie rurale en vers; en prose, c'est autre chose : Poussière des foin, accablement des blés, courbature des pommes de terre, boue des champs et bouse de vache. Ils n'ont aucune idée de cela, les poètes.

Et les célibataires n'ont aucune idée du dimanche familial.

Non point que ce qu'ils y voient n'existe que dans leur imagination. Mais leur inexpérience rend incomplète la vue qu'ils en ont. Ils n'en ont pas fait le tour, de ce dimanche; ils n'en ont pas mesuré la longueur; ils n'en ont pas sondé la profondeur; ils ne l'ont pas retourné pour en observer le revers. Car il y a un revers au dimanche familial, comme à toute médaille, comme à toute chose qui sort de la main de l'homme ou dans laquelle l'homme intervient à titre d'élément constituant. Oui, c'est cela : il y a de l'imperfection humaine dans cette exquise institution du dimanche familial.

Cette imperfection, le célibataire ne la voit pas, ne la connaît pas. Pour la raison que lorsqu'il est admis à la contemplation de la famille dominicale, on lui offre le spectacle d'une famille en repré-

sentation, bien dressée, en tabliers propres et culottes sans taches. Et non une famille au naturel, débridée, exubérante, joyeuse et bruyante, oh! bruyante...

La vraie famille, quoi; et une famille jeune, pour peu que les membres en soient sains et b'en vivants, ne se conçoit pas sans bruit, sans beaucoup de bruit, sans énormément de bruit et de bruits variés.

Le dimanche, la famille c'est tout ce que vous voulez de gentil, de charmant, de touchant, d'émouvant, d'édifiant même. Mais à condition que de tout cela vous n'omettiez pas le bruit. Alors nous sommes d'accord.

Bruit des jouets : le xylophone qui cripe, le fût de blocs qui s'écroule, le tricycle qui érafle une porte, le chariot qui se renverse, le service en aluminium qui dégringole. Le tout scandé inlassablement par cette cadence régulière que les mamans connaissent bien, et que fait la plus petite sœur en pérégrinant autour de la chambre sur un instrument de faïence originellement conçu pour un seul usage, et que l'ingéniosité des tout petits emploie universellement à deux fins, dont la seconde est touristique.

Bruit des jouets.

Et bruit des joueurs jouant, et surtout des joueurs lassés de jouer ou du moins de leur jeu, et qui convoitent celui des autres. Disputes et cris, entrecoupés de « vilains mots » et de déclarations sauvages que les parents ne peuvent laisser passer sans une protestation qui, pour rester au diapason et être entendue, devient vite du bruit, elle aussi, hélas!

Puis la sanction nécessaire : le coin. Les yeux au mur et les mains derrière le dos, avec des pleurs. Ce n'est rien, ces pleurs : cela passe et cela calme. Après le torrent de larmes, la sérénité du sourire et la bonne résolution... pour cinq minutes. Ce qui est plus grave, c'est le coin pour la forte tête dont la bouche profère un « ça m'est bien égal » aussi énergique que convaincu. Quatre coins dans une chambre. A quand les chambres hexa ou octogonales pour familles nombreuses?

Oui, Monsieur le célibataire, les enfants, le dimanche, cela fait parfois un peu de bruit.

Aussi arrive-t-il régulièrement un moment où les parents estiment l'heure venue de pratiquer le sage précepte : « Diviser pour régner ».

La petite sœur a suffisamment voyagé autour de la chambre. Au berceau!

Le garnement de garçon fait autant de bruit à lui tout seul que ses sœurs réunies. Il sortira!

Et trois de ses sœurs avec lui, la bonne, une corde à danser et une balle. Un nettoyage par le vide.

Bousculade au vestiaire, discussion à propos de bérêts. Tous les paletots sont bien fermés? Hop, en route, mauvaise troupe.

Dans la maison il se fait aussitôt un grand calme, quelque chose comme un vide impressionnant et triste. Tant de vie s'en est allée avec ces petites choses qui déambulent sur toute la largeur du trottoir, vers le square qui appelle leurs ébats...

* * *

Par un privilège insigne, justifié par sa sagesse ce jour-là, Lulu est autorisée à rester à la maison.

Avec sa maman? Non, avec son papa. Pourquoi cette préférence aujourd'hui, nul ne le sait, ni elle-même. Hier c'était l'un, demain ce sera l'autre, — et en fin de compte, au bout de l'année, la balance sera égale. C'est le principal, n'est-ce pas?

Ce dimanche Lulu tient compagnie à son papa, dans cet univers qu'est un cabinet de travail. Une table, des papiers, des crayons de différentes couleurs, des gommes, des bras de fauteuil sur lesquels, tel un boulevard, on peut faire rouler de minuscules automobiles ou faire s'asseoir un singe en peluche. Une boîte à timbres avec dix casiers que l'on remplit malicieusement des vignettes usagées

décollées des enveloppes qui gisent dans la corbeille à papiers. Au bref, un monde.

Trottant menue, Lulu promène dans cet univers le froufroutement de ses semelles « crêpe » et un regard inquisiteur.

— Et ça, papa, qu'est-ce que c'est, dis?

Il est tant de choses qu'elles ne connaissent pas encore, les petites filles de quatre ans!

— Ecoute, Lupin, c'est au moins la sixième fois que tu me poses cette question. Si au lieu de continuer à fourrer ton nez sur tout ce qui se trouve à sa hauteur, tu venais sur mes genoux pour me raconter une belle histoire?

Lulu, du coup, cesse de trotter.

Vrai, a-t-elle bien compris? Elle, raconter une histoire à son papa, alors que c'est lui d'habitude qui en invente! C'est une blague, n'est-ce pas, interroge d'un œil rieur, à demi caché par une mèche rebelle, qui pend comme une branche de vigne-vierge devant une fenêtre.

— Non, non, Lupin, c'est très sérieux. J'aimerais que tu me racontes une histoire, et la plus belle que tu connaisses, encore bien.

Il ne paraît pas qu'on puisse y couper. Lulu va devoir s'exécuter. Elle est gênée et perplexe, et son embarras se traduit par l'ensevelissement de ses deux mains dans le repli d'un jersey de laine trop long, et qu'elle allonge encore.

Puis enfin décidée, les bras éployés, elle fonce sur les genoux de son papa et y grimpe avec la sveltesse d'un écureuil. Et toute son attitude de dire : « Me voici ; tu voulais m'avoir sur tes genoux, — j'y suis. Quant à l'histoire... si on la remettait à plus tard. Ce n'est vraiment pas à moi à en raconter, voyons, papa. »

Ce n'est pas l'avis du papa :

— Eh bien, Lupin, et cette histoire?

Puisqu'il faut absolument y passer, Lulu s'y résoud. Blottie timidement dans les bras qui l'abritent, elle commence avec hésitation :

— Un zour...

— Un jour..., un jour... Quoi, un jour?

— Un zour, y navait un loup.

Longue pose. Songez donc : un loup!

— Oui, Lupin, il y avait un loup. Et puis?

— Et y na mangé les personnes...

— ...Marigé les personnes, oui. Et après?

— Y na mangé les personnes, et les personnes elles sont mortes. Et le loup na été dans l'enfer.

Comme ça, sans barguigner, dans l'enfer, directement.

Justice immanente, et partant histoire très morale. Il convient d'en féliciter Lulu, et de la complimenter sur la consolante issue de cette aventure.

— C'est réellement une très belle histoire, Lupin. Et c'est très bien que le méchant loup ait été en enfer, pour sa punition. Tu connais encore d'autres histoires?

— Mais la mienne n'est pas finie...

Avec surprise, et presque indignation. Comment le papa a-t-il pu croire que cette histoire fut ainsi terminée, par la simple dégringolade du loup « dans » l'enfer. Voyons... voyons...

— Continue ton histoire, Lupin.

— Le loup na été dans l'enfer, et les personnes...

Au fait, oui, qu'a-t-il pu advenir des personnes que le loup avaient mangées? Le papa n'y avait plus songé, dans sa joie de voir le loup justement puni de ses méfaits.

Alors, se rapprochant encore de son papa, et lui parlant tout bas, tout bas, de peur probablement que le loup ne l'entendît, Lulu conclut d'un air victorieux :

— Mais les personnes, elles ont revivé!...

Les idées et les faits

Chronique des idées

La Congrégation et les chevaliers de la foi

Mes lecteurs ne s'offusqueront pas, je l'espère, de me voir demander le sujet de cette chronique à la *Restauration*, du marquis de Roux. Sans doute, ce nom sent le roussi, mais ce très curieux volume est absolument étranger aux péripéties de la douloureuse Affaire. Assurément, en traçant le tableau véritablement évocateur des règnes de Louis XVIII et de Charles X, histoire défigurée, caricaturée par tant d'auteurs, le marquis ne dissimule pas ses sympathies de royaliste, mais il faut convenir qu'il a traité son sujet avec une remarquable liberté d'esprit et tous devront convenir, ceux-là même qui n'adopteraient pas son point de vue sur tous les points, que ses opinions sont toujours fondées sur des raisons sérieuses.

Le gros problème qui se pose devant l'historien de cette période d'histoire, si proche de nous et cependant si éloignée de notre mentalité, c'est le contraste violent de quinze années de paix, de redressement économique et financier, couronnées par la prise d'Alger et l'effondrement du trône, vingt jours après cette victoire.

C'est à résoudre ce problème que s'est appliqué le marquis de Roux et, pour en éclairer la solution, il a su tirer parti d'une documentation nouvelle, notamment les papiers inédits de Louis XVIII. Il est une autre source extraordinairement intéressante que le marquis de Roux a eu la bonne fortune d'utiliser : les papiers de la famille Bertier de Sauvigny sur une question qui a passionné et même passionné encore les esprits : la Congrégation ! Je me bornerai à cet examen.

Tout le monde connaît de nom au moins cette institution fameuse, créée en 1801 par un ancien jésuite, Père de la foi, le P. Bourdier-Delpuits. Après avoir couvé sous la cendre durant l'Empire, étouffée par la main de fer de Napoléon, cette œuvre fit, pour ainsi dire, explosion, au retour des Bourbons. Elle rayonna sur toute la France par une multitude de foyers de foi, de piété, d'action catholique. Naturellement, elle suscita de la part des sectes anti-chrétiennes de si violentes attaques, un tel débordement de calomnies que son nom seul résonne encore à l'oreille des incrédules comme un nom sinistre et qu'à l'ouïr un mystérieux épouvantail se dresse devant eux : la Congrégation ! Autour d'elle, l'accusant des « interventions politiques les plus néfastes », s'est formée et accréditée une légende tenace, indestructible. Il faut bien convenir qu'elle n'était pas sans fondement de telle sorte que les défenseurs de la Congrégation ne pouvaient s'empêcher de constater qu'elle avait débordé sur le terrain politique et s'y était plus ou moins compromise. Le marquis de Roux nous apporte une révélation, extraite des papiers susdits, qui éclaircit l'affaire et met les choses au point. De fait, d'après l'exacte vérité, il y eut *Congrégation* et *Congrégation*, et, comme le dit excellemment le P. Yves de la Brière, « quelques traits de la curieuse histoire de l'une ont servi de base à la légende de l'autre ».

* * *

Rappelons d'abord la première, la vraie. C'était une simple association de piété, une Congrégation de la Sainte Vierge, régulièrement affiliée à la *Prima Primaria*. En la fondant, le P. Delpuits ne poursuivait pas d'autre but que celui de l'apostolat et le marquis de Roux souligne indiscrètement qu'un de ses soucis « était d'empêcher de danser les jeunes gens qu'il dirigeait ». Ouverte à toutes les classes, il semble bien que ceux-ci y dominaient et on relève, parmi les membres, des noms devenus illustres, comme Laënnec, Biot et Cauchy. Aux étudiants étaient venus se joindre des industriels, des commerçants, si bien qu'à la fin de 1805, quand Pie VI vint à Paris, elle comptait cent quatre-vingts membres, et le Pape l'autorisa à s'agréger des congrégations de province.

Un acte de courage lui attira les colères de Napoléon : les congré-

ganistes firent connaître, individuellement, la Bulle d'excommunication qui frappait les spoliateurs du Saint-Siège, et que Eugène de Montmorency, congréganiste, avait apportée de Lyon, cachée dans ses bottes. Aussi bien, en 1809, l'Empereur supprima par décret toutes les congrégations de la Sainte Vierge. Celle du P. Delpuits se dispersa pour ne se reconstituer qu'après sa mort, sous la direction de l'abbé Legris-Duval, puis du P. Ronsin. Je ne me défends pas de rappeler le jugement du P. Lacordaire sur le vaillant fondateur : « D'autres que lui ont acquis plus de gloire dans leurs rapports avec la jeunesse de France : aucun n'en a plus mérité ».

À la Restauration, les adhésions affluèrent et, parmi elles, il en est d'illustres : prince de Polignac, colonel Montaut, gouverneur des pages de Monsieur ; duc de Bourbon, comte d'Artois, et Louis XVIII lui-même inscrivit son nom sur le registre.

C'est le P. Ronsin surtout qui donna à cette œuvre un essor extraordinaire. Avec lui, la Congrégation, tout en gardant son but principal d'édification, devint le centre d'une vaste action sociale et charitable, embrassant dans son rayonnement, des organismes divers : Société des bonnes œuvres, l'Œuvre de l'apprentissage des orphelins, celle des prisonniers pour dettes et des petits savoyards, celle des orphelins de la Révolution, de la marmite pour les pauvres, des maîtres d'école, l'Association de Saint-Joseph pour le placement des ouvriers, la Maison de Saint-Nicolas pour les enfants abandonnés, la Société des bonnes lettres, fondée en 1821, sous le patronage de Chateaubriand, la Société des bonnes études et celle des bons livres. Toutes ces filiales de la Congrégation étaient dirigées par des congréganistes, sous l'inspiration du P. Ronsin qui les enflammait de son zèle apostolique.

On ne comprendra pas que la Congrégation, ainsi décrite, ait été l'objet d'une hostilité aussi acharnée, si son action s'était cantonnée dans cette action charitable. Le journalisme accumula sur ce mot tant de haines qu'il devint entre les mains de l'opposition pour discréditer, pour perdre moralement ses adversaires, notamment de Villèle et le gouvernement de Charles X, une arme puissante.

* * *

Quelle était donc cette Congrégation où l'on n'a cessé de voir, en dépit de toutes les réfutations de Biré, de Geoffroy de Grandmaison, une association politique secrète, dirigeant tout dans l'État, dont les membres étaient gorgés des faveurs du gouvernement ? Le fait est que les réfutations dont je viens de parler et qui s'appuyaient sur les archives de la Congrégation n'ont jamais trouvé pleine créance parce qu'elles laissaient subsister des allégations de faits compromettantes pour certains congréganistes.

Voici enfin la vérité mise en plein jour. Il y eut une autre Congrégation, une association toute différente dans laquelle entrèrent plusieurs adhérents de la première : les *Chevaliers de la foi*.

À la différence de la Congrégation du P. Delpuits, celle-ci était une association secrète. Elle dut sa création aux fils de l'intendant de Paris massacré après la prise de la Bastille : Bertier de Sauvigny. Ils rêvaient depuis longtemps de mettre au service de la bonne cause la puissance du mystère, le prestige du secret, persuadés, suivant les vues de Barruel, que les sociétés secrètes avaient été les organisatrices de la Révolution. C'est pour surprendre le jeu des adversaires qu'ils s'étaient fait affilier à la Loge olympique, sans toutefois dépasser le grade d'apprenti.

Après beaucoup de méditations et de prières, nous raconte le marquis de Roux, Ferdinand de Bertier décida de fonder un ordre chevaleresque, permanent, secret et, dans son intention, universel. Il arma chevaliers son frère Benigne, le marquis de Puyvert, Jules et Armand de Polignac, Alexis de Noailles, tous détenus dans les prisons mal gardées de l'Empire. Là est née, en 1810, la chevalerie contre-révolutionnaire. C'est le marquis de Roux qui, le premier en a dévoilé l'organisation. Le secret était assuré par la défense de rien écrire et par la hiérarchie des grades. *Premier degré* : les *Associés de charité*, astreints à réciter chaque jour une prière, à la visite des pauvres, des malades, des prisonniers, et à la garde d'un secret « qu'il leur était d'autant plus facile de garder qu'ils ne savaient rien ». *Second degré* : les *Chevaliers hospitaliers*,

liés par un nouveau serment de secret, de fidélité à Dieu et au Roi et portant l'anneau à l'intérieur duquel était gravé le mot : *Caritas. Grade suprême : Chevalier de la foi*, avec obligation d'exercices religieux plus stricts, avec pour insigne, un chapelet dont la croix d'argent portait l'inscription : *Fides, spes, caritas*. L'Ordre était constitué par les groupements départementaux appelés : Bannières qui se fédéraient en sénéchaussées, correspondant aux divisions militaires. Chaque bannière avait son banneret; à la tête le grand banneret, chargé d'organiser et de diriger les groupes locaux. L'Ordre était gouverné par un chapitre de neuf membres où siégeaient le Grand Maître, le Grand Chancelier, le Grand Aumônier. Les bannières enveloppèrent la France d'un réseau de correspondances portées de bouche à bouche et qui échappaient ainsi aux investigations du cabinet noir. L'Ordre s'étendit hors de France, en Espagne, en Savoie, en Piémont, visant à s'universaliser comme la franc-maçonnerie. « Telle était, écrit l'auteur, faible pour agir, admirable pour répandre un mot d'ordre, l'organisation dont Alexis de Noailles vint apporter le concours à Louis XVIII, sans lui en révéler peut-être tout le mystère. »

Cette association occulte a joué un rôle important dans les préparatifs de la Restauration; ses affiliés ont propagé l'annonce du retour du Roi, lui ont ouvert les voies. Elle a exercé une action indiscutable dans la Chambre dite introuvable et dans l'expédition d'Espagne. Les lois dites d'exceptions proposées par les pointus seraient dues à son influence. Le grand ministre Villèle lui-même avait été associé à la Bannière de Toulouse, puis à la Bannière de la Chambre introuvable, car elle s'était formée sur les bancs : Nous apprenons qu'il s'était fait admettre aux grades supérieurs et même au chapitre « mais les purs se défiaient de lui, ne lui trouvaient pas l'esprit de l'Ordre, et le chapitre n'avait décidé d'appuyer son arrivée au pouvoir que malgré l'opposition de Jules de Polignac ».

De fait, il y avait divergence de programme entre le célèbre ministre et l'Ordre : les Chevaliers rêvaient de refaire l'âme de la France, Villèle s'appliquait à la prospérité de l'Etat par la paix. Ce grand parlementaire s'efforça de contenir, de brider les impatiences de ses amis, d'empêcher leurs maladresses et il y a réussi suffisamment tant que vécut Louis XVIII. Au reste, le marquis de Roux ne surfit pas son mérite : il ne fut pas législateur, écrit-il, mais d'administrateur plus parfait, la France n'en a pas eu.

* * *

C'est la session de 1825-1826, agitée par le tumulte des querelles religieuses, qui allait se clore par la dissolution de l'Ordre.

Un grand procès de presse avait précédé l'ouverture de la session, la Cour avait acquitté des journaux qui par des attaques haineuses jetaient le discrédit sur le clergé, en leur reconnaissant le droit de s'en prendre aux jésuites et aux ultramontains pour défendre le gallicanisme. Alors ce fut une folle levée de boucliers contre le ministère qu'on prétendit livré à l'ultramontanisme et dominé par la Congrégation. C'est alors que Mentlosier lança son brûlot contre les Jésuites : *Mémoire à consulter*, en réalité ramassis de calomnies.

La Congrégation fut traînée sur la claie, victime manifeste de l'autre Congrégation. « La première semble réellement, écrit le marquis de Roux, s'être tenue à l'écart des affaires politiques; le dépouillement de ses archives par M. de Grandmaison l'a tout à fait innocentée, mais derrière la Congrégation, confondue avec elle par ceux qui ne connaissent ni l'une ni l'autre, il y avait la puissante association des Chevaliers de la foi. Elle dominait la Chambre retrouvée comme elle avait inspiré la Chambre introuvable. »

Cette haute influence dura aussi longtemps que les royalistes s'entendirent. Mais dès que la Bannière de la Chambre fut divisée, adieu le prestige et la force. Fernand de Bertier raconte dans ses *Souvenirs* « qu'il fut tenté de répondre aux attaques qui, sous le nom de Congrégation, enveloppaient tous les catholiques en révélant le secret de l'organisation dont il avait été le promoteur. Il se borna à en provoquer la suppression. Voici ce texte important :

« En voyant croître de plus en plus une irritation contre ce qu'on appelait la Congrégation, qui, entre les mains du premier ministre, n'était plus qu'un moyen d'intrigues, je crus qu'il était temps d'en venir à un parti désespéré et de faire décider dans un chapitre général des Chevaliers de la foi la dissolution de l'Ordre. »

Le chapitre général fut convoqué dans les salons de la grande aumônerie, rue de Bourbon, et la dissolution prononcée à une forte majorité, en dépit de l'opposition des amis de Villèle.

La Congrégation, au contraire, survivant aux attaques de Mentlosier, successivement confiée, après la démission du P. Ronnin, à l'abbé duc de Rohan, puis à l'abbé Mathieu, le futur cardinal, continua ses œuvres par le canal des multiples associations relevées plus haut, auxquelles vint s'adjoindre la Société des Saint-François-Régis pour la réhabilitation des unions irrégulières. C'est ainsi qu'elle se fonda insensiblement en ne cessant de promouvoir le bien.

Il faut savoir gré au marquis de Roux d'avoir élucidé cette troublante question et si nettement dégagé les deux associations l'une publique, l'autre occulte que l'on n'était pas parvenu encore à nettement distinguer.

Voilà, enfin, la Congrégation, clairement distinguée et victorieusement disculpée.

J. SCHYRGENS.

Conférences Cardinal Mercier

Le mardi 13 janvier, à quatre heures (et non pas cinq heures, comme de coutume), conférence-audition de M. GUY DE POURTALES accompagné du maître pianiste CIAMPI

SUJET :

CHOPIN

Cartes en vente chez Lauweryns, 36, Treurenberg.

LES COMPAGNONS DE SAINT-LAMBERT AU PALAIS DES BEAUX-ARTS

Le mardi, 13 janvier, à 20 h. 30, les Compagnons de Saint-Lambert interpréteront, au Palais des Beaux-Arts, pour la première fois en Belgique l'admirable mystère de M. O. V. de L. Milosz, *Miguel Manara*.

Les Compagnons de Saint-Lambert tentent, depuis plusieurs années, dans la partie française du pays, une rénovation du jeu et de la mise en scène théâtrale. Ils sont, pour le sud de la Belgique, ce que le Vlaamsche Volkstoneel est pour le nord.

En venant donner à Bruxelles l'œuvre de Milosz, ils organisent une véritable révélation, en même temps qu'une création qui comptera dans les annales théâtrales. Milosz, ambassadeur de Lithuanie à Paris, est un grand poète français dont l'œuvre dramatique *Miguel Manara* est un véritable chef-d'œuvre. Cette soirée intéressera tous ceux qui ont le goût du théâtre.

Des places à 20, 30, 40 et 50 francs doivent être retenues d'urgence au Palais des Beaux-Arts.

CITÉ DU VATICAN

Texte intégral de l'allocution consistoriale du Saint-Père, traduit de l'italien par notre ami Mgr Louis Picard :

VÉNÉRABLES FRÈRES ET FILS BIEN-AIMÉS
DANS LE CHRIST

Bénie soit la fête de Noël qui, avec les consolations spirituelles très douces qu'elle apporte à toutes les âmes fidèles, aux âmes pour qui ne reviennent pas et ne sonnent pas en vain les heures de Dieu, Nous ramène chaque année ces instants de cœur à cœur avec vous

Votre cœur a trouvé une expression très affectueuse dans les paroles du nouveau doyen du Sacré-Collège et Nous vous remer-

cions vivement des vœux fraternels et filiaux que vous Nous avez présentés, ainsi que de la précieuse éternelle que sont vos prières, celles que vous avez dites et celles que vous Nous promettez de dire durant les saintes fêtes de Noël et durant toute l'année qui va commencer.

Nous aussi, Nous vous présentons (et non seulement à vous) un souhait et une éternelle. Un souhait qui répond au désir universel et que Nous pouvons bien dire magnifique, car il n'est pas de Nous, mais du Ciel et du Dieu de paix qui revient en ce monde de troubles et de tribulations. Une éternelle qui, Nous l'espérons, sera pour beaucoup un bienfait véritable.

* * *

Mais avant de vous offrir ces vœux et ces éternelles, Nous répondons volontiers à l'invitation discrète que votre éminent interprète Nous a adressée de jeter avec vous un regard en arrière sur tous les motifs de joie et de consolation et aussi de peine et de douleur dont fut semée l'année qui finit.

Et Nous aimons à renouveler avec vous devant le Seigneur digne de toutes louanges l'hymne de notre reconnaissance et le gémississement de nos douleurs, ainsi que l'expression d'une confiance inébranlable et illimitée dans les secours et les remèdes de Sa miséricorde infinie, qui a fait guérissables les individus et les peuples.

Les splendeurs et le rayonnement de sainteté du centenaire de saint François d'Assise ne s'étaient pas encore éteints que déjà étaient en vue les centenaires de saint Augustin, de saint Emeric, de saint Antoine, de la Médaille miraculeuse, du Concile d'Ephèse. La préparation de ce dernier, pour être encore silencieuse, n'en est pas moins active. Evocations glorieuses, résurrection, peut-on dire, et rénovation de figures magnifiques, et de faits mémorables du passé! Réveil très présent et très abondant de foi et de vie chrétiennes.

Nous ne pouvons que citer les congrès eucharistiques de Budapest, de Carthage et de Lorette. Mais leurs merveilles de foi, de piété et de sanctification Nous font désirer plus ardemment ceux de Bari et de Dublin, qui déjà se profilent sur l'horizon et qui s'annoncent magnifiquement.

De même, Nous devons Nous contenter de saluer par une rapide allusion ces astres splendides ou même ces constellations qu'il Nous a été donné par la Bonté divine de placer dans le Ciel de la sainteté glorifiée.

De toutes ces grandes et ineffables consolations et de toutes celles qui les ont accompagnées ou qui en furent les fruits précieux, Nous ne cesserons jamais de remercier la bonté infinie du Seigneur. Et Nous aimons à ranger parmi ces fruits et en premier lieu le maintien merveilleux et le progrès continu du zèle généreux et actif qui anime tous les fidèles dans tous les pays pour les Missions, pour l'Action catholique, pour les œuvres et les institutions destinées à promouvoir et à élever toujours plus l'instruction religieuse et le développement des sciences sacrées et de toutes les sciences mises en harmonie avec la foi. Travail qui s'accomplit malgré les difficultés extraordinaires des temps que nous vivons.

* * *

Ici commentent les notes dolentes, vraiment dolentes, telles que peut-être l'histoire n'en a jamais enregistré. Peut-être parce que le monde ne s'est jamais trouvé dans de telles conditions. Jamais, en effet, les rapports matériels et moraux, privés et publics, individuels et collectifs, n'ont rendu inévitables de plus vastes et de plus lointaines répercussions de toutes les secousses qui se produisent dans les divers pays et dans les divers milieux politiques, sociaux, financiers, économiques, industriels.

Nous voulons dire ce malaise économique et financier, général, universel, qui ébranle les États jusque dans leur structure et qui est ressenti si douloureusement par les peuples, même les plus riches et les plus forts, comme par les familles les plus petites et les plus humbles, plus douloureusement, il va de soi, par celles-ci que par ceux-là.

Nous voulons dire également ce chômage si répandu et qui prive de travail et de pain tant d'ouvriers et de familles. Il fait éprouver toujours plus vivement le besoin d'une meilleure assise sociale et internationale, d'une application plus effective des principes de justice et de charité chrétiennes, qui, sans bouleverser l'ordre établi par la Divine Providence, rende possible entre les diverses classes et les divers peuples la collaboration fraternelle utile à tous, au lieu de la concurrence dure et éfrénée, nuisible

à tous, et, à échéance plus ou moins éloignée, désastreuse. Ah! Nous bénissons toutes les initiatives qui ont été prises pour alléger ces souffrances du présent et pour préparer un avenir meilleur.

Nous voulons dire encore ces craintes indéfinies avec lesquelles beaucoup envisagent l'avenir. Des nuages menaçants surgissent à leurs yeux en plus d'un point de l'horizon. Ces craintes, disons-le tout de suite, nous paraissent exagérées. Et ces nuages, espérons-le, ne sont pas tous annonceurs de tempêtes, quoi qu'ils tiennent, en attendant, les âmes dans l'incertitude et l'angoisse. Pas tous, disons-Nous, car il en est, hélas, qui causent trop justement notre inquiétude. Ne sont-ce pas des tempêtes universelles et épouvantables que préparent les propagandes subversives de tout ordre social et ennemies de toute religion ainsi que les progrès de l'immoralité. Du moins faut-il le penser aussi longtemps que des idéologies désastreuses, des faiblesses déplorables, des connivences plus déplorables encore et la recherche trop avide des intérêts matériels empêcheront de les combattre vigoureusement ou même iront jusqu'à les favoriser.

A tous ces maux sont venus s'ajouter un peu partout, mais dans une mesure plus ruineuse et plus mortelle en Italie, une foule de désastres telluriques, sismiques, maritimes, fluviaux, atmosphériques. Toujours et partout, les peines des fils sont et seront peines du père, qui, aux demandes générales de secours, a répondu et répond, d'abord par la prière de tous les jours et par le réconfort d'une parole affectueuse, puis, selon ses possibilités (accrues par des générosités filiales nombreuses et émouvantes) par quelque secours matériel. Et le secours que l'on Nous demande de préférence et que Nous-même procurons le plus volontiers, c'est du travail, beaucoup de travail.

Placé par la main de Dieu à la tête de son Eglise, partout où celle-ci souffre, combat et prie, la est Notre cœur, là ont Nos sollicitudes et Nos prières, pour prier, combattre et souffrir avec elle. Or, dans plus d'un pays, l'Eglise endure d'indicibles souffrances, livre les plus durs combats et mêle la prière à ses peines et à ses luttes. Il faut encore prier (au moins prier) pour nos frères et nos fils du Mexique, pour les admirables champions qui, au nom et par amour de Jésus-Christ, souffrent et meurent dans les Russies, en Sibérie, préparant par leurs souffrances la renaissance dans le Christ de ces régions immenses et de ces peuples innombrables.

Il faut en outre prier pour nos vaillants Missionnaires et pour nos chères Missions de la Chine qui, en de nombreux points de ce vaste pays, ont traversé et traversent encore les plus cruelles épreuves, jusqu'au martyre. Ce n'est d'ailleurs pas le fait des populations chinoises, généralement bonnes et pacifiques, mais celui de criminels peu nombreux (relativement peu nombreux), violents, poussés souvent par cette propagande néfaste, antisociale et antireligieuse, qui menace tout le monde civilisé.

Placé par la même main divine sur le Siège épiscopal du prince des Apôtres, Evêque de cette Rome choisie par Jésus-Christ pour être le centre et la tête de toute son Eglise, de l'Eglise catholique, Nous avons la tristesse continue de voir un prosélytisme non catholique et même anticatholique déployer en Italie et plus spécialement dans la Ville éternelle une action toujours plus intense et toujours plus étendue, ici cauteleuse et dissimulée, là audacieuse et effrontée, mais sachant toujours le danger et le dommage auxquels sont exposées les âmes par l'attrait d'avantages multiples qui sont offerts gratuitement ou presque gratuitement, et mettant à profit, la plupart du temps, l'ignorance et l'ingénuité, qui vont souvent de pair avec la misère et la faim. Et cela malgré une loi qui, sans doute, autorise les cultes non catholiques, mais qui ne permet pas le prosélytisme non catholique si surtout le prosélytisme éfréné contre le catholicisme, la seule Religion de l'Etat (Traité de Latran, art. 1^{er}). Comme s'il pouvait y avoir quelque chose de plus offensant et de plus injurieux pour la personne du Souverain Pontife (Traité de Latran, art. 8) qu'un tel prosélytisme, ou qui soit plus en opposition avec le caractère sacré de la Ville éternelle, siège épiscopal du Souverain Pontife, centre du monde, but de pèlerinages (Concordat, art. 1^{er}). La teneur de la loi et des conventions solennelles est si claire et si persuasive qu'on a dû les oublier ou que l'on ignore le prosélytisme en question pour que soit possible tout ce qui arrive sous nos yeux. C'est pourquoi Nous avons cru nécessaire de faire entendre hautement ce rappel et cet avertissement. Et Nous avons confiance qu'il en sera tenu compte, car Nous ne pouvons douter que l'on ne soit animé à cet égard des bonnes dispositions que postule, non seulement l'intérêt de l'Eglise, mais aussi celui du pays, du pays menacé

dans son trésor le plus précieux, la foi des aïeux, et dans son unité la plus profonde et la plus essentielle, l'unité religieuse. Nous aimons à voir un signe et une preuve de ces bonnes dispositions dans le décret, dont Nous avons pris récemment connaissance, qui accorde la personnalité juridique, avec tous effets civils en Italie, à l'Œuvre par Nous fondée il y a peu de temps pour la Préservation de la foi.

* * *

Et maintenant, arrivons-en au vœu que Nous faisons pour vous, Vénérables Frères et Fils bien-aimés. Il Nous est mis dans le cœur et sur les lèvres par la fête très chère et très solennelle que nous nous préparons une fois de plus à célébrer : *In terra pax*. Souhait du Ciel chanté pour la première fois par les anges sur le berceau d'un nouveau-né qui était le Roi immortel des siècles et qui était venu parmi les hommes pour leur donner la paix avec Dieu et avec leurs semblables, se sacrifiant pour tous, rappelant à tous la paternité divine et la fraternité universelle des hommes, enseignant la conception et la pratique de la charité fraternelle, la juste estimation et le détachement des biens terrestres, et l'obligation de rechercher avant tout et par-dessus tout les biens spirituels. Quel souhait plus opportun et répondant mieux au besoin universel de paix ? Aussi ne s'adresse-t-il pas seulement à vous, mais au monde entier. Au monde entier, parce que c'est pour sauver l'universalité des hommes que Jésus est venu sur la terre. Néanmoins, Notre souhait s'applique spécialement aux fils bien-aimés de la grande famille catholique, de l'Eglise que Jésus venait instituer. Car il s'agit de la paix apportée par le Christ, de la paix du Christ. Or, on n'est pas du Christ ni avec le Christ si l'on n'est dans l'Eglise catholique et avec l'Eglise catholique : *Ubi Ecclesia, ibi Christus*.

Pour cette raison, les catholiques ne sont pas appelés seulement à posséder plus abondamment et plus parfaitement la paix du Christ, mais à l'étendre et à la consolider, puisqu'ils ont la mission de promouvoir et d'affirmer le règne du Christ. Et cela moyennant l'apostolat multiple de la bonne parole, de l'action bienfaisante et de la prière, de la prière si facile à tous et si puissante, toute puissante même, sur le cœur de Dieu.

La gloire et le devoir de cet apostolat de paix Nous appartiennent principalement, ensuite à tous ceux qui ont été choisis pour être les Ministres du Dieu de paix. Mais un champ immense et magnifique est ouvert également aux fidèles laïcs, que Nous ne cessons d'inviter et d'appeler à l'apostolat hiérarchique. Aux catholiques du monde entier et principalement à ceux qui étudient, travaillent et prient dans les rangs de l'Action catholique, Nous adressons aujourd'hui plus chaleureusement Notre prière et Notre exhortation. Qu'ils s'unissent tous dans la paix et pour la paix du Christ, en parfaite concordance de pensées et de sentiments, de désirs et de prières, d'action et de parole — parole parlée, parole écrite, parole imprimée — et une chaude et bienfaisante atmosphère de paix enveloppera le monde.

Mais c'est la paix du Christ qu'il importe de répandre et non un pacifisme sentimental, nuageux et outrancier. Car seule mérite le nom de paix celle qui vient de Dieu et qui présente les caractères essentiels de la paix véritable et qui en porte les fruits précieux.

L'Eglise, cette Maîtresse incomparable, nous le rappelait il y a quelques jours en nous faisant relire dans la liturgie du divin sacrifice cette belle et profonde parole de l'Apôtre des Gentils (Philip. 4, 7) : *Pax Dei quae exsuperat omnem sensum custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu Domino Nostro*.

Elle dépasse donc les sens cette paix véritable qu'est la paix du Christ. Et ils se trompent gravement ceux qui pensent qu'elle puisse régner durablement entre les hommes aussi longtemps que ceux-ci recherchent d'abord et principalement et avec trop d'avidité les biens sensibles, matériels, terrestres. Car ces biens, étant limités, peuvent difficilement suffire à tous, si même nous supposons (chose qui n'arrivera pas aisément) que personne ne veuille prendre la part du lion. Et plus on sera nombreux pour partager, plus petite, nécessairement, sera la part de chacun. C'est la raison pour laquelle ces biens sont presque inévitablement des causes de convoitises et d'envies, et, par conséquent, de discordes et de conflits. Dans le domaine des richesses spirituelles — la vérité, le beau, la vertu — c'est le contraire qui se produit : plus ils sont communiqués, et plus ils abondent et fructifient, au grand avantage des individus et des collectivités.

Une autre erreur contre laquelle veut nous prémunir le texte apostolique et divinement inspiré que Nous avons cité plus haut

consiste à croire que la paix extérieure peut vraiment régner entre les hommes et entre les peuples alors que la paix intérieure fait défaut, c'est-à-dire que l'esprit de paix ne possède pas les intelligences et les cœurs, les âmes tout entières. Les intelligences, pour que l'on reconnaisse et respecte les lois de la justice. Les cœurs, pour qu'à la justice s'ajoute l'efficacité plus grande encore de la charité. Car si la paix, selon la parole du prophète, doit être l'œuvre et le fruit de la justice (Isaïe, 32, 17), elle appartient cependant plutôt à la charité, comme l'enseigne lumineusement saint Thomas (II^a, III^o, III *ad 3um*) et comme il résulte de la nature des choses.

Il est difficile que la paix intérieure des intelligences et des cœurs règne et dure entre les citoyens et les classes sociales s'il existe entre ces mêmes citoyens et ces classes sociales de forts motifs de conflits résultant du fait que la distribution n'est pas équitable et proportionnelle des avantages et des charges, des droits et des devoirs, des apports du capital, de la direction et du travail et de leur participation aux profits, qui sont le fruit d'une coopération cordiale.

Plus difficile encore, pour ne pas dire impossible, une paix durable entre les peuples et les Etats si, au lieu de l'amour véritable et légitime de la Patrie sévit un nationalisme dur et égoïste, c'est-à-dire la haine et l'envie au lieu d'un désir mutuel de bien-être et de prospérité, la défiance et les soupçons au lieu de la confiance fraternelle, la concurrence et la lutte au lieu d'une coopération cordiale, les ambitions d'hégémonie et de domination au lieu du respect et de la défense de tous les droits, y compris ceux des faibles et des petits.

Il est également impossible que les peuples jouissent de cette tranquillité dans l'ordre et dans la liberté, ce qui est l'essence même de la paix, lorsque, de l'intérieur et de l'extérieur, s'accablent sur eux les menaces et les périls et que l'on n'y oppose pas suffisamment de mesures et de précautions défensives. Notamment les menaces et les périls sont inséparables de la propagande antireligieuse et antisociale que Nous avons signalée ci-dessus. Et ce ne sont pas les défenses matérielles qui pourront à elles seules les repousser et les vaincre. Quant aux menaces de nouvelles guerres à l'heure où les peuples ressentent encore si douloureusement les ravages effroyables de la dernière, Nous ne voulons, Nous ne pouvons pas croire à leur réalité. Nous ne pouvons pas croire qu'il existe un Etat civilisé qui veuille devenir si monstrueusement homicide et en même temps se suicider presque certainement. Que si Nous devions positivement douter de cette éventualité, Nous devrions recourir à Dieu et Lui adresser la prière inspirée du prophète : *Dissipa gentes quae bella volunt* (Ps. 67, 31) et celle que l'Eglise nous fait réciter tous les jours : *Dona nobis pacem*.

* * *

Après Notre souhait, souhait de paix, de paix véritable, de paix intime, de paix tranquille et certaine, voici l'éternelle que Nous vous offrons. Cette éternelle, Nous avons désiré vivement et même espéré vous la présenter aujourd'hui, Vénérables Frères, et, après vous, au monde catholique. Mais Nous devons Nous contenter de vous l'annoncer. Elle sera prête d'ici quelques jours et pourra encore être datée de l'an 1930. Nous disons être datée, car il s'agit d'une encyclique dont personne, jusqu'ici, ne sait rien. C'est donc une confiance que Nous vous faisons, une confiance du père à ses fils, à ses fils les plus proches, à ses fils de prédilection, qui sont venus le trouver et envers qui il ne peut plus garder son secret. Le sujet de cette encyclique est d'une importance extrême pour la famille, les Etats, et toute l'humanité. Sujet toujours actuel, et qui, aujourd'hui, justifie de si graves et si douloureuses préoccupations qu'en conscience Nous estimons Notre intervention non seulement opportune et nécessaire, mais urgente. Elle traitera en effet « du mariage chrétien par rapport aux conditions, aux besoins, aux désordres actuels de la famille et de la société ». Il est évident et il le sera plus encore après lecture du document, qu'un acte d'une telle gravité et d'une telle importance a requis nécessairement de longues méditations et une longue préparation et qu'il avait déjà fait un long chemin dans Notre esprit avant qu'un mariage royal vint encore ajouter à l'opportunité et à la nécessité qu'il tenait des conditions générales de la société. Car le Seigneur, en Nous confiant, par un dessein mystérieux de sa volonté, la garde, l'enseignement et l'interprétation de la doctrine et des lois divines et ecclésiastiques, Nous a rendu débiteur envers tous, pauvres et riches, faibles et puissants, petits et grands. Mission

dont relève évidemment tout ce que l'Eglise enseigne et ordonne concernant le mariage et particulièrement concernant les mariages mixtes. Or le mariage royal auquel Nous venons de faire allusion a été suivi d'incidents qui Nous obligent à remettre les choses dans leur véritable lumière.

De cet événement important (important en lui-même et dans les conséquences privées et publiques qu'il peut avoir), Nous avons pesé devant Dieu toute la gravité, et avec elle, toute la responsabilité qui en résultait pour Nous. Il ne pouvait d'ailleurs présenter d'autres difficultés que celles qui sont inhérentes à la nature des choses et qui justifient pleinement l'attitude de l'Eglise catholique, en principe toujours opposée aux mariages mixtes, et son intransigence concernant les conditions et les précautions qu'exigent les saints canons et au sujet desquelles la sainteté divine et l'intérêt des âmes interdisent toute dispense et toute concession. De ces conditions et de ces précautions, Nous avons traité, non pas avec des personnalités politiques d'aucun pays ou avec les mandataires d'aucun gouvernement, mais avec les contractants royaux eux-mêmes. L'engagement formel, rappelant les textes mêmes du Droit Canon, qu'ils ont signé était conçu dans des termes qui nous donnaient une confiance entière et absolue (due, il va de soi, à la qualité de leurs augustes personnes) et la certitude qu'ils en connaissaient et mesuraient parfaitement la portée et qu'ils en assumaient, avec la parfaite loyauté qui convient à des souverains, l'obligation.

Mais voici que sur cet événement historique, sur les garanties requises et données, sur les engagements pris, sur la célébration elle-même du rite sacré, une nuée a étendu son obscurité. Fausses nouvelles concernant des négociations absurdes. Commentaires confus et contraires à la vérité des faits ainsi que de leur contenu moral et religieux, et qui ne provenaient pas tous de source privée. Et surtout, cérémonies professionnelles célébrées solennellement et qui avaient été préparées intentionnellement pour donner au grand public l'impression qu'elles renouvelaient ou du moins complétaient un mariage qui était déjà un fait accompli. D'où, offense de Dieu dans un sacrement qu'Il a institué et qu'Il a honoré particulièrement. D'où également erreur d'un grand nombre et scandale véritable, dont furent victimes ceux que l'ignorance et la simplicité assimile aux petits, à ces petits dont Jésus-Christ a pris la défense, précisément envers le scandale, en termes si terribles (Matth. 18, 6, etc.). C'est uniquement pour l'honneur de Dieu et pour le bien des âmes, conformément aux obligations et aux responsabilités du ministère apostolique, que Nous avons profité de cette réunion solennelle pour remettre en pleine lumière la vérité des choses et des faits.

Les fils bien-aimés et fidèles que Nous avons en Bulgarie, tout le peuple bulgare et ses Souverains savent tout l'amour que Nous leur portons en Jésus-Christ. Amour dont Nous avons donné, tout en exigeant avec fermeté l'application de la loi, des preuves répétées. Amour qui Nous fit courir au secours, selon nos possibilités, de leur pays dévasté et qui Nous fait et Nous fera toujours prier le Seigneur tout-puissant et miséricordieux pour leur véritable prospérité temporelle et spirituelle.

* * *

Après Notre souhait et après Notre éternelle, il ne Nous reste plus, Vénérables Frères et fils bien-aimés, qu'à vous donner, ce que Nous faisons de tout cœur, Notre bénédiction. Une grande et abondante bénédiction qui suffise et à tous et à chacun de vous, dont la présence Nous réjouit, et à tous ceux que chacun de vous a dans l'esprit et dans le cœur. Une bénédiction qui soit un gage de bonnes, excellentes et saintes fêtes de Noël, de bonne et heureuse année, de tout bien.

FRANCE

Joffre, ou la valeur morale du silence

De M. Paul Bourget dans Figaro, ces Notes sociales :

Une des caractéristiques de notre époque, hélas ! est l'abus de la parole écrite ou parlée. S'agit-il de législation ? C'est dans des assemblées devenues des places publiques, que s'engagent des discussions sur des matières qui ne comportent pas le bavardage, et les vains discours prononcés se répètent dans la presse, cet

écho multiplicateur des voix. Un problème de diplomatie surgit-il ? Même abus, et la Société des Nations — cette parlote mondiale — restera pour l'histoire, le symptôme le plus significatif peut-être de cette véritable maladie mentale qu'un néologisme fort bien fait qualifié de logorrhée.

La contagion s'étend, et il n'est guère d'homme connu qui ne raconte dans des interviews, ses projets s'il est un écrivain, ses ambitions s'il est un politicien, ses aventures s'il est un voyageur, en attendant que des confidences posthumes prolongent ce verbalisme intempérant dont le principal danger est de fausser à la fois les questions et les personnalités. On risque toujours un peu d'outrer sa pensée en l'exprimant, et par conséquent de l'altérer. Pour avoir toute sa vertu bienfaisante, le langage exige une surveillance inconciliable avec la bavarderie, qui devient si vite un principe de cabotinage, une recherche de l'effet à produire, et par suite une destruction de la sincérité.

C'est donc un beau et juste éloge que ce surnom de taciturne décerné par l'instinct populaire, dès la bataille de la Marne à notre admirable maréchal Joffre.

Nous sommes en 1914. La plus effrayante des responsabilités pèse sur lui, et il reste muet. Ce mutisme n'est pas une indifférence, c'est une réflexion passionnément sérieuse d'un chef qui se domine et cette maîtrise de soi impose à l'opinion un calme qui fait qu'après Charleroi la retraite s'ordonne et ne se change pas en déroute. Ce chef est vainqueur. Comme il avait dominé l'anxiété dans le danger, il domine l'orgueil dans le triomphe. Quel contraste avec un Guillaume II, cet acteur couronné dont on imagine l'étalage s'il eût réalisé son rêve fiévreusement et oratoirement conçu, lui aussi, d'une entrée à Paris lors de l'anniversaire de Sedan ! Et depuis, avec quelle dignité, toujours muette, le maréchal a porté sa gloire ! Il aura bien mérité encore, du pays, en lui donnant cet exemple — plein d'enseignements — celui d'un grand serviteur qui, sa besogne achevée, et avec quel succès, n'en tire point vanité. Il se considère comme l'artisan d'une tâche qui importait seule. Elle est accomplie. Il s'efface. Aucune figuration ne le tente. Qu'ajouterait-elle au contentement que lui donne la certitude, vis-à-vis de lui-même, d'avoir fait de son mieux ? Quelle leçon, si elle était comprise, et elle l'est instinctivement, l'émotion de tous en est un indice — que cette existence si grandiose dans une heure décisive de l'histoire de la patrie — si repliée auparavant et depuis, si hostile à toute manifestation extérieure. Une loi de psychologie sociale s'en dégage : au bon ouvrier, sa conscience suffit et la taciturnité est la mesure de sa valeur. Nous avons eu, dans le monde littéraire, un exemple pareil et qui confirme cette loi, celui de Taine que nous avons vu se défendre avec un parti pris si digne et si simple contre tous les charlatanismes de la publicité. Le grand écrivain comme le grand homme de guerre se rejoignent ainsi et comme Pascal les eût approuvés, lui qui s'interdisait d'écrire le mot : je, en tête de ses phrases. Nous voilà loin des parlements, des boniments politiques ou humanitaires et de cette cuisine de la renommée que le vainqueur de la Marne a toujours dédaignée. Nous l'en aimons davantage. Il est si reconfortant d'estimer profondément ceux que l'on admire.

BANK VOOR OOST-VLAANDEREN

(Banque pour la Flandre Orientale)

Capital : 50.000.000

FILIAL DE L'Algemeene Bankvereniging en Volksbank van Leuven

Sièges : Gand & Renalx

Succursales et agences dans toutes les localités importantes de la Province.

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Offres-verts à partir de 15 francs l'an.

538



Le TROUSSEAU DE LA PETITE PENSIONNAIRE

Toute l'élégance de la petite pensionnaire réside dans la netteté de ses robes. La jeunesse est turbulente, insouciante dans ses ébats. Petites taches et souillures disgracieuses sont accidents bien ordinaires. Les jolies robes supporteront-elles les lavages réitérés? Au moment de composer le trousseau, la maman y songe et son choix se porte sur des tissus rigoureusement inaltérables :

" les tissus TOBRALCO "

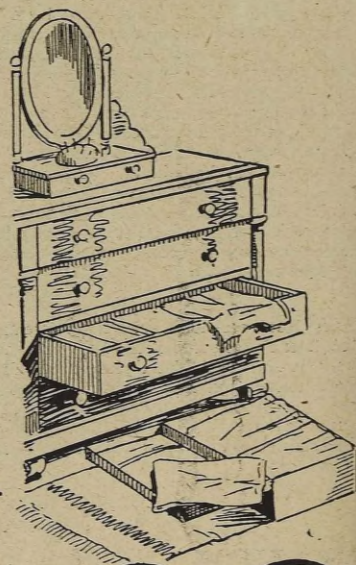
Il n'en est pas de plus élégants, de plus solides. TOBRALCO est garanti formellement en tous points par "TOOTAL" et vous serait donc remboursé en cas de non satisfaction.

TOBRALCO

en 96/98 cm., 22 frs 75 le m. pour robes de fillettes spécialement en bleu marine et noir pour trousseaux

Echantillons sur demande aux Etabl. Tootal, Dép. A, 21, place de Louvain, Brux.

Le trousseau se complètera heureusement du pyjama et de la robe de chambre en tissu TOBRALCO.



TOBRALCO

C'EST UN PRODUIT TOOTAL